

RECERC - Ouvrages de référence - 2014
Collection Enseignement, immersion, plurilinguisme n°8

Carole Kobi

L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle



ICRESS, Institut catalan de recherche en sciences sociales (EA 3681)
Université de Perpignan Via Domitia

ISLRF, Institut supérieur des langues de la République Française
Centre de formation ABCM-Zweisprachigkeit, Strasbourg

Carole Kobi

**L'enseignement de la langue régionale
dans les écoles maternelles
d'Alsace et de Moselle**

Kobi, Carole

L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle
Revue RECERC, Ouvrages de référence, Collection Enseignement, immersion, plurilinguisme n°8, 2014

Texte en français. 119 pages, un volume d'annexes, 66 pages

ISSN 1961-9340

I. Institut catalan de recherche en sciences sociales, Université de Perpignan Via Domitia

1. enseignement - immersion - langue régionale - bilinguisme - Alsace - Moselle

Résumé : Les langues régionales d'Alsace et de Moselle se trouvent sous deux aspects : la langue standard représentée par la langue allemande, utilisée essentiellement pour transcrire les langues régionales et le dialecte proprement dit, tel qu'il se parle avec ses multiples variantes. Elles sont composées des dialectes alémaniques et franciques. Emprunt d'un passé historique lourd de conséquences et d'une politique linguistique en dents de scie, les langues régionales d'Alsace et de Moselle ont fortement souffert. Malgré un nombre de locuteurs en baisse, l'enseignement du plat et de l'elsasserditsch est néanmoins présent sur le territoire de l'est de la France. Dans quelles écoles enseigne-t-on ces dialectes ? Comment s'y prennent-elles pour donner un sens à cet enseignement ? Est-il suffisant pour influencer et optimiser la transmission du dialecte comme vecteur de communication et patrimoine vivant ? Quelles sont les objectifs de ses écoles ? Autant de questions auxquelles ce travail de recherche tente d'apporter de réponses. Une enquête réalisée auprès d'enseignants en dialecte permet de dresser un état des lieux de l'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle, avec ses points forts et ses points faibles. C'est en analysant le contexte linguistique de ces écoles, les pratiques langagières et les habitudes professionnelles de ces enseignants que l'on pourra se faire une idée un peu plus précise de l'enseignement en langue régionale. Quelles améliorations faut-il apporter à cet enseignement et au fonctionnement de ces écoles avant de pouvoir en faire bénéficier d'autres établissements ?

RECERC

Revue électronique de l'Institut catalan de recherche en sciences sociales

Ouvrages de référence, Collection Enseignement, immersion, plurilinguisme n°8

Première édition : février 2014

Université de Perpignan Via Domitia

ISSN n° 1961-9340

Note : la base de cet ouvrage est le mémoire de master présenté par Mme Carole Kobi septembre 2012 et préparé sous la direction de M^{me} Anemone Geiger-Jailler dans le cadre du master EEI, Études Européennes et Internationales (ICRESS, Institut catalan de recherche en sciences sociales (EA 3681), Université de Perpignan Via Domitia, et d'ISLRF, Institut supérieur des langues de la République Française), Centre de Formation ABCM-Zweisprachigkeit à Strasbourg.

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes que je souhaiterais remercier pour leur disponibilité, leur aide, leurs conseils et leur soutien.

Madame le Professeur Dr. Anemone Geiger-Jaillet, responsable de programme à l'Université de Strasbourg, directrice de mon mémoire ; je vous adresse un grand merci pour votre patience.

Le groupe des doctorants et étudiants sous la direction de Madame Le Professeur Dr. Anemone Geiger-Jaillet et de Monsieur le Professeur Dr. Gerald Schlemminger ;

Monsieur Daniel Morgen, IA-IPR honoraire, et les responsables des autres académies m'ayant communiqué leurs données ;

Monsieur Dominique Huck de l'université de Strasbourg ;

Madame Lux, vice-présidente de l'association ABCM Zweisprachigkeit ;

Madame Anita Marchal de l'inspection académique du Bas-Rhin ;

Monsieur Pierre Massing de l'inspection académique du Haut-Rhin ;

Roland Klein ;

Annette Winter ; Jean Marie Winckel ; Laurine Toussaint ;

Toute autre personne ayant participé à la concrétisation de ce mémoire ;

Et surtout les 28 enseignants qui ont eu la gentillesse de répondre au questionnaire, sans lequel ce mémoire n'aurait pu se faire.

Mes dernières pensées vont à ma mère, sans laquelle je ne pourrai transmettre ma langue maternelle qu'est l'Alsacien.

RECERC - Ouvrages de référence - 2014
Collection Enseignement, immersion, plurilinguisme n°8

Bref sommaire

Carole KOBİ

L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle

Page

5	Bref sommaire
6	Résumé en français, alsacien, allemand, catalan, anglais
9	Abréviations
10	Introduction
12	1.- Les langues de France
20	2.- L'alsacien et le lorrain
30	3.- Caractéristiques de l'enseignement des langues régionales en Alsace et en Moselle
47	4.- Enquête sur le terrain. Aspects méthodologiques
59	5.- Traitement des questionnaires
102	Discussion et conclusion
108	Index des tableaux
109	Bibliographie et sitographie
116	Liste des annexes (volume 2)
118	Sommaire

Français

L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle

Mots clés : enseignement - immersion - langue régionale - bilinguisme - Alsace - Moselle

Résumé

Les langues régionales d'Alsace et de Moselle se trouvent sous deux aspects : la langue standard représentée par la langue allemande, utilisée essentiellement pour transcrire les langues régionales et le dialecte proprement dit, tel qu'il se parle avec ses multiples variantes. Elles sont composées des dialectes alémaniques et franciques. Emprunt d'un passé historique lourd de conséquences et d'une politique linguistique en dents de scie, les langues régionales d'Alsace et de Moselle ont fortement souffert. Malgré un nombre de locuteurs en baisse, l'enseignement du plat et de l'elsässerditsch est néanmoins présent sur le territoire de l'est de la France. Dans quelles écoles enseigne-t-on ces dialectes ? Comment s'y prennent-elles pour donner un sens à cet enseignement ? Est-il suffisant pour influencer et optimiser la transmission du dialecte comme vecteur de communication et patrimoine vivant ? Quelles sont les objectifs de ses écoles ? Autant de questions auxquelles ce travail de recherche tente d'apporter de réponses. Une enquête réalisée auprès d'enseignants en dialecte permet de dresser un état des lieux de l'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle, avec ses points forts et ses points faibles. C'est en analysant le contexte linguistique de ces écoles, les pratiques langagières et les habitudes professionnelles de ces enseignants que l'on pourra se faire une idée un peu plus précise de l'enseignement en langue régionale. Quelles améliorations faut-il apporter à cet enseignement et au fonctionnement de ces écoles avant de pouvoir en faire bénéficier d'autres établissements ?

Elsässerditsch

D' Regionàlsproch vàm Elsàss ùn Lothrínge

Schlüsselwerter : Regionàlsproch - Ìwerdrawung - Ànerkennung - Sprochbàd - Zweisprochigkeit

Ínger de Regionàlsproch vàm Elsàss ùn vàm Lothrínge versteht m'r d' dítsch Sproch fúr s Schriftliche ùn de Dialekt fúr d'Mùndàrte. Ùnserì Regionàlsproch bstecht üsem Àlemànische ùn üsem Fränkische. Obwohl d' Gschìcht de Dialekt schwer mìßhàndelt hàt, ùn 's immer wenjer Litt gítt wo ne redde, werd de Plàtt ùn s Elsässerditsch ìn mànche Schùle ìn Oschfrànkriisch gelehrt. Wo fíngt m'r die Schùle ? Wie ùn wàrùm werd dis Fàch ùnterrícht ìn denne Schùle ? Làngt der Ùnterrícht fer Plàtt ùn Elsässerditsch wídder herzustellen ùn d' lwwerdrawung ze gàràntiere ? D' Üswertung wome Fröjeböje wù von denne Dialektlehrer üsgfíllt worr ísch, soll ùns helfe s Gütte ùn s wenjer Gütte àn dem Ùnterrícht herüzefíngé, fúr dàss 'r verbessert kànn werre ùn àn ànderi Schùle wíddersch kànn gènn wèrre.

Deutsch

Elsässischer Sprachunterricht in den Vorschulen von Elsass und Lothringen

Schlüsselwörter : Regionalsprache – Transmission – Anerkennung – Immersion - Zweisprachigkeit

Zusammenfassung

Wir ordnen die Regionalsprachen des Elsass und Lothringen unter zwei Aspekten ein: Die deutsche Standard-Sprache, die hauptsächlich zur Überschreibung der Regionalsprachen und des eigentlichen Dialektes in seinen gesprochenen Formen verwendet wird. Diese Regionalsprachen bestehen aus alemannischen und fränkischen Dialekten. Die historische Vergangenheit mit ihren schwerwiegenden Folgen und die ständig wechselnde Sprachpolitik haben den Regionalsprachen des Elsass und Lothringen stark zu schaffen gemacht. Trotz der absteigenden Zahl an Dialektsprachlern ist der Unterricht in Platt und Elsasserdeutsch im Osten Frankreichs gegenwärtig. In welchen Schulen unterrichtet man diese Dialektformen? Wie gehen sie zu Werke, um diesem Unterricht Sinn zu verleihen? Reicht er aus, um die Transmission des Dialektes und des lebendigen Kulturgutes zu beeinflussen oder zu verbessern? Was sind die Ziele dieser Schulen? Mit dieser Forschungsarbeit versuchen wir, Antwort auf all diese Fragen zu finden. Die Auswertung eines Fragebogens an Dialektlehrer ermöglicht eine Bestandsaufnahme des Regionalsprachen-Unterrichts mit seinen Schwerpunkten und Schwachstellen in den Vorschulen von Elsass und Lothringen. Anhand der Analyse des sprachlichen Kontextes dieser Schulen, ihrer sprachlichen Praxis und der beruflichen Gewohnheiten der Lehrer können wir uns ein genaueres Bild des Regionalsprachen- Unterrichts machen. Welche Verbesserungen müssen wir für den Unterrichtsablauf in diesen Schulen aufbringen, damit auch andere Einrichtungen ihren Nutzen ziehen können?

English

The teaching of the regional language in the nursery schools of Alsace and Moselle

Key Words : Regional language - transmission - recognition - immersion - bilingualism

Abstract

The regional languages of Alsace and Moselle have two aspects, made by French and Germanic dialects: the standard language represented by the Germans, essentially used to transcribe the regional languages and dialects, which is spoken in multiple varieties. The historical consequences of a weak language policy meant the regional languages of Alsace and Moselle suffered heavily. Despite the number of speakers dropping and teaching remaining flat Elsasserdeutsch is still spoken in the territory of eastern France. In which schools do you teach these dialects? How do they make sense of this teaching? Is it sufficient to influence and optimize the transmission of the dialect as the medium of communication and living heritage? Which are the goals and targets of its schools? These are questions that this research attempts to answer. A survey of dialect teaching states in nursery schools of Alsace and Moselle to make an inventory of the regional language teachers, with its strengths and weaknesses. By analysing the linguistic context of these schools, the language practices and habits of those who teach we can get a more precise idea of the education in regional languages. What improvement do we have to bring to this education and to the performance of these schools before we can offer benefits other establishments?

Català

L'ensenyament de la llengua regional dins les escoles maternals d'Alsàcia i de Mosel·la

Paraules clau : ensenyament - immersió - llengua regional - bilingüisme - Alsàcia - Mosel·la

Resum

Les llengües regionals d'Alsàcia i de Mosel·la es retroben sota dos aspectes : la llengua estandard representada per la llengua alemanya, utilitzada essencialment per transcriure les llengües regionals, i el dialecte propiament dit, tal com es parla amb les seves múltiples variants. Aquestes estan compostes dels dialectes alemànics i franciscs. Degut a un passat històric pesant i ple de conseqüències i a una política lingüística amb alts i baixos, les llengües regionals d'Alsàcia i de Mosel·la han patit molt. Malgrat un nombre de locutors que disminueix, l'ensenyament del *plat* i de *l'elsasserditsch* és malgrat tot present en el territori de l'est de França. A quines escoles s'ensenyen aquests dialectes? Com s'ho fan per donar un sentit a aquest ensenyament? És suficient per a influenciar i optimitzar la transmissió del dialecte com a vector de comunicació i patrimoni viu? Quins són els objectius d'aquestes escoles? Són qüestions a les quals aquest treball de recerca procura donar respostes. Una enquesta realitzada prop d'ensenyants en dialecte permet fer el punt de la situació de l'ensenyament de la llengua regional dins les escoles maternals d'Alsàcia i de Mosel·la, amb els seus punts forts i els seus punts febles. Serà analitzant el context lingüístic d'aquestes escoles, les pràctiques de llenguatge i els hàbits professionals d'aquests ensenyants que ens podrem fer una idea més precisa de l'ensenyament en llengua regional. Quines amelioracions caldria aportar a aquest ensenyament i al funcionament d'aquestes escoles abans de fer-ne beneficiar altres establiments?

Abréviations

ABCM	Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle Zweisprachigkeit
BO	Bulletin Officiel
CAPES	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CD	Compact Disc
CE1	Cours Élémentaire 1ère année
CE	Cours Élémentaire 2ème année
CERCL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CM1	Cours Moyen 1ère année
CM2	Cours Moyen 2ème année
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CP	Cours Préparatoire
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
DEAA	Dispositif mosellan d'Enseignement Approfondi de l'Allemand
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DGLF	Délégation Générale à la Langue Française
DGLFLF	Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France
DVD	Digital Versatile Disc
FLAREP	Fédération pour les Langues Régionales dans l'enseignement public
GS	Grande Section
HCLCAFAM	Haut Comité de référence pour la Langue et Culture Alémanique et Francique en Alsace et en Moselle
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maitres
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
JO	Journal Officiel
LCR	Langue et Culture Régionale
MS	Moyenne Section
OLCA	Office pour la Langue et la Culture d'Alsace
PE	Professeur des Ecoles
PS	Petite Section
PUF	Presses Universitaires de France
TPS	Toute Petite Section
VSM	Voie Spécifique Mosellane
VSM1	Voie Spécifique Mosellane 1
VSM2	Voie Spécifique Mosellane 2

Introduction

Ce mémoire est réalisé dans le cadre de mes études en Master 2. Le sujet de mon mémoire est lié à ma pratique professionnelle d'enseignante en alsacien.

Le thème abordé est le suivant : L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Lorraine. «L'histoire de l'enseignement des langues régionales à l'école publique (ou privée) en France n'a qu'une cinquantaine d'années et s'est construite petit à petit grâce aux efforts constants des militants et des amoureux de ces langues, à contre-courant de l'idéologie uni linguiste qui habite les décideurs mais aussi la société civile française en général» (Alen-Garabato, Cellier 2009 : 1).

Je vais aborder le thème de l'enseignement en langue régionale d'abord en décrivant le cadre et l'état actuel de cette pratique, ensuite en réalisant une enquête auprès d'enseignants dispensant un tel enseignement.

L'objectif de la première partie est de réaliser une étude générale des langues de France. Je me consacrerai ensuite plus intensément aux langues régionales d'Alsace et de Moselle, en définissant les caractéristiques de cet enseignement. Cette première partie doit permettre de réaliser un état des lieux de l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle.

L'objectif de la seconde partie est de réaliser une enquête permettant d'identifier les pratiques quotidiennes en rapport avec l'enseignement de l'alsacien et du platt, dans les classes maternelles d'Alsace et de Moselle. C'est à l'issue de la partie empirique qu'on pourra constater si l'on peut répondre aux questions rencontrées :

1. Est-il possible de faire un inventaire des outils pédagogiques utilisés par l'échantillon interrogé ?
2. L'enseignement en dialecte facilite-t-il l'enseignement de /en allemand ?
3. Les enseignants en alsacien/platt ont-ils un point de vue positif concernant leur enseignement ?
4. L'enseignement en dialecte tel qu'il se pratique, doit-il ou peut-il être amélioré ?
5. L'enseignement en langue régionale permet-il d'améliorer la transmission du dialecte dans les foyers ?
6. Comment élargir cet enseignement à d'autres écoles ?

1.- Les langues de France

1.1.- Terminologie dans le domaine des Langues de France

Langue officielle et langues régionales

Recensement des Langues de France métropolitaine

Statut juridique

1.2.- La politique linguistique

Evolution linguistique en dents de scie

Vers un plurilinguisme français

1.1.- Terminologie dans le domaine des Langues de France

Une langue est un moyen de communication qui permet à un groupe donné de s'exprimer et de se comprendre. Il peut se réaliser à l'aide de mots, de gestes ou encore à l'aide de signes. Cet ensemble composé de signes écrits et/ou oraux est considéré comme étant un « langage ». D'après Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française et aux langues de France et Directeur de l'Institut national de la langue française (C.N.R.S.) « [...] on appelle langage la faculté universelle des êtres humains à s'exprimer et à communiquer au moyen de sons articulés [...] » (Cerquiglini 2003 : 11).

Langue officielle et langues régionales

Plusieurs langues peuvent coexister à l'intérieur d'un même espace. On distingue deux groupes de langues : les langues dites vernaculaires et les langues dites véhiculaires.

Les langues vernaculaires sont « parlées uniquement à l'intérieur d'une communauté (souvent restreinte) » (Robert 1990 : 2080) et peuvent être considérées comme langue maternelle, c'est à dire basée sur l'intercompréhension spontanée.

Les langues véhiculaires englobent les langues vernaculaires et servent à la communication « entre peuples de langue maternelle différente » (Robert 1990 : 2069). La langue véhiculaire de la France, autrement dit la langue officielle, est la langue française. Elle a pour vocation de regrouper les membres d'un même pays et de souder l'unité nationale. Elle est utilisée pour les actes officiels et pour l'enseignement. Pour les locuteurs dont la langue maternelle n'est pas la langue officielle, celle-ci s'acquiert le plus souvent par le biais de l'école.

Les langues vernaculaires -plus nombreuses que les langues véhiculaires- sont à considérer comme des langues non officielles. Une langue vernaculaire telle que l'Alsacien comporte des « variantes locales [...] appelées des dialectes de la langue » (Cerquiglini 2003 : 12). Cerquiglini précise « [...] qu'à la notion de dialecte doit toujours être associé un nom de région ». Par exemple, l'alsacien est une langue qui existe sous la forme de différents dialectes que l'on peut subdiviser « en sous-dialectes, chaque sous-dialecte pouvant lui-même être subdivisé en différents parlers. Le terme de patois est parfois utilisé comme synonyme de parler » (Cerquiglini 2003 : 13). Il existe par exemple le parler de Petersbach et

le parler de La Petite Pierre, alors que les deux localités ne sont situées qu'à cinq kilomètres l'une de l'autre. Bernard Schwengler, linguiste alsacien, écrit : « De même qu'il existe autant de couleurs différentes qu'il existe de points sur une ligne, il existe autant de dialectes spécifiques qu'il existe de localité » (Schwengler 2000 : 68).

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) considère les langues vernaculaires de la manière suivante : « Parmi les centaines de langues présentes dans notre pays, on appelle Langues de France celles qui sont parlées par des citoyens français sur le territoire national depuis assez longtemps pour faire partie des richesses communes, et qui ne sont langue officielle d'aucun Etat [...] » (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France 2009 : 2-3). Elles sont considérées comme des Langues de France « appartenant au patrimoine français » ([Article 75-1 de la Constitution du 4 octobre 1958](#)). La définition de la DGLFLF étant la plus récente, me servira de base tout au long de ma recherche.

La situation géographique et le passé historique ont fortement influencés ces dernières.

Recensement des Langues de France métropolitaine

L'étude des langues régionales s'avère complexe, étant donné le manque de recensement récent. La grande variété de celles-ci ne fait que rajouter à sa complexité, c'est la raison pour laquelle je limiterai ma recherche aux langues régionales de la France métropolitaine.

Aujourd'hui les langues de France métropolitaine répertoriées par la DGLFLF sont le basque, le breton, le catalan, le corse, les dialectes allemands d'Alsace et de Moselle (alsacien et francique mosellan), le flamand occidental, le franco-provençal, les langues d'oïl (franc-comtois, wallon, champenois, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, lorrain, bourguignon-morvandiau), la langue d'oc ou occitan (gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin) et les parlers liguriens (DGLFLF 2009 : 2) (annexe 7).

La DGLFLF différencie les langues territoriales citées ci-dessus, des langues non territoriales. Ces dernières, encore appelées « langues dites immigrantes » (Cerquiglini 1999) sont au nombre de cinq (arabe dialectal, arménien occidental, berbère, judéo-espagnol, romani, yiddish) et sont parlées par des groupes de Français issues de l'immigration ne pouvant être localisé géographiquement. Elles sont retenues comme « langues minoritaires » parce qu'elles sont dominantes dans un pays autre que la France.

Statut juridique

Il me semble intéressant d'observer le statut juridique que peut avoir une même langue selon l'espace et l'emplacement géographique qu'elle occupe et de l'Etat dont elle dépend.

L'Alsacien et le Mosellan sont également appelés « langues régionales transfrontalières » car elles se localisent de part et d'autre d'une frontière et sont parlées des deux côtés de celle-ci.

Les parlers alsaciens sont des langues régionales dotées d'une forme standard qui est l'allemand pour l'écrit, elle est reconnue comme langue officielle de la République Fédérale Allemande.

Le francique mosellan a le statut de « Langue nationale » du Grand-Duché du Luxembourg¹. Le flamand occidental est admis aux Pays-Bas comme une des langues officielles.

1.2.- La politique linguistique

Afin de mieux comprendre l'évolution des langues et cultures régionales, il est nécessaire de connaître le contexte politique et social dans lequel elles ont évolué tout au long des décennies.

Pour la rédaction de cette première partie consacrée à la politique linguistique en France, je me suis essentiellement inspirée du document « La politique des langues régionales et minoritaires » développé sur le site électronique de Jacques Leclerc, membre associé au Trésor de la langue française au Québec, et portant sur l'aménagement linguistique dans le monde.

Evolution linguistique en dents de scie

Les rapports entre les Langues de France et les pouvoirs politiques français ont débuté par une guerre ouverte marquée par des querelles dont le but était de favoriser l'appauvrissement des dialectes. Les gouvernements successifs voyaient dans la diversité

¹« Luxembourg.lu » : <http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/langues/letzebuergesch/index.html>

linguistique française un danger pour l'unité de la nation. L'affaiblissement des langues régionales devait mener à une unification linguistique.

La Révolution Française a marqué le début de cette oppression des langues régionales, encore appelée « terreur linguistique ». Parler une langue autre que la langue officielle était considérée comme une entrave à la construction de l'unité française et à la démocratie. L'acceptation de l'emploi exclusif du français comme langue officielle pour tous les actes administratifs (Article III de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts signée en 1539)², suivi par la « Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française » (Grégoire 1794), n'ont fait qu'accentuer l'unification linguistique en cours.

L'interdiction du "patois" sur les bancs de l'école (Loi Ferry 1882) renforça la suprématie de la langue véhiculaire sur les langues vernaculaires et renforça la différence entre langue nationale et patois. Durant tout le XX^e siècle, les gouvernements ont adopté une multitude de lois, de décrets, d'arrêtés et de circulaires administratives contre les langues et cultures régionales. En 1992, une modification à la Constitution de 1958 (Loi constitutionnelle n° 92-554, article 2) stipulait officiellement que « La langue de la République était le français ».

Cette tendance fut officiellement inversée et traduite par la "Loi Deixonne"³ (promulguée le 11 janvier 1951).

La "Loi Deixonne" visait le double objectif de défendre la langue française en tant que langue officielle et de reconnaître officiellement l'existence des langues régionales en autorisant l'enseignement facultatif du basque, du breton, catalan et occitan. La promulgation de cette loi linguistique et scolaire à la fois, devait permettre de rechercher les meilleurs moyens pour favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils étaient en usage. Le « maître » pouvait – à condition d'en faire la demande et que celle-ci lui fut accordée- recourir aux parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'il pouvait en tirer profit pour son enseignement. Un enseignement facultatif du parler local était permis une heure par semaine afin de faire connaître aux élèves les richesses culturelles et le folklore de leur région. Le futur enseignant, s'il désirait enseigner dans une région où une langue locale affirmait sa vitalité, était formé dans la mesure du possible à l'enseignement de cette même langue ainsi que sur son folklore, sa littérature et les arts populaires. A l'université, des instituts d'études régionalistes comportant notamment des chaires pour l'enseignement des langues et littératures locales voyaient le jour, ainsi que des diplômes d'études supérieures pour les étudiants qui auront suivi ces cours. Ce décret

² Leclerc 2011 : http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm

³ Leclerc 2011 : http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/France-loi_Deixonne-texte-1951.htm

permet d'inclure une épreuve facultative en langues régionales au programme du baccalauréat (1970).

La "Loi Haby"⁴ (1975) élargit cet enseignement des langues régionales jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans), autrement dit jusqu'au collège (article 12). Avec cette loi, une place officielle certes modeste et limitée, fut reconnue à l'enseignement des langues régionales. La mise en place d'un cadre administratif sera étendue et généralisée après l'adoption de la loi Bas-Lauriol.

La "Loi Toubon"⁵ (1994) visant à protéger la langue française d'incursions étrangères, précisa qu'elle ne s'appliquait pas « aux langues régionales de France et ne s'opposait pas à leur usage » (article 21). Elle est toujours en vigueur.

Vers un plurilinguisme français

La réactivité des communautés utilisatrices des langues régionales à revendiquer le statut de minorité, a permis de faire évoluer leur statut de « matière facultative », en celui d'une « matière spécifique » disposant, de la maternelle à l'université, d'un cadre horaire, de programmes, d'épreuves d'examen, de personnels formés et de programmes de recherche pédagogique et scientifique (Circulaires des 21 juin 1982 (BO n°26 du 1^{er} juillet 1982) et 30 décembre 1983 (BO n°3 du 19 janvier 1984))⁶.

La "loi Jospin" (loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989) précise que toutes les écoles (du collège à l'enseignement supérieur) sont chargées de dispenser une formation qui peut comprendre un enseignement de langues et cultures régionales (article premier).

La création en 1989 de la Direction Générale de la langue française (DGLF) montre l'importance croissante portée aux langues régionales. Elle a pour mission d'animer la politique linguistique de la France, concernant à la fois la langue française et les langues régionales. Elle « soutient les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française » mais est également chargée d'appliquer la politique linguistique du gouvernement français, afin de « respecter la diversité linguistique et culturelle et promouvoir le plurilinguisme » (Délégation générale à la langue française et aux langues de France 2009). Elle encourage également l'utilisation des langues régionales dans les médias et les spectacles.

⁴ Leclerc 2011.

⁵ Leclerc 2011 : <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/franceloi-1994.htm>

⁶ Eduscol, 2009.

En 1992, la politique linguistique s'étend au niveau européen grâce à la création de la "Charte européenne des langues régionales ou minoritaires". Son objectif est de protéger et de promouvoir les langues historiques régionales et les langues des minorités en Europe. Sous "langues régionales ou minoritaires", on entend les langues pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par des ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat ; et différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet Etat (Charte européenne des langues régionales ou minoritaires 1992).

Les États ayant ratifié cette charte s'engagent à reconnaître, respecter, promouvoir et encourager l'expression orale et écrite de ces langues dans la vie publique et privée, ainsi que de mettre à leur disposition des formes et des moyens adéquats d'enseignement à tous les stades appropriés. Il est également précisé dans cette charte qu'une compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays ainsi que des échanges transfrontaliers doivent être mis en avant. Elle interdit toute forme de distinction, de discrimination, d'exclusion, de restriction ou préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger le maintien ou le développement de celle-ci.

La France n'a que partiellement accepté la Charte en la signant mais en refusant sa ratification. Malgré l'insistance en 1988 de certains ministres (Catherine Trautmann, ministre de la culture et de communication) auprès de la DGLF, pour contribuer à la définition d'une nouvelle politique en faveur des langues régionales et ainsi promouvoir le plurilinguisme la France ne reconnaît pas la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Xavier North⁷ (Délégué général à la langue française et aux langues de France) explique la position du gouvernement face à son refus dans une interview donné à l'Express en 2010 en soulignant que la France ne nécessite pas de nouvelle loi sur les langues régionales, celles existantes déjà étant suffisantes, de plus « accorder des droits opposables à une langue supposerait évidemment de les étendre à toutes, ce qui porterait atteinte à l'indivisibilité de la République et à l'unicité du peuple français la charte étant incompatible avec les termes du Conseil constitutionnel ». Selon lui la Charte est incompatible avec la France et elle n'a toujours pas été ratifiée à ce jour.

En 2001, la DGLF devient "Délégation générale à la langue française et aux langues de France" (DGLFLF) et se donne pour mission « de veiller à la promotion et à l'emploi du français sur le territoire national, de favoriser son utilisation comme langue de communication internationale et de développer le plurilinguisme, garant de la diversité

⁷ http://www.lexpress.fr/region/une-nouvelle-loi-sur-les-langues-regionales-n-est-pas-forcement-necessaire_847006.html

culturelle ». Elle doit également animer et coordonner l'action des pouvoirs publics en faveur de langues régionales, encourager et mettre en œuvre, avec ses moyens propres ou en liaison avec d'autres organismes publics ou privés, toutes initiatives en ce sens. Comme organe de réflexion, d'évaluation et d'action, la DGLFLF continue d'être chargée de promouvoir une politique globale en faveur de la langue française, mais doit aussi prendre en charge la valeur patrimoniale des langues régionales de France. De plus, elle a pour mission de «veiller à la sauvegarde et à la valorisation des langues de France et de coordonner la politique culturelle en leur faveur».

La "loi Fillon"⁸ (Article 20, 2005) complète la "Loi Haby" en précisant qu'un enseignement des langues et cultures régionales dispensé tout au long de la scolarité, doit se faire selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Durant l'année scolaire 2005-2006 (chiffres livrés par la DGLFLF), 404 351 élèves ont bénéficié d'un enseignement en /de la langue régionale (toutes formes d'enseignement confondues, public, privé sous contrat) : 282 894 à l'école, 96 295 au collège et 25 162 en lycée. La liste des langues concernées s'est aussi élargie : basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan/langue d'oc, langues régionales d'alsace, langues régionales des pays mosellans, tahitien et langues mélanésiennes (Alen-Garabato/ Cellier 2009).

Le 23 juillet 2008, les langues régionales entrent dans la constitution française (Article 75-1 de la Constitution du 4 octobre 1958)⁹ et « appartiennent au patrimoine de la France ». À ce jour, la France recense en Europe occidentale, après l'Italie, le plus de « langues minoritaires » sur son territoire.

⁸ Leclerc 2011.

⁹ Leclerc 2011.

2.- L'alsacien et le lorrain

2.1.- Origines linguistiques

Qu'appelle-t-on l'alsacien ?

Qu'appelle-t-on le lorrain ?

Points communs entre les deux

Particularités du Francique rhénan

2.2.- Situations historique et politique

Contexte historique

La politique linguistique et les langues régionales
d'Alsace et de Moselle

2.- L'Alsacien et le Lorrain

Pour les parties 2 et 3 je vais essentiellement me baser sur l'état des lieux des langues régionales réalisé par le sociologue basque Erramun Bachoc, publié en 2012. Dans sa recherche, il s'appuie sur les chiffres relevés en 1999 par l'Agence France Presse (colonnes 2 et 3), sur ceux publiés par le Figaro du 31 octobre 2011 en se référant à l'année 2008 et complétée par les données Google pour le flamand, le franco-provençal et le platt lorrain (colonne 5) ; pour 2010 les données utilisées sont celles publiées par la Flarep (année scolaire 2010-2011) et concernent les 3 filières d'enseignement, public, confessionnel et associatif (colonne 6) (annexe14).

Je me suis permise de modifier quelque peu le tableau d'origine en ne gardant que les deux lignes qui nous concernent le plus et en y ajoutant une troisième comportant la somme des deux premières :

1-(LR) Langues régionales	2-(P) Populations régionales - Google	3-(L) Locuteurs régionaux - Tablo % L/P		4-(S) Population scolaire 2008 - 18% P	5-(E) Elèves en LR en 2008 - Figaro 31 10 11 - % E/S		6-(B) Enseignement bilingue Flarep 2010 - % B/E	
Alsacien	1 700 000	900 000	53%	309 000	193 820	53%	22 683	14%
Platt lorrain	2 300 000	400 000	17%	414 000	810	(?) %	810	100%
Total	4 000 000	1	32.5%	723 000	194 630	26.9%	23493	12%

Tableau 1 : Nombre de locuteurs dans la langue régionale (2008). Réalisé par Carole Kobi (2012) grâce aux chiffres donnés dans l'enquête réalisée par Erramun Bachos (2012).

En 1999, la population régionale alsacienne et mosellane s'élève à 4 000 000 habitants, comportant 1 300 000 locuteurs régionaux qui représentent 32,5% de la population concernée. D'après l'étude réalisée par EDInstitut pour l'OLCA en mars 2012, 43% de la population alsacienne se déclare dialectophone.

2.1.- Origines linguistiques

Les langues régionales métropolitaines trouvent leur origine dans deux grandes familles linguistiques : le breton et l'indo-européen.

Les dialectes de l'est de la France se situent entre 3000 et 2000 avant Jésus Christ et sont issus de l'Indo-Européen. Celui-ci donna naissance à plusieurs branches dont le germanique primitif, qui se divisa en cinq voies différentes. Les deux voies les plus intéressantes pour ma recherche sont le germanique rhénan et le germanique de l'Elbe (annexe 9). Le germanique rhénan, donna le francique qui se fragmenta en trois branches : le néerlandais, le flamand et le francique rhénan. Ce dernier se divisa en trois pour donner le francique rhénan, le francique lorrain et le francique rhénan méridional.

Le germanique de l'Elbe engendra l'alémanique qui, à son tour se divisa en deux branches distinctes : le bas-alémanique (du nord et du sud) et le haut-alémanique (Hudlett 2001a)¹⁰.

Qu'appelle-t-on l'alsacien ?

Anemone Geiger-Jaillet (2008 : 153), écrit dans son ouvrage "Le bilinguisme pour grandir" :

« ce que l'on appelle l'alsacien, ou l'elsasserditsch est en fait une langue constituée de quatre grandes variétés, le francique au nord (francique mosellan et francique rhénan méridional), l'alémanique au sud, avec le bas-alémanique dans le Bas-Rhin et dans une partie du Haut-Rhin, finalement le haut alémanique dans les régions proches de la Suisse. »

Les locuteurs parlant un alsacien ayant pour origine le francique mosellan se situent dans l'extrémité nord-ouest de l'Alsace, plus précisément dans la région de Sarre-Union (Alsace-Bossue). Ceux du francique rhénan méridional (ou palatin) sont situés à l'extrémité nord-est de l'Alsace, autour de Wissembourg (annexe 9).

Les utilisateurs de l'alémanique, plus précisément le bas-alémanique du nord, se situent dans la région de Saverne, Haguenau, Strasbourg et Sélestat ; ceux qui parlent le bas-alémanique du sud se situent plutôt dans la région de Colmar et de Mulhouse. Le haut-

¹⁰ <http://culture.alsace.pagesperso-orange.fr/carte-provenance.htm>

alémanique est parlé dans la région de Saint-Louis, d'Altkirch et dans l'extrême sud de l'Alsace.

L'Alsace regroupe 900.000 locuteurs régionaux pour 1.700.000 habitants. 53% de la population alsacienne parle un des dialectes alsaciens (Bachoc 2012).

Qu'appelle-t-on le lorrain ?

L'origine du lorrain ou mosellan, parlé en Moselle germanophone vient du francique, plus précisément du francique rhénan et du francique mosellan. Le francique mosellan est essentiellement parlé dans le «pays de Nied». Le francique rhénan méridional se localise dans le bassin houiller lorrain et s'étend jusque dans une partie de l'Alsace (Saint-Avold, Forbach, Sarreguemines, Bitche, Sarre-Union, Wissembourg) ; il est très proche des dialectes parlés en Allemagne (Saarland et vallée de la Moselle) (annexes 9 et 10).

La Moselle regroupe 400.000 locuteurs régionaux pour 2.300.000 habitants. Contrairement à l'alsacien, seulement 17% des Lorrains pratiquent le francique mosellan (Bachoc 2012 : 2).

Points communs entre les deux

Le dialecte alsacien et le dialecte lorrain ne respectent aucun tracé géographique en rapport avec les délimitations départementales.

"Les familles dialectales présentes en Alsace s'étendent au-delà de ces limites : en Suisse, pour le haut-alémanique, dans le pays de Bade (Allemagne), pour le bas-alémanique, en Lorraine en ce qui concerne le francique rhénan," alors que "l'Alsace est située à l'extrémité occidentale du haut-allemand, l'essentiel de son espace dialectal appartient à l'allemand supérieur (dialecte alémanique), le nord-ouest de l'Alsace où est implanté le dialecte francique rhénan fait partie de l'allemand moyen" (Huck 2007 : 19).

Le *platt* et l'*elsasserditsch* se distinguent certes par des critères et variations linguistiques différents mais se faisant progressivement, elles n'enrayent aucunement une bonne intercompréhension entre villages¹¹. Une intercompréhension entre les deux dialectes étant quasi générale.

¹¹ membres.multimania.fr/g00ffrr5/histoireling/lgttexte/lgfrancique.htm

Ces variantes présentent dans leur vocabulaire et leur grammaire une étroite parenté de structure avec l'allemand standard. Cette écriture a été instaurée au XVI^{ème} siècle afin d'unifier les différents parlers germaniques et de servir comme convention orthographique pour la transcription phonologique de l'alsacien et du mosellan. Les similitudes entre le parler alsacien/lorrain et l'allemand moderne, se rapportent plus à l'alémanique dont est issu le *Hochdeutsch* actuel.

«Pour l'Alsace et la Moselle, c'est la région d'expression jusqu'à Faulquemont qui a les dialectes les plus proches du *Hochdeutsch* » (Schwengler 2000 : 73).

Particularités du Francique rhénan

Dans cette partie de mon travail, je ne citerai comme exemple que "mon" alsacien, autrement dit celui que je pratique personnellement, situé entre Sarre-Union et Saverne.

Même si le francique rhénan se dit très proche de la langue allemande, il se distingue de cette dernière dans différents points. La syntaxe alsacienne ressemble beaucoup à la syntaxe allemande, mais conjugaison et déclinaison alsaciennes sont simplifiées. Elle ne comporte pas de prétérit ni de futur, subjonctif ou gérondif sont absents. L'emploi d'une seule forme aux trois personnes du pluriel et l'absence du génitif (Kalmbach 2004) montre que l'alsacien fait preuve d'une grande unité syntaxique (Schwengler 2000).

Le système vocalique alsacien se démarque également. Voici quelques caractéristiques parmi d'autres : on dira „bisse“ (mordre) en alsacien et „beißen“ en allemand, „Hüss“ (maison) pour „Haus“ (pas de diphtongaison bavaroise en Alsace), ou encore „Wîb“ pour „Weib“ et „Is“ pour „Eis“ (maintien du „î“ resté long et fermé en alsacien).

Au niveau phonétique, la prononciation varie dans les différentes régions de l'Alsace et il existe presque autant de parlers alsaciens et mosellans, qu'il y a de villages et ceci sans pour autant enrayer la compréhension entre les locuteurs. De plus, il subit - au même titre que toute autre langue- l'influence des langues vivantes. Jean Petit, linguiste français, pensait d'abord que ces emprunts allaient appauvrir et dénaturer la langue régionale. Il s'est rendu compte que le rajout de mots étrangers à l'alsacien n'était pas spécifique à notre dialecte, mais que nombreuses étaient les langues qui en faisaient tout autant et sans se dégrader pour autant (Petit 2000). Jürgen Ott et Marthe Philipp (1993) complètent ces dires en ajoutant que c'est là un signe de vitalité et considèrent le résultat ainsi obtenu comme une nouvelle variété linguistique. Introduire des mots allemands au dialecte alsacien et mosellan, enrichit le lexique de chaque langue de ces mots nouveaux et permet un bain linguistique germanophone plus important.

A ce jour, la langue alsacienne n'est plus la langue maternelle de la majorité des Alsaciens. Elle se transmet de moins en moins chez les jeunes générations, puisque seulement 20% des jeunes de moins de 15 ans la parleraient. Parents ou grands-parents, voire même les arrière-grands-parents pour la génération actuelle, sont souvent seuls utilisateurs du parler alsacien. La proportion de dialectophones croît avec l'âge. En 2012, que 3% des enfants entre 3 et 17 ans parlent le dialecte (OLCA 2012 : 10).

2.2.- Situations historique et politique

Contexte historique

Le nom "Alsace" qualifie, au début du moyen-âge, une entité territoriale et politique. Ce n'est qu'après la victoire des Francs sur les Alamans (496) et l'annexion de la rive gauche du Rhin (territoire situé entre la ville de Bale et le Palatinat) au royaume des Francs, qu'apparaît le nom d' "Alsace".

L'Alsace est connue pour ses nombreux changements de nationalités entre la France et l'Empire allemand. Le passé historique de l'Alsace a souvent (de 1871 à 1918) été associé à celui de la Lorraine : les deux régions ont été unies en tant que Reichsland (terre de l'empire allemand) et ont partagé le même vécu et soufferts des mêmes revirements politiques. Les frontières politiques de l'Alsace et de la Lorraine ont subi de nombreuses modifications entre le dix-septième (règnes de Louis XIII et Louis XIV) et le vingtième siècle. Les raisons de ces annexions successives sont autant militaires qu'économiques.

A chaque nouvelle annexion, l'Alsace-Lorraine se voyait forcée de parler la langue de l'occupant. Ces remous historiques ont non seulement marqué l'identité régionale de l'Alsace mais également sa culture. Entre le dix-neuvième et la première moitié du vingtième siècle, le dialecte alsacien était considéré comme l'une des caractéristiques la plus importante de sa culture et de son identité.

La politique linguistique et les langues régionales d'Alsace et de Moselle

Lors de la promulgation de la première loi en faveur des langues et cultures régionales de France (Deixonne 1951), seules les langues traditionnelles en bénéficiaient, excluant le dialecte alsacien, mosellan et corse, considérés comme langue exogène.

L'enseignement de l'allemand standard - langue de référence des dialectes alsacien et lorrain - était déjà enseigné entre 1920 et 1940 « jusqu'à six heures par semaine dans l'enseignement primaire et primaire supérieur » (Morgen/Zimmer 2009 : 3), non pas en tant que langue régionale, mais plutôt comme une discipline.

En 1945, après la deuxième guerre mondiale, l'enseignement de l'allemand - langue de l'ennemi - est supprimé "provisoirement" et rattrapé par celui de l'alsacien (lorrain inclus). Même si celui-ci est considéré par l'Etat comme « un obstacle central à la diffusion et à la pratique du français [...] », son usage est considéré comme étant « moins préjudiciable que celui de l'allemand standard. Il s'agit d'une politique linguistique stratégique, non pour promouvoir le dialecte, mais pour écarter l'allemand » (Huck 2008 : 352, note 9).

A partir de l'année 1952, l'enseignement de l'allemand est instauré dans les classes de fin d'études jusque dans les années soixante. Par la "Réforme Holderith" en 1972, l'alsacien est introduit à titre facultatif au CM1 et au CM2, à raison de 2 heures et demi par semaine. Cette réforme qui s'étendit au CE2 à partir de 1982 (réforme circulaire Savary de juin 1982), permit seulement de reconnaître que l'enseignement des dialectes facilitait l'apprentissage de l'allemand. Mais entre 1975 et 1982, un recul de l'usage du dialecte est constaté, entraînant un ralentissement de son enseignement sur les bancs de l'école, également occasionné par un manque d'enseignants compétents en la matière. Même si entre 1982 et 1986 le recteur Deyon incite à ce que l'accueil des élèves en classe de maternelle se fasse en dialecte, l'enseignement de l'allemand est réduit de 30 minutes alors que la formation des maîtres en allemand à l'école normale devient obligatoire.

Cette politique linguistique certes hésitante à l'égard des dialectes germaniques ne put empêcher en 1985 leur reconnaissance non seulement comme langues régionales mais également comme constituant une culture à part entière et devenir " langue et culture régionale " : « Il n'existe (...) qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de l'Alsace » (Deyon 1985 : 10).

L'année 1986 est marquée par la création des sections trilingues en classe de Sixième, avec quatre heures d'allemand et trois heures d'enseignement dans une autre langue. La circulaire rectoriale de 1988 octroie à l'alsacien une place à l'école maternelle, destinée à l'accueil des enfants dialectophones, autorisant la mise en place d'ateliers dialectaux : l'objectif est de faciliter l'entrée des enfants dialectophones à l'école, ainsi que de favoriser l'apprentissage du français.

L'année 1990 entraîne à la fois une nouvelle réduction de l'enseignement en allemand (trois heures au lieu de quatre heures initialement prévues dans les sections

trilingues) ainsi que la prise de conscience des effets négatifs relatifs à un tel enseignement, de plus trop souvent dispensé par des maîtres trop peu formés. En septembre 1990, le rectorat autorise l'enseignement de l'allemand au CE1. En 1991 la distinction entre un enseignement extensif et un enseignement intensif est faite. Un enseignement intensif correspond à une sensibilisation à la langue régionale de deux à trois heures hebdomadaires dans la filière générale dans le primaire, à une langue vivante 2 ou 3 dans le secondaire ou encore en tant qu'option avec une heure par semaine dès la sixième. Il faudra attendre 1991-1992 pour voir se réaliser en Alsace la mise en œuvre d'une politique volontariste d'immersion linguistique, remplaçant un enseignement de la langue, par un enseignement dans la langue. En 1992 la création des classes bilingues s'étend à la maternelle et en 1994 aux écoles élémentaires.

Au lycée, les langues régionales d'Alsace et les langues régionales des pays mosellans (avec le basque, breton, catalan, corse, langues mélanésiennes, langue d'oc, tahitien, le gallo), peuvent faire l'objet d'une matière obligatoire aux épreuves du baccalauréat de la session de 1995 (article 6). Mais toujours sous condition que lors de l'épreuve, il est « [...] possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent» (arrêté du 15 septembre 1993).

Les sections trilingues s'étendent au lycée et les sections européennes se développent. Une augmentation de l'apport monétaire des collectivités au fonds de concours essaye de contrer un relâchement enregistré entre 1997 et 1999 de l'enseignement de la langue et culture régionale. 1998 voit le recul de l'enseignement précoce à 3 h ainsi que celui dans de nombreuses classes des cycles 1 et 2.

Ce n'est qu'en 2002 qu'un accord permettant la mise en place de l'immersion dans les écoles, lycées et collèges en "langues régionales" est donné (J.O. du 19.4.2002).

Le nouveau programme "langue et culture régionale" officialise le statut, le rôle et la place de l'allemand par rapport aux parlers alsaciens et mosellans. La politique linguistique retrouve un nouvel élan et étend l'enseignement "langue et culture régionale" de l'école élémentaire au lycée et crée le socle de l'enseignement de la langue.

L'article 2 du 25 janvier 2002 accorde aux élèves de l'école élémentaire (cycle 2 et 3) un enseignement des langues étrangères ou régionales obligatoire avec une quotité horaire allant de 1h30 minimum à 2 h maximum. Ce volume horaire a été étendu progressivement aux autres classes, atteignant la petite section en 2009. L'enseignement est assuré par l'enseignant lui-même s'il est suffisamment qualifié ou par un intervenant extérieur¹².

¹² Voir annexe 4 : question 5.

Malgré la reconnaissance en 1992 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires -que l'enseignement des langues et cultures régionales favorise sa transmission et sa continuité entre l'environnement familial et social et le système éducatif, contribuant à l'intégration de chacun dans le tissu social de proximité- ce n'est qu'en 2008 que les dialectes alsacien et mosellan intègrent l'héritage français (Article 75-1), c'est à dire 57 années après le breton.

En 2000, les élèves de Quatrième et de Troisième ayant suivi un enseignement facultatif de langue régionale, peuvent comptabiliser les points obtenus au-dessus de la moyenne pour l'obtention du brevet (J.O. 22/09/2000 : 14891). Le choix de prendre une épreuve écrite en langue est d'ores et déjà possible pour le brevet (arrêté du 23 juin 1994 : J.O., 26/06/1994 : 9272). Toutes les langues régionales sont dès à présent enseignées au même titre que l'ensemble des autres langues vivantes telles que l'espagnol ou encore l'anglais. Au collège, les élèves peuvent dès la 6^e, prendre l'option facultative de langue (et culture) régionale à la place d'une langue étrangère en 4^e.

L'enseignement des langues régionales figure officiellement dans les programmes de 2002 actuellement encore en vigueur (B.O. Hors-série du 29 août 2002). Il est centré sur des activités de communication (se présenter, parler de ses goûts, de ses loisirs, etc.), dont l'objectif est l'acquisition de compétences langagières bien définies. À la fin du cycle 3, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues publiées au conseil de l'Europe.

Par l'arrêté du 30 mai 2003, l'enseignement des langues régionales est considéré au niveau national comme l'égal de l'enseignement des langues vivantes étrangères dont les horaires et programmes sont officiellement fixés entre 1 heure et 2 heures au cycle 2 et entre 1 heure 30 minutes et 2 heures au cycle 3, incluant la possibilité d'aller jusqu'à 3 heures par semaine (Morgen 2004).

Au collège, l'enseignement de la langue commencé au primaire continue dans les classes supérieures. En 6^e il est de 4 heures par semaine, passant à 3 heures en classe de 3^e (possibilité d'augmenter d'une heure en 5^e et 4^e avec les « itinéraires de découverte »).

A la rentrée 2008-2009, de nouvelles modalités d'apprentissage des langues régionales impulsées, comme pour l'ensemble des langues vivantes, par la mise en place du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), se traduisent par de nouveaux programmes pour l'école primaire et par le palier 1 du collège, élaborés pour le basque, le breton, le catalan, le corse, l'occitan langue d'oc, les langues régionales d'Alsace et des pays mosellans.

L'enseignement des langues régionales proposé aux élèves du cycle 1 en passant par le collège et le lycée se développe dans un cadre conventionnel prescrit par l'article 20 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (loi Fillon).

Aujourd'hui, la convention portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prend appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale. Elle s'applique pour la période 2007-2013, réserve une place particulière à l'apprentissage du dialecte alsacien notamment dans le cadre de l'option « Langue et culture régionales » en prévoyant de commencer cette option, dès la classe de sixième. Cette convention venant à expiration fin 2013, des discussions sont actuellement en cours.

3.- Caractéristiques de l'enseignement des langues régionales en Alsace et en Moselle

**3.1.- Les différentes déclinaisons possibles pour
l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en
Moselle**

3.2.- L'enseignement en chiffres

3.3.- Bilan

**3.4.- L'enseignement bilingue précoce à parité horaire en
Alsace et en Moselle**

3.1.- Les différentes déclinaisons possibles pour l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle

En réalité, que représente l'enseignement de la « langue régionale » en Alsace et en Moselle : c'est à la fois l'enseignement du platt ou de l'elsasserditsch selon la situation géographique de l'école et de l'allemand standard puisque l'expression écrite de nos dialectes est l'allemand. Et c'est essentiellement cette seconde forme de langue régionale qui est enseignée dans les classes bilingues d'Alsace et de Moselle.

L'enseignement spécifique des langues régionales se pratique de deux manières différentes : soit de façon extensive ou intensive. Elles se distinguent par la quotité horaire durant laquelle la langue est enseignée, également par la manière dont l'enseignement est dispensé.

L'enseignement extensif se caractérise par un enseignement de la langue pouvant se faire entre 2 à 3 heures par semaine, de la Moyenne Section (MS) de maternelle au Cours Moyen 2 (CM2). Il s'agit d'une initiation à la langue, considérée comme une discipline à part entière, dispensée aux enfants non scolarisés dans la filière bilingue. En Alsace « 9 élèves sur 10 bénéficient de cet enseignement précoce de l'allemand » (site de l'Académie de Strasbourg 2012b).

L'enseignement extensif est autant présent en Alsace qu'en Moselle. Dans la mesure de ses compétences, l'enseignant en français et en langue régionale est le même. Cet enseignement est prioritairement dispensé par les maîtres de l'école habilités à cet effet par l'Inspecteur d'Académie. Dans le cas contraire c'est un intervenant extérieur qui dispense l'enseignement en langue régionale. En Moselle, ce dispositif appelé "Voie Spécifique Mosellane 1" (VSM 1) fait partie d'un des deux projets visant au développement de l'enseignement de l'allemand dans le département de la Moselle.

L'enseignement intensif se caractérise par un enseignement "dans" la langue allant jusqu'à 12 heures hebdomadaires. La langue régionale est utilisée comme un outil, à la fois langue d'enseignement et langue de communication. Il s'agit d'un enseignement plus approfondi que l'enseignement extensif. Dans une classe bilingue, les enseignements sont

faits pour moitié en français, et pour moitié dans la langue régionale¹³. L'enseignement intensif se définit comme un cursus d'enseignement bilingue à parité horaire, encore appelé enseignement "bilingue immersif". Il est dispensé dans des écoles publiques, privées et associatives. Les modalités de la mise en œuvre de l'enseignement intensif varient entre l'Alsace et la Moselle.

3.2.- L'enseignement en chiffres

Il est important de signaler qu'il est difficile de comparer les chiffres concernant les deux régions, les recensements n'ayant pas été faits la même année ou sur le même type d'enseignement. Les chiffres présents sont donnés uniquement à titre indicatif afin que le lecteur puisse se faire une idée plus concrète (annexe IV).

En 2008, la population scolaire -école primaire- (Alsace et Moselle) s'élève à 723 000 élèves dont 26,9 % suivent un enseignement en langue régionale (toutes méthodes d'enseignements confondues allant de 3 heures hebdomadaires jusqu'à la méthode immersive). En 2010, 22% suivent un enseignement bilingue, soit à parité horaire avec le français, soit en immersion initiale en langue régionale évoluant vers un partage horaire (Bachos 2012 : 2).

Pour l'Alsace

Le Bas-Rhin comptabilise pour l'année scolaire 2011/2012 environ 65 écoles maternelles publiques bilingues paritaires, 5 écoles associatives bilingues paritaires (ABCM Zweisprachigkeit), contre 181 sites bilingues publics dans le Haut-Rhin¹⁴ et 7 écoles privées bilingues pour 2010/2011 dont 3 écoles ABCM Zweisprachigkeit¹⁵ (annexes 15, 16, 17).

La population scolaire s'élève à 309 000 élèves : 53% poursuit en 2008 un enseignement en langue régionale, 14 % poursuit en 2010 un enseignement bilingue. L'Alsace comptabilise en 2008/09 15618 élèves inscrits dans un des sites bilingues publics, associatifs ou confessionnels (Association Lehrer 2009). Pour l'année scolaire 2011/2012, l'académie de Strasbourg comptabilise pour l'enseignement bilingue dans le 1er degré (public) 61 écoles maternelles, 186 classes maternelles. Avec les classes élémentaires (70 écoles et 226 classes), cela représente un total de 9701 élèves inscrits, c'est-à-dire 9,8% de

¹³ Voir 3.4.- Les écoles ABCM Zweisprachigkeit

¹⁴ http://www.acstrasbourg.fr/fileadmin/publ/Inscription_admission/Liste_des_ecoles_publices_bilingues_2011-2012.pdf

¹⁵ <http://www.alsace-lorraine.org/pdf/ecolesbilingues68.pdf>

l'effectif total (annexes 15, 17). Concernant les écoles privées associatives, je ne connais que les effectifs des écoles ABCM *Zweisprachigkeit*¹⁶ : 287 élèves pour 5 écoles et 13 classes maternelles (annexe 6).

Le Haut-Rhin comptabilise en 2011/2012 pour l'enseignement public et l'enseignement privé sous et hors contrat 203 classes maternelles et 5069 élèves (annexe 16).

Pour la Moselle

En Moselle, l'unique école bilingue paritaire publique créée en 2002, s'est vue fortement réduire le nombre d'heures en allemand et devenir un des 9 sites dits biculturels. Ils ont pris le relais et se caractérisent par un enseignement de la langue et des activités ou des enseignements disciplinaires conduits en allemand, allant de 4 à 9 heures par semaine¹⁷.

Effectif d'élèves inscrits 2011/2012	Ecole maternelle DEAA -3h/ semaine	Ecole maternelle biculturelle (3 et 9h/semaine)	Ecole paritaire 12h/sem. (ABCM)	Ecole maternelle du Projet Trilingua	Ecole maternelle de Liederschied ¹⁸	total
Moselle	1056	912	81	319	14	2382

Tableau 2 : effectifs d'élèves et écoles maternelles en Moselle (2011/2012) (source "Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle" 2011/2012)

"Leur particularité consiste à mettre en œuvre, dès la maternelle, un apprentissage de l'allemand qui se prolonge à l'élémentaire par des enseignements disciplinaires menés dans cette langue. » (site de l'Académie de Nancy-Metz 2011)¹⁹.

¹⁶ 3.4.1. Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

¹⁷ http://fs.saarland.de/dokumente/thema_BBB-FSF/Colloque_Sarrebruck_Atelier.pdf

¹⁸ Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « Qualification et échange de jeunes éducateurs de Moselle et de Sarre pour la transmission de compétences bilingues et biculturelles » financé par les fonds INTERREG de l'Union européenne. Le concept didactique de cet enseignement bilingue repose sur les principes de l'immersion.

¹⁹ <http://www3.ac-nancy-metz.fr/iamoselle/centretransfrontalier/spip.php?rubrique307>

Les 9 sites biculturels (annexe 13) encore appelés "Voie Spécifique Mosellane 2" (VSM 2) sont rattachés au Dispositif mosellan d'Enseignement Approfondi de l'Allemand (DEAA). En 2009, dans le premier degré, les sites biculturels comptent 19 écoles, 120 classes maternelles et élémentaires et concernent un total de 2675 élèves.

Pour l'année scolaire 2011/2012 (voir tableau 2), la Moselle comptabilise 2382 élèves inscrits dans un site diffusant un enseignant de /dans la langue régionale, à raison de 3 à 12 heures par semaine.

La population scolaire s'élève en 2008 à 414 000 personnes dont 810 élèves poursuivent un enseignement extensif en langue régionale.

La Moselle comptabilise, 439 élèves inscrits dans un des sites bilingues -publics, associatifs ou confessionnels-, pour le francique (Association Lehrer 2009). D'après les données figurant dans le tableau ci-dessus, l'effectif d'élèves inscrits dans une école bilingue paritaire serait de 81 alors que les deux sites bilingues associatifs qui se trouvent à Sarreguemines comportent à eux seuls 265 élèves inscrits.

Au niveau national, l'apprentissage scolaire des langues régionales a certes fait des progrès remarquables en passant de 152 557 élèves en 2000 à 404 351 en 2011, mais comparé à l'Alsace, le dispositif mis en place pour favoriser le développement de l'enseignement bilingue en Moselle est très en retard.

3.3.- Bilan

Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

Une longue politique unilingue a marqué le début du déclin des langues régionales et plus particulièrement celui des langues de l'est de la France.

La réduction de la langue régionale au monde rural et agricole (ou sa pratique dans le monde du travail demeure importante) l'appauvrit lexicalement et syntaxiquement, au profit de la langue officielle. Ce resserrement de l'emploi de la langue fait se resserrer l'utilisation de l'alsacien et du mosellan au seul espace familial. Ceci n'est pas une mauvaise chose à condition que la chaîne de transmission familiale perdure.

Suite à l'évolution économique et sociale des années 30, l'exode rural a augmenté l'éloignement géographique entre les parents et leurs enfants. Par la même occasion, la communication en langue régionale entre les uns et les autres s'est vue réduite. La liaison

entre "transmetteur" de la langue régionale (rôle habituellement tenu par les parents) et "récepteur" (rôle tenu par les enfants) s'est affaiblie. L'élargissement de la langue régionale des enfants à leurs futurs enfants est non seulement affaiblit mais coupé.

Une enquête faite par l'INSEE basée sur l'« Étude de l'histoire familiale »¹¹, faite en même temps que le recensement montre qu'en 1999, 60% des personnes ayant « reçu l'alsacien » de leurs deux parents, le retransmettent à leur progéniture (INSEE 2002). D'après l'OLCA 39% des dialectophones déclarent parler toujours ou presque en alsacien avec leur(s) enfant(s), 38% déclarent le faire occasionnellement, 23% le font jamais ou presque jamais (2012 : 32).

Langues régionales Insee 1999	Langue reçue occasionnelle	Langue reçue habituelle	Transmission habituelle et occasionnelle	Retransmission habituelle	Bilingues actifs adultes
Alsace	240 000	660 000	410 000	53	548 000
Platt lorrain	100 000	70 000	50 000	29	78 000
Total	340 000	730 000	460 000	28	626 000

Tableau 3 : Les locuteurs en alsacien et en lorrain et la transmission des langues. (selon les chiffres donnés dans l'enquête réalisée par Erramun Bachos, 2012).

En 1999, il n'y a plus que 545 000 personnes de plus de 18 ans qui déclarent parler l'alsacien contre 548 000 adultes bilingues actifs (chiffres donnés par Bachos en 2012). Dans le cas où seul un des deux parents parle et transmet le dialecte à son enfant, la proportion de retransmission chute à 30 % (le deuxième parent est originaire d'une autre région). Le facteur de l'âge influe également l'utilisation de la langue régionale. En 1999, parmi les jeunes générations, de nature curieuse et influençable, seul un enfant sur quatre parle l'alsacien, au bénéfice du français. En 2012, 3% des enfants âgés entre 3 et 18 ans disent bien parler l'alsacien, 35% déclarent savoir ou comprendre un peu le dialecte, 61% ne le comprennent pas (OLCA 2012 : 30). La perte des langues régionales s'accroît avec le temps. La perte de vitesse du nombre de locuteurs régionaux s'accroît d'autant plus pour la Moselle qui ne comptabilise plus que 78 000 adultes bilingues actifs contre 548 000 en Alsace (cf. tableau 3).

La parenté évidente avec la langue allemande a longtemps marqué l'alsacien et le lorrain et freiné sa reconnaissance en tant que langue de France. Remarquons que les dialectes germaniques existent à peu près dans leur fonction actuelle depuis le huitième siècle et que l'allemand standard en est issu, lui au seizième siècle seulement, soit 800 ans plus tard.

Après la deuxième guerre mondiale, l'alsacien était considéré comme un handicap scolaire et présenté comme un signe d'arriération et d'inculture. Mais leur usage était surtout vécu comme une honte nationale à cause de son lien avec la langue allemande. Denise Jodelet, psychosociologue, ajoute que « les langues [nommées] ne sont pas classées uniformément d'une société à une autre, leurs représentations permettent de voir le souci d'accorder une valeur à leur égard ou de les concevoir comme un objet banal. [...] C'est pourquoi les représentations sont sociales et si importantes dans la vie courante » (Jodelet 1989 : 31).

Bernard Schwengler souligne : « Du point de vue de la norme sociale et culturelle dominante, les dialectes souffrent cependant d'une certaine dévalorisation du fait de leur identification avec la ruralité et avec les classes populaires d'une part, ainsi qu'avec un enracinement régional fort pour certaines régions d'Allemagne du sud, enracinement qui apparaît parfois comme rétrograde et folklorique » (Schwengler 2000 : 74).

De plus, [...] « l'alsacien ayant pour forme écrite (et scolaire) l'allemand standard » (Deyon 1985), langue officielle en République Fédérale Allemande, le statut juridique de l'alsacien reste difficile à cerner, vu qu'une langue de France ne doit être « langue officielle d'aucun Etat » (DGLFLF 2009 : 3). Pierre Deyon, Recteur de l'Académie de Strasbourg, ajoute au sujet de cette interdépendance germano-alsacienne et mosellane qu'elle « n'était pas facile à dire en 1946, mais qu'il n'y a plus de raison aujourd'hui de nier l'évidence » (Petit 2000 : 68). Dans les représentations des locuteurs, ce n'est pas l'allemand, mais le dialecte qui est la langue régionale. L'allemand n'est pas considéré par eux comme une langue de communication courante (question 40).

Pourquoi faut-il sauver les dialectes régionaux ?

En 1990, le Haut Comité de référence pour la Langue et Culture Alémanique et Francique en Alsace et en Moselle (HCLCAFAM) tire la sonnette d'alarme en dénonçant le déséquilibre entre l'enseignement de l'alsacien et celui du catalan et du breton. Comment faire pour que nous puissions dire le plus longtemps possible «isch redd wie mer de Schnawell gewachse esch ? » (« Je veux parler mon dialecte »).

Il faut prendre conscience que dialecte et culture alsacien et lorrain sont en danger et seront amenés à disparaître si le nombre de locuteurs continue à régresser. Seul un public jeune et dynamique peut réinstaller la transmission familiale et lui permettre de retrouver son statut originel de langue de communication entre les générations alsaciennes et lui redonner une perspective d'avenir nouvelle. Les résultats de l'enquête menée par l'OLCA vont dans ce sens. Seul un enseignement scolaire précoce et obligatoire peut faire revivre de façon active un parler devenant de plus en plus passif pouvant enrayer la disparition de notre langue régionale. Au cas contraire l'alsacien risque de s'éteindre tel le cornique (langue celtique).

La perte d'une langue ne se résume pas à la perte seule d'un moyen de communication, c'est bien plus que cela : « Défendre nos langues et leur diversité notamment contre la domination d'une seule, c'est plus que défendre nos cultures, c'est défendre nos vies » (Hagège 2000 : 12).

La politique linguistique explicite est une politique prioritaire en faveur du français, avec une préférence avérée pour le français sur le dialecte et secondairement pour le dialecte sur l'allemand. En même temps, les pouvoirs publics tentent de marginaliser le dialecte « parce qu'il représente [...] un obstacle central à la diffusion et à la pratique du français ... » mais « d'un point de vue politique global, [l'État] estime l'usage du dialecte moins préjudiciable que celui de l'allemand standard. Il s'agit d'une politique linguistique stratégique, non pour promouvoir le dialecte, mais pour écarter l'allemand » (Huck 2008 : 352, note 9). La réalité sur le terrain montre que la sensibilisation à l'alsacien est irrégulière et l'enseignement préconisé de 3 heures d'allemand hebdomadaire en CE1, n'est en réalité que de 2 heures maximum au CM1. De plus cet enseignement est laissé au bon vouloir d'instituteurs volontaires n'ayant le droit d'intervenir que dans leur classe. Un tel « enseignement » ne peut promouvoir l'alsacien et le mosellan en tant que langue et culture régionale.

Continuer à penser que les langues régionales mènent à l'isolement est une erreur. Il est temps que les mentalités politiques et linguistiques évoluent.

A ce jour, la réalité est telle que l'Alsace connaît un chômage de 8,1 %, contre 3,5 % en Suisse et 4,5 % dans le Baden- Wurtemberg (Schaffner 2011). De nouvelles perspectives de travail s'ouvrent à la jeunesse alsacienne avec le vieillissement de la population de cette région allemande (40 pour cent des habitants allemands de l'Eurodistrict - agglomération transfrontalière regroupant les villes françaises et allemandes de Mulhouse, Colmar et Fribourg-en-Brisgau - ont plus de 60 ans, moitié moins côté français) (Schaffner 2011). En 2012, 79% des Alsaciens voient l'alsacien comme «un atout [...] pour la vie professionnelle» (OLCA 2012 : 11)

Malgré des promesses faites en 2007 par l'actuel président Sarkozy, concernant l'attribution d'un statut juridique pour toutes les langues de France, rien n'est fait en 2012.

Plusieurs propositions de loi ont également été refusées. Le gouvernement met en avant l'incompatibilité d'un tel statut avec la Constitution Française qui précise que l'indivisibilité du peuple français serait atteinte. Xavier North précise que « si l'on s'en tient à la décision du Conseil, il n'y a pas dans notre pays de droit à d'autres langues qu'au français²⁰ ».

David Heckel, conseiller général régionaliste du Bas-Rhin s'interroge en 2011, sur le refus d'ouverture de trois écoles bilingues publiques (Gambenheim 34 inscrits, Ebersheim 25 inscrits et Barr) alors que la convention quadripartite 2007/2013 - Etat- Région- Départements- prévoyait l'ouverture annuelle de 50 classes bilingues par années²¹. Le Pays Basque et la Corse arrivent à 50% de classes bilingues, alors que l'Alsace plafonne péniblement à 10%. Il se demande également pourquoi à l'heure actuelle, aucun lycée en Alsace n'a une seconde bilingue et que l'Alsace ne dispose d'aucun CAPES bivalent ?

Seule l'ouverture de nouveaux sites bilingues peut faire éviter à l'Alsace une future catastrophe linguistique et économique.

En date du 24 février 2012, lors de la session ordinaire de 2011-2012 du Sénat, deux nouvelles propositions de lois constitutionnelles ont été faites visant à la clarification du statut des langues de France ainsi que la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Annexe 19).

Une plate-forme regroupant toutes les régions s'est constituée pour obtenir une législation en vue du développement durable de leurs langues spécifiques. A ce jour, l'affaiblissement de l'alsacien et du lorrain ainsi que des autres langues de France est en nette progression, et l'opinion publique est mise en alerte.

La politique linguistique est certes en mouvement mais la balance penche trop souvent en défaveur des langues régionales. Aujourd'hui, il y a 10 % de classes bilingues en Alsace de la maternelle en CM2, contre 50 % au Pays basque. De plus, un projet du Rectorat voudrait réduire de 12 h à 3 h l'enseignement hebdomadaire de l'allemand en maternelle, et de 12 h à 8 h en primaire, afin de diminuer le coût trop élevé de cette forme d'enseignement, ainsi que de pallier au manque d'enseignants qualifiés (Woehrling 2012)²².

²⁰ <http://www.senat.fr/leg/pp11-430.html>

²¹ http://www.unserland.org/art_heckelprefet.html

²² <http://www.lalsace.fr/actualite/2012/03/16/manifestation-pour-une-alsace-bilingue>

Comment rétablir la transmission des dialectes ?

« L'enseignement des langues et cultures régionales favorise la continuité entre l'environnement familial et social et le système éducatif, contribuant à l'intégration de chacun dans le tissu social de proximité » (Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 1992). Le déclin des langues régionales est certes lié aux reculs de la pratique et de la transmission, mais aussi à la distance de plus en plus grande par rapport à l'allemand qui évolue de son côté. Or, les dialectes de la région ont besoin de l'allemand pour se ressourcer, pour acquérir des mots nouveaux ou pour dire les réalités nouvelles. Faute de quoi, aucune communication durable et continue ne sera possible dans ces variétés linguistiques (Morgen/ Zimmer 2009).

Certes, l'allemand n'a plus la présence qu'il avait encore – dans la presse, les cultes, l'édition – avant 1970 et n'a plus d'existence dans la vie sociale. Il ne peut pas être à lui seul la langue régionale, sans les dialectes. Une politique scolaire en faveur des dialectes est donc l'enjeu des classes bilingues (Rudio 2007).

Il faut pratiquer et non enseigner la langue régionale (Morgen/ Zimmer 2009) et c'est dans cet état d'esprit que fonctionnent les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*.

Pourquoi est-ce tellement important ? Rappelons qu'aujourd'hui il ne reste guère plus qu'un alsacien sur dix qui parle cette langue. Après la disparition de ces locuteurs et sans renouvellement par une génération nouvelle, l'alsacien et le mosellan, répertorié par Anthony Lodge (1999)²³ comme langues « endocentriques », seront amenés à disparaître.

Les langues alsaciennes et mosellanes ne sont pas les seules dans ce cas. Occitan, Corse et Breton -également langues « endocentriques »- sont conscients de l'importance d'un tel enseignement. Le nombre de locuteurs qui a reçu la langue régionale de façon "maternelle" diminue, alors que le nombre de parents voulant inscrire leur enfant dans un site bilingue augmente. Même s'il ne s'agit pas des mêmes nombres, les deux courbes se croisent et il y aurait grand tort à sous-estimer cette évolution.

Comment l'enseigner ? De façon immersive, précoce et obligatoire dès la maternelle. L'enseignement doit se faire dans la langue. L'enfant doit pouvoir s'en servir comme d'un outil de communication, lui permettant d'évoluer dans tous les domaines d'activités. Il doit pouvoir, après une période d'exposition intense à cette nouvelle langue, se l'approprier, pour la faire sienne. Une acquisition précoce lui permettra de s'en servir telle une deuxième langue maternelle et naturelle. De plus, le fait que l'alsacien et le mosellan soient des

²³ <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/resources/titles/84240100844240/extras/84240100844240.pdf>

langues germaniques, leur permettra une acquisition rapide de l'allemand standard. Leur apprentissage permettra non seulement à cette nouvelle génération de renouer avec ses racines linguistiques mais également de s'ouvrir vers les pays frontaliers et perpétuer la transmission faisant défaut à ce jour.

Les parents doivent être convaincus du rôle primordial²⁴ qu'ils détiennent en transmettant la langue et culture régionale à leur enfant. S'ils devaient douter de l'utilité de cette démarche, les facilités scolaires et professionnelles futures de leur progéniture devraient les convaincre.

Autant le dialecte que l'allemand doivent être enseignés dès la maternelle. Ces deux langues sont interdépendantes. L'enseignement du dialecte revitalise notre communication régionale et en facilite l'apprentissage, tandis que l'allemand permet de rétablir les bases de nos dialectes germaniques « sur une base plus large que la seule base linguistique régionale qui est en fort déclin depuis quelques décennies » (Schwengler 2000 : 80). Ces dialectes ont besoin de l'allemand pour se ressourcer, pour acquérir des mots nouveaux ou pour dire les réalités nouvelles. Il faut entériner leur régression d'autant plus que les seuls emprunts sont faits au français, et que les emprunts, jusqu'ici surtout lexicaux, ont tendance à influencer aussi la syntaxe de la langue (Morgen/ Zimmer 2009). Dans les grandes agglomérations, l'enseignement en dialecte permettra de créer de nouveaux liens entre milieux urbain et citadin, tandis qu'à la campagne le dialecte permettra un passage progressif à l'allemand standard plus rapide.

Andrew Lincoln²⁵ (1999) ajoute qu'un enseignement intensif seul n'est pas suffisant : L'objectif n'est pas simplement d'avoir des langues qui tournent à l'intérieur du système scolaire, mais d'avoir des langues qui redeviennent, de façon moderne, des vecteurs de la sociabilité et qui arrivent à rétablir un rapport avec l'emploi.

Toujours d'après lui, l'enseignement doit permettre une transmission naturelle, afin que ces nouveaux locuteurs prennent le relais et perpétuent l'utilisation de la langue régionale.

L'enseignement bilingue existe mais rencontre un certain nombre de problèmes spécifiques : formations inadaptées aux enseignants, recrutements insuffisants, problèmes financiers.

Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit* par exemple, sont composées de demi-classes ou de classes entières sous contrat avec l'Etat, et de classes hors contrats²⁶. Une classe (ou

²⁴ 3.3 Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

²⁵ <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/resources/titles/84240100844240/extras/84240100844240.pdf>

une demi-classe) sous contrat signifie que le personnel enseignant en poste dans cette classe est engagé pour une durée déterminée avec l'Etat et indemnisé en partie²⁷ par ce dernier. Les enseignants en activités dans une classe hors contrat sont rémunérés entièrement par ABCM *Zweisprachigkeit*. Ceux qui sont professeurs des écoles (titulaires du concours de professeurs des écoles pour les écoles privées) sont entièrement rémunérés par l'Etat et enseignent uniquement dans des classes sous contrat. Les enseignants suppléants ou délégués (enseignants non-titulaires du concours) sont ceux qui enseignent dans des classes/ demi-classes sous contrat.

Le statut juridique d'école privée pour les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*, fait que les enseignants non titulaires du concours de Professeurs des Écoles, exerçant leur activité dans une classe associative sous contrat avec l'État, obtiennent un contrat à durée indéterminée qu'après une période probatoire de six années consécutives. « A l'issue d'une année de stage, ils sont classés, sans conservation d'ancienneté, au 1^{er} échelon de rémunération d'instituteur, quelle que soit la durée de leurs services de suppléance ²⁸ » (Circulaire du 1er décembre 2005). Pour ceux qui n'ont pas cette chance, leur salaire correspond par exemple à un salaire brut mensuel de 1691,78 euros²⁹.

La transmission des langues régionales peut être améliorée si l'Etat reconnaît la méthode pédagogique de l'immersion comme un enrichissement pédagogique, forme les maîtres en conséquence, reconnaît et soutient les écoles où cet enseignement a déjà fait ses preuves³⁰. L'Association *Lehrer* suggère par exemple de proposer des bourses d'études dès le DEUG afin de combler la pénurie de professeurs bilingues dans le second degré, ou encore d'augmenter la place de la langue régionale dans le concours de Professeur des Ecoles (les étudiants en Master 1 pour devenir professeur des écoles bilingues (IUFM) bénéficient déjà d'une aide financière.

Il faudrait également augmenter le nombre de recrutés au concours spécial des professeurs des écoles de langue régionale. La mise en valeur des matières allemandes permettrait d'ouvrir davantage l'accès du concours à des personnes germanophones ou dialectophones. Créer un CAPES bivalent semble primordial. Si les PE³¹ alsaciens de langue régionale sont effectivement affectés à des classes bilingues, les arrêtés de titularisation ne

²⁶ Voir 3.4. Composition des différentes écoles ABCM *Zweisprachigkeit* et annexe 6.

²⁷ Une autre étant prise en charge par ABCM *Zweisprachigkeit* (17% pour ABCM *Zweisprachigkeit* 84% pour l'Etat).

²⁸ <http://megamaths.perso.neuf.fr/echo/circd080106.pdf>

²⁹ Bulletin de paye du mois de mars 2012 de Carole Kobi -après 11 années d'anciennetés chez ABCM *Zweisprachigkeit* -

³⁰ 3.4.1. Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

³¹ Professeur des Ecoles.

reconnaissent pas leur spécificité et favorisent ainsi les mutations hors de la voie bilingue. Une réforme du concours, pourrait contribuer par recrutement à l'augmentation d'un vivier³².

Jean-Marie Woehrling (2012), président de l'association Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle, dénonce le fait que « la possibilité d'enseignement en deux langues devrait pouvoir être décidée par les parents, et non par l'administration ».

L'Etat doit également faciliter de nouvelles ouvertures de sites bilingues afin d'aller au-devant des nécessités et souhaits des parents. Il faut ouvrir plus d'écoles bilingues à la campagne où le potentiel de locuteurs en langue régionale est le plus grand, afin de faire progresser ce restant de locuteurs régionaux. Recruter des enseignants réellement germanophones est une nécessité. Les pouvoirs politiques doivent respecter les engagements pris par l'Etat, c'est-à-dire étendre un enseignement précoce de 3h par semaine à partir de toutes les classes maternelles et ne plus le faire partiellement, respecter un enseignement de 3h effectives de langue allemande à tous les niveaux de l'école et rattraper le doublement des effectifs des sites bilingues à parité horaire du premier degré public, prévu pour la période entre 2007 et 2013.

3.4.- L'enseignement bilingue précoce à parité horaire en Alsace et en Moselle

Les écoles ABCM Zweisprachigkeit

C'est suite à la baisse, début des années quatre-vingt-dix de l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires et au refus du ministère de l'Éducation nationale de prendre en compte la demande de parlementaires alsaciens et mosellans d'un enseignement précoce et paritaire, que naît ABCM (« Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle Zweisprachigkeit »). Cette association voit le jour en novembre 1990 en Alsace et durant l'année 1991-1992 six sites bilingues associatifs s'ouvrent dans le département du Haut-Rhin. L'« Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle Zweisprachigkeit » est constituée selon le régime du droit local des associations du Haut Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle. Fin septembre 1991 les premières écoles privées « ABCM Zweisprachigkeit » ouvrent leurs portes. Les classes sont subventionnées par le Conseil régional d'Alsace, par les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et par la ville de Sarreguemines. A ce jour, elles sont au nombre de 10, parsemées entre

³² 5.3. Description et analyses des données, question 2.

Sarreguemines et Mulhouse : 2 sont situées dans le département de la Moselle, 5 dans celui du Bas-Rhin et 3 dans le Haut (annexe 12). Toutes les écoles confondues scolarisent au total 1115 enfants. L'association emploie près d'une centaine de personnes (composées par 73 enseignants, du personnel administratif et des aides-maternelles), sans oublier les nombreux parents bénévoles et déterminés, qui mettent leurs compétences au service de l'association.

« ABCM Zweisprachigkeit » a pour but « d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : français – langue régionale d'Alsace et Moselle » (ABCM Zweisprachigkeit 2012).

L'objectif est de former des enfants bilingue allemand-français, à l'oral comme à l'écrit pouvant poursuivre des études internationales.

Les principes adoptés par les écoles ABCM Zweisprachigkeit pour un enseignement bilingue efficace sont ceux définis par la psycholinguistique acquisitionnelle : précocité, l'incarnation de la pratique de la langue allemande par des personnes référentes, la continuité, la langue comme vecteur de communication en apprenant en allemand et non pas l'allemand), une durée accrue d'exposition à la langue dite « seconde » en maternelle (ABCM Zweisprachigkeit 2012). L'enseignement bilingue immersif paritaire dès la maternelle des débuts (13 heures en langue française et 13 heures en langue allemande) a évolué vers un enseignement bilingue immersif paritaire compensatoire ou l'enseignement de l'allemand est complété par un enseignement en langue régionale³³ (12 heures en langue allemande, entre 4 et 8 heures en alsacien ou en platt et le reste en langue française).

Pourquoi les écoles « ABCM Zweisprachigkeit » enseignent-elles les langues régionales d'Alsace et de Moselle ?

Parce qu'apprendre la langue régionale valorise non seulement la pratique du dialecte familial, mais représente également une passerelle pour la connaissance plus intime de l'autre et de sa région. L'association « ABCM Zweisprachigkeit » veut donner à l'alsacien et au lorrain, ses parlers régionaux, un nouvel élan linguistique. Elle cherche à préserver, à favoriser la conservation de la langue et culture régionale par sa compréhension et sa pratique. A travers l'enseignement en francique et en alémanique, ces écoles associatives se donnent comme objectifs à long terme une sensibilisation de la langue et culture régionale et une présentation du patrimoine, dans le contexte de la construction européenne et du développement dans la communication au niveau mondial.

³³ 5.3. Description et analyses des données, question 3.

Composition des différentes écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

Considérons ces écoles par département (annexe 6). J'ai détaillé chaque site, même s'il n'y a que les écoles maternelles (TPS/PS/MS/GS) qui sont concernées pour mon travail de recherche. J'indiquerai également la moyenne des effectifs par classe, cette fois-ci sans tenir compte des cycles II et III. La moyenne générale de tous les sites confondus est d'un peu plus de 21 enfants par classe.

Le **Haut-Rhin** comporte trois écoles ABCM.

Si l'on considère le nombre d'élèves inscrits dans ses sites, la plus petite école est celle de **Lutterbach** (37 inscrits). Les élèves sont scolarisés dans deux classes, l'une comporte un double niveau (PS/GS), l'autre un quadruple niveau (MS/GS/CP/CE1).

L'école "Jean Petit" d'**Ingersheim**, faisant parti des trois plus grands sites ABCM (149 inscrits), se compose de sept classes : cinq doubles niveaux (deux PS/MS ; CE1/CE2 ; CE2/CM1; CM1/CM2) et deux simples niveaux (GS/CP).

L'école de **Mulhouse** se trouve en deuxième position (152 élèves) avec huit classes : seul deux classes relèvent d'un enseignement en double niveau (deux PS/MS). Les autres classes se composent de classes uniques -six- (GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2).

La moyenne des enfants scolarisés s'élève à 18, 78 enfants par classe pour le Haut-Rhin - tous cycles confondus - et à 19,27 pour le cycle1.

Le département du **Bas-Rhin** recense cinq sites.

L'école d'**Haguenau** est l'école la plus grande de tous les sites (179 élèves) avec huit classes : trois triples niveaux (PS/MS/GS), deux double-niveaux (CM1/CM2) et trois simples niveaux (CP, CE1, CE2).

L'école "Unseri Schuel " de **Schweighouse-sur-Moder** comporte sept classes et se trouve en quatrième place (136 inscrits). Les élèves sont regroupés en trois doubles niveaux (deux PS/MS ; un CM1/CM2), et quatre simple-niveaux (GS; CP ; CE1 ; CE2).

Le site de **Saverne**, la "Séquoia " (81 enfants) est en sixième position. Les enfants sont regroupés dans quatre classes : une toute petite section, une grande section et deux doubles niveaux (PS/MS).

L'école les "Mickele " de **Strasbourg** se trouve en avant –avant dernière position (67 enfants), avec trois classes : deux doubles niveaux (PS/MS) et une classe de GS.

L'école de **Bindernheim** se place en deuxième position (52 élèves). Elle est constituée de trois classes : deux triples niveaux (PS/MS/GS ; CE2/CM1/CM2) et d'un double niveau (CP/CE1).

La moyenne des enfants scolarisés dans le Bas-Rhin s'élève à 20,6 enfants par classe (cycles1-3) et à 22,61 pour le cycle 1.

Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin comptabilisent respectivement 338 et 515 enfants, c'est à dire 853 inscrits pour toute l'Alsace.

Le département de la **Moselle** ne comporte que deux sites.

L'école de **Sarreguemines "Beausoleil"** (149 enfants) partage avec l'école d'Ingersheim la troisième place. Elle comprend sept classes : cinq double-niveaux (deux PS/MS, un CE1/CE2, un CE1/CM1, un CM1/CM2) et deux simples niveaux (GS, CP).

L'école de **Sarreguemines "Blies"** est en cinquième position (116 enfants) et comprend cinq classes : trois double-niveaux (MS/GS, GS/CP, CE2/CM1) et deux classes uniques (PS, CE1).

La composition moyenne de ces deux écoles (Moselle) est de 22,08 enfants par classe (cycles 1-3) et de 22,56 pour le cycle 1.

Les classes du cycle 1 où l'enseignement en dialecte est présent regroupent (tous sites confondus) 4 professeurs des écoles (secteur privé), 4 enseignants suppléants ou délégués³⁴ et 14 instituteurs. Douze demi-classes³⁵ sont sous contrat avec l'Etat. Ces écoles recensent 1118 élèves inscrits au total pour un effectif moyen de 20,23 élèves par classe, tous cycles confondus. Pour le cycle 1, il s'agit d'un total de 584 élèves, pour 27,17 classes et d'une moyenne de 21,52 élèves inscrits.

³⁴ 3.3 Comment rétablir la transmission des dialectes ?

³⁵ Une demi-classe sous-contrat correspond à un mi-temps d'enseignement, c'est-à-dire à 2 jours par semaine (ici en l'occurrence il s'agit de l'enseignement du français et du dialecte). Une classe entière sous contrat correspond à 2 mi-temps d'enseignement, c'est-à-dire à 4 jours par semaine (enseignement français/dialecte, enseignement allemand).

	Haut-Rhin (3 sites)	Bas-Rhin (5 sites)	Moselle (2 sites)	total des 3 départements (10 sites)
classes à niveau simple	GS	1 TPS 3 GS	PS GS	7
classes à double niveau	2 PS/MS PS/GS	7 PS/MS	2 PS/MS MS/GS GS/CP	14
classes à triple niveau	4 PS/MS/GS	3 PS/MS/GS		7
classes à quadruple niveau	1 MS/GS/CP/ CE1			1

**Tableau 4 : Répartition des niveaux de classes par sites et par département.
Réalisée par Carole Kobi (2012), source documents ABCM Zweisprachigkeit.**

Ce tableau ne récence pas les classes du cycle II (hormis la GS) et III, étant donné que le travail de recherche concerne que les classes maternelles.

Il y a au total, tous sites et tous niveaux confondus, 33 enseignants³⁶ potentiels pouvant enseigner en dialecte (platt ou alsacien) et 1118 élèves inscrits. L'enquête ci-dessous se basera essentiellement sur le profil et l'activité professionnelle de ces 33 enseignants, dont je fais également partie.

³⁶ 4.2. La population cible

4.- Enquête sur le terrain

Aspects méthodologiques

4.1.- Choix du questionnaire

4.2.- Collecte des données

4.3.- Recueil des données

**4.4.- Remarques concernant la structuration
de certaines questions**

Pourquoi mener une enquête ? Elle doit me permettre d'étudier "[...] un thème précis auprès d'une population dont on détermine un échantillon afin de préciser certains paramètres" (De Ketele/ Roegiers 2009 : 25). L'objectif de l'enquête est de réaliser une étude exploratrice permettant de recueillir un maximum d'information sur les comportements (profil) d'une population cible : leurs pratiques, leurs opinions, leurs attitudes en regard d'un objet étudié. Ces informations concernent les compétences, l'environnement et les habitudes linguistiques de locuteurs dialectophones, pouvant enseigner en langue et culture régionale d'Alsace et de Moselle.

L'analyse de l'enquête doit permettre l'étude et l'analyse de l'enseignement "en" alémanique et "en" francique dans les écoles maternelles ABCM *Zweisprachigkeit* d'Alsace et de Moselle.

Au vu des réponses obtenues, je vais étudier les pratiques professionnelles de la population cible³⁷, sa formation et connaissance pédagogique ainsi que la représentation qu'elle a de son enseignement en langue régionale. Cette étude est faite dans le but de dresser un "état des lieux" de l'enseignement en dialecte. Points positifs et négatifs doivent être dégagés.

L'analyse de l'enquête doit permettre de déterminer le ressenti des enseignants en alsacien/platt lors de leur pratique professionnelle. Est ce qu'elle leur paraît suffisamment efficace pour réamorcer la transmission du dialecte, ou a-t-elle besoin d'être optimisée ? La finalité étant d'élargir autant que possible l'enseignement en francique et en alémanique à une échelle plus grande, une liste du matériel pédagogique déjà utilisé doit pouvoir être dressée en vue d'être réutilisée par d'autres enseignants. L'expérience sur "le terrain" de la population cible va également montrer si l'enseignement en dialecte facilite l'apprentissage de l'allemand ou d'une ou plusieurs autres langues.

³⁷ 4.2. La population cible

4.- Aspects méthodologiques

De quel outil vais-je me servir ? Comment vais-je devoir procéder pour mener à bien mon enquête ?

4.1.- Choix du questionnaire

La première étape consiste à choisir l'outil approprié à ma recherche. Parmi différentes possibilités (l'entretien, l'observation et le questionnaire), mon choix s'est arrêté sur l'utilisation du questionnaire. C'est, à mon avis, l'outil le plus adapté pour récolter les d'informations nécessaires à mon travail.

D'après Bouchard et Cyr (1998 : 312), "[...] les questionnaires demeurent les seuls moyens d'obtenir des données scientifiques sur des phénomènes difficilement observables [...]. Le recours systématique aux questionnaires peut aussi entraîner l'élaboration de normes valables pour diverses régions géographiques"

D'un point de vue géographique, les participants à l'enquête sont situés -à vol d'oiseau- à environ 150 kilomètres l'un de l'autre (Sarreguemines-Mulhouse)³⁸. Grâce au questionnaire d'administration directe, l'interrogé s'exprimera par écrit, en notant lui-même ses réponses au questionnaire.

L'inconvénient lié à la situation géographique des participants est ainsi maîtrisé. De plus, la réalisation d'un questionnaire, son traitement et son dépouillement nécessitent moins de manipulation d'outils qu'une interview. Rapidité et aspect peu coûteux de cet instrument ont également pesé pour une part dans ma décision.

4.2.- Collecte des données

La population cible

Quelle population est la plus à même de répondre à mes questions ? Quelle population cible choisir ?

³⁸ Annexe 12.

L'échantillon représentatif de la population la plus adaptée à ma recherche doit pouvoir me renseigner sur l'enseignement en langues régionales d'Alsace et de Moselle.

Comme nous avons pu le constater dans la partie "3.2. L'enseignement en chiffres", seules les écoles associatives ABCM *Zweisprachigkeit* dispensent un enseignement en langue régionale alsacienne et/ou mosellane. De ce fait, l'échantillon concerné par mon travail de recherche se compose du personnel enseignant dans l'une ou l'autre de ces deux variantes linguistiques.

La population cible regroupe trente-trois enseignants, employés dans l'une ou l'autre des ABCM *Zweisprachigkeit* situées en Alsace et en Moselle. L'analyse portera sur un fort échantillon de la population cible (28/33). Elle englobe la population intégrale des enseignants parlant le dialecte, c'est-à-dire non seulement les enseignants actifs au moment de l'enquête, mais également ceux qui ne l'enseignent pas ou plus. Ces derniers sont à considérer comme des enseignants potentiels de "réserve", pouvant intervenir de façon ponctuelle (le cas échéant pour remplacer un collègue absent) ou à plus long terme (création de poste ou d'école, départ en retraite)³⁹. La constitution de la population cible est, de ce fait, à la fois homogène et hétérogène. Bien que ce sont les enseignants qui vont renseigner le questionnaire, c'est bien l'enseignement en langue régionale d'Alsace et de Moselle qui est au centre de l'enquête.

La construction du questionnaire

La première étape de la construction du questionnaire consista dans la rédaction de toutes les questions qui me semblaient avoir un quelconque intérêt pour ma recherche. Lors d'un regroupement avec d'autres étudiants en master, nous avons revu ce premier jet, pour constater que certaines questions devaient être plus précises, d'autres modifiées. Compléter les questions par des sous-questions permettrait une analyse plus fine. Diversifier leur présentation et leur forme (questions sous formes de tableau, questions ouvertes, semi-ouvertes, fermées) faciliterait la réponse des personnes interrogées en rendant le questionnaire plus attractif aux yeux des répondants. J'ai également veillé "[...] à ne pas insérer systématiquement les items les plus importants à la fin de l'instrument", en sachant qu'à la fin du questionnaire l'attention et la concentration du répondant s'estompent (Bouchar / Cyr 1998 : 285).

Ce regroupement m'a également permis de prendre conscience que lu par d'autres personnes, les questions pouvaient être interprétées de différentes manières. Afin d'éviter

³⁹ 3.3 Comment rétablir la transmission de nos dialectes ?

des questions équivoques, leur formulation devait être concise, univoque, neutre et impliquer le participant.

Cette seconde étape fut suivie par la recherche d'informations, relative à la réalisation d'un questionnaire.

Après une seconde mise en forme du questionnaire, plusieurs échanges électroniques se firent avec un comité d'experts⁴⁰. Le questionnaire a également été soumis à un petit groupe de personnes à la fois conforme à la population cible et étudiants en formation de master. L'objectif de ce pré-test, était d'apporter les dernières corrections à mon questionnaire.

Le tableau suivant comporte l'intégralité des conseils et remarques exprimés lors de la phase "pré-test". Chaque commentaire apporté par un des membres du comité expert est précédé du numéro de la question concernée. La question est écrite en noir, le commentaire de l'expert en rouge et la question finale telle qu'elle figurera dans le questionnaire⁴¹ en vert. Ce code de couleurs est indépendant de celui utilisé dans la partie 5.2 : Codage et méthode d'analyse des données utilisées.

<p>Question 6 : Indiquez combien d'heures par semaine vous enseignez dans chacune des langues Il faut un tableau !.</p>			
	l'alsacien	le français	l'allemand
une heure/semaine			
deux heures / semaine			
??			
autre			
<p>Question 7 : Depuis combien d'années enseignez-vous en alsacien chez ABCM : <input type="checkbox"/> 1-5 ans <input type="checkbox"/> 6-10 ans <input type="checkbox"/> 11-15 ans <input type="checkbox"/> 16-20 ans [ce dernier item, est-il réaliste ?] Je n'ai pas tenu compte de cette remarque car l'item est en rapport avec la réalité.</p>			
<p>Question 8 : Si vous n'enseignez plus en alsacien, pourquoi ? combien d'années avez-vous enseigné chez ABCM : <input type="checkbox"/> 1-5 ans <input type="checkbox"/> 6-10 ans <input type="checkbox"/> 11-15 ans <input type="checkbox"/> 16-20 ans Vous le demandez déjà en question 4 !! Cette question doit être après question 5. Cette question a été supprimée puisqu'elle figurait deux fois dans le questionnaire.</p>			
<p>Question 11 :</p>			

⁴⁰ Merci à Gérald Schlemminger et à Daniel Morgen

⁴¹ Annexe 1.

Est-ce que votre dialecte (**parler alsacien**) est le même que celui de votre lieu d'exercice : oui non
 10. Est-ce que votre parler alsacien⁴² est le même que celui de votre lieu d'exercice : oui non

Question 12 :

Quel dialecte enseignez-vous ?

[évitez surtout le mot dialecte, car, malheureusement, il est mal connoté. En linguistique on parle du « parler » Dans votre mémoire, fait un petit chapitre sur les notions « dialecte / variante de... / parler / patois... ». Il est très regrettable que même les textes officiels utilisent le mot très péjoratif de dialecte. L'alsacien est une variante du haut-allemand, donc un parler régional (= Alsace).

Quelle variante du parler alsacien enseignez-vous ?

L'insertion suivante est proposée :

Combien d'enfants *parlent* à la maison en alsacien ? :

1 enfant 2 enfants 3 enfants au-delà de 3 enfants

Question 19. Combien d'enfants de la classe :

	moins d'un quart de la classe	entre un quart et la moitié de la classe	plus de la moitié de la classe
<i>parlent</i> à la maison en alsacien			

Question 21 : A combien estimez-vous le nombre de collègues parlant alsacien (institutrices et ATSEM(s) confondues) :

collègues parlant alsacien	entre 1-5	entre 6 -10
avec vous		
entre elles [il n'y a que des femmes ?] (Schlemminger)		

Les enseignants concernés par le questionnaire sont uniquement composés de femmes. J'ai opté pour l'aspect général de la question et laissé l'item "entre elles" au masculin.

Question 23 :

D'après-vous, se sentent-elles [il n'y a que des femmes ?]⁴³ contraintes de parler l'alsacien à l'école :

Question 22 : D'après-vous, se sentent-ils contraints de parler l'alsacien à l'école :

oui un peu pas du tout

Insertion proposée :

Utilisez-vous des albums écrits en alsaciens ? [Cela existe...]

J'en fais la question 25

Question 27.

Empruntez-vous des mots :

	le plus souvent	souvent	peu	jamais
à l'allemand				
au français				

⁴² 5.1. Retour quantitatif des questionnaires par région

⁴³ Même remarque que pour la question 21.

à l'anglais			
autres			

Je ne tiens pas compte de cette proposition.

VI Vos pratiques langagières [à mon avis, cette partie doit être insérée plus haut, là où vous interrogez sur les pratiques langagières.]
Je n'ai pas tenu compte de cette remarque.

Merci de vérifier d'avoir bien répondu à toutes les questions. Evitons d'être trop scolaire !

Je n'ai pas tenu compte de cette remarque.

Remarque soulevée :

*Avez-vous parlé du sujet (parler alsacien à l'école) avec vos collègues ? oui, non.
Avec les parents ? Oui, non*
Cela permet de mieux comprendre les réponses (quelqu'un qui n'en a pas parlé ne peut valablement pas répondre à la Q initiale) et d'ajouter en cas de réponse négative : *pourquoi n'en avez-vous parlé? (blocages! tabou ? manque de temps)"* .

14. Vous arrive-t-il d'avoir des discussions autour de l'enseignement en alsacien dans votre école

avec....	très souvent	souvent	de temps en temps	jamais
vos collègues enseignant en alsacien				
vos collègues enseignant en français				
vos collègues enseignant en allemand				
des parents d'élèves				

16. Si ces discussion(s) n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) (blocages, tabou, manque de temps).

Question 21 :

Je ne comprends pas la "Q 21, les outils", c'est quoi ?.

La question 21 est devenue la question 30 :
Quels outils pédagogiques utilisez-vous :

images affiches livres fiches d'activités
 CD marionnettes poésies objets de la vie quotidienne
 autres, lesquels.....

Remarque d'ordre général : J'ai mis au propre sans les commentaires les petites corrections, mises en forme etc. sauf qu'il faut numéroter car j'ai partagé une de vos questions en 2 questions séparées.

Question 23 :

"le plus souvent, souvent.." ce n'est pas clair..

le plus souvent	souvent	peu	jamais
-----------------	---------	-----	--------

Question 30 :
 «Pour vous ? " formation *Üsbeldung* " peut-on détailler en quoi cela consiste ? Conférences à choisir,animation pédagogique ??.

Je n'ai pas tenu compte de cette remarque.

Question 20 :
 "parents à" j'ai modifié en « *adultes* » sinon ce n'est pas clair si on compte un parent = 2 personnes ou 1 parent = 1 adulte

A combien estimez-vous le nombre de parents parlant l'alsacien dans l'école:
 1 -10 adultes 11- 20 11- 30 31- 40 plus de 41 adultes

Question 21 :
 vous pensez sérieusement qu'il y a plus de 15 collègues chez ABCM dans une seule école qui parlent alsacien ?.

La question 21 est devenue la question 18 :
 A combien estimez-vous le nombre de collègues parlant alsacien (institutrices et ATSEM(s) confondues):

collègues parlant alsacien	entre 1-5	entre 6 -10	entre 11-15	plus de 15
----------------------------	--------------	----------------	----------------	------------

Remarque pour la question 30 :
 "formation initiale ?" formation complémentaire ?

Quelles formations avez-vous suivies pour vous préparer à l'enseignement en alsacien:
 formation *Usbeldung* formation à l'université, laquelle
 autre formation, laquelle.....
 formation continue...

Question 40 :
 2 x fois la même réponse, ou erreur ?.

J'ai annulé la question qui figurait deux fois.

« [...] j'ai revu encore une fois le Q à la lumière de mes réflexions, [...] j'estime qu'il serait opportun d'introduire les Q suivantes :
 Avez-vous parlé du sujet (parler alsacien à l'école) avec vos collègues ? oui, non.
 Avec les parents ? Oui, non
 Cela permet de mieux comprendre les réponses (quelqu'un qui n'en a pas parlé ne peut valablement pas répondre à la Q initiale) et d'ajouter en cas de réponse négative : pourquoi n'en avez-vous parlé ? (blocages ! tabou ? manque de temps) ».

Question 14. Vous arrive-t-il d'avoir des discussions autour de l'enseignement en alsacien dans votre école

avec....	très souvent	souvent	de temps en temps	jamais
vos collègues enseignant en alsacien				

vos collègues enseignant en français				
vos collègues enseignant en allemand				
des parents d'élèves				

15. Pouvez-vous résumer en quelques lignes le thème principal de (vos) discussion(s).....

16. Si ces discussion(s) n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) (blocages, tabou, manque de temps.....) :.....

Remarques concernant le document : Lettre d'explication au questionnaire (annexe 2)
 Dans le 6ème paragraphe, elle dit : "nous vous assurons de l'anonymat..." Pourquoi NOUS? Tout le reste de la lettre elle dit JE.

"Je vous assure de l'anonymat des réponses et d'un usage exclusivement scientifique des données recueillies."

Dans la lettre, le retour aux personnes enquêtées est OBLIGATOIRE d'un point de vue déontologique !! Afin que le retour se fasse facilement, il FAUT demander l'adresse courriel dans ce questionnaire ! ». «Mme Bothorel, M. Petit, n'ont-ils jamais fait de tels questionnaires ? Cela permettrait de comparer les résultats... [...]».

J'ai préféré ne pas prendre l'adresse courriel, car ceci aurait entravé l'anonymat du questionnaire. J'enverrai par courriel le mémoire à toutes les directrices des écoles ABCM Zweisprachigkeit, qui le transmettront aux enseignants concernés s'ils le désirent.

Question 9 :
 je trouve ce questionnaire très bien fait sauf la partie mise en rouge
 (Dans quelle(s) classe(s) enseignez-vous en alsacien : TPS PS MS GS
 Double niveau, lequel..... Triple niveau, lequel.....)
 Je ne comprends pas bien ce que tu attends à cet endroit.

Je n'ai pas tenu compte de cette remarque, étant donné que les autres personnes ayant participé au "pré-test" n'ont pas relevées d'ambiguïtés dans cette question.

Tableau 5 : Remarques du comité expert. Réalisé par Carole Kobi, grâce aux résultats obtenus de l'enquête (2012).

Cet apport précieux de remarques et de suggestions, m'a permis d'éviter des dysfonctionnements⁴⁴ dans l'intitulé de certaines questions et d'avancer dans la conception du questionnaire. Toutes ces étapes successives ont permis à ce que mon questionnaire aboutisse à sa version définitive consultable en Annexe 1.

⁴⁴ 5.1. Retour quantitatif des questionnaires par région

La composition du questionnaire

Le questionnaire est composé de quarante-neuf questions regroupées dans sept domaines distincts :

I Les données personnelles (9 questions et 2 tableaux comportant chacun 5 et 3 questions)

II L'alsacien dans votre établissement (10 questions et 3 tableaux composés de 4, 3, 8 questions)

III Pratiques langagières dans la classe (5 questions et 1 tableau composé de 3 questions)

IV Outils pédagogiques (4 questions)

V Représentation autour de l'alsacien (6 questions)

VI Pratiques langagières (3 questions et 1 tableau composé de 6 questions)

VII Vos pratiques des médias (5 questions et 2 tableaux comportant 6 et 2 questions).

La composition du questionnaire en domaine facilite le repérage du répondant. Les premières questions -en rapport avec l'identité professionnelle du participant- sont très importantes. Elles le prédisposent au questionnaire et l'implique dans son rôle d'acteur de l'enquête. L'enchaînement logique des questions et des domaines doit non seulement faciliter les réponses du participant mais également me permettre d'établir une connaissance plus fine de l'ensemble du sujet abordé (De Syngli 2008).

4.3.- Recueil des données

Le choix de l'administration du questionnaire est une étape importante dans la réalisation d'une enquête. S'il est bien administré, le taux de participation sera élevé et le retour des questionnaires d'autant plus important. J'ai choisi de procéder à une administration directe du questionnaire, étant donné qu'une occasion particulière m'en donnait la possibilité.

J'avais été informée qu'une journée de formation regroupant tout le personnel enseignant des dix écoles⁴⁵ ABCM Zweisprachigkeit allait avoir lieu (8 février 2012). J'ai

⁴⁵ 3.4. L'enseignement bilingue précoce à parité horaire en Alsace et en Moselle

profité de ce regroupement pour remettre personnellement à chacune des directrices, une enveloppe comportant les questionnaires adressés aux enseignantes parlant le dialecte. Chaque questionnaire était accompagné d'une lettre explicative relative aux différentes réponses possibles (annexes 1 et 3).

Tout d'abord, j'avais envoyé un courrier électronique (annexe 2) à toutes les directrices des divers sites (5 février 2012), les informant de mon projet. Ce courriel devait leur permettre d'émettre un éventuel refus quant à la participation à l'enquête. J'y mentionnais également le mode de collecte retenu, relatif à la situation j'indiquais que le retour des questionnaires allait se faire par courrier (rajout d'une enveloppe préaffranchie par mes soins et portant mon adresse). Pour d'autres sites, je mentionnais le nom de la personne qui allait les regrouper et me les remettre, ainsi que la date à laquelle je souhaitais que cela se fasse (15 février 2012). Au préalable, j'avais demandé l'accord aux personnes qui allaient faire l'intermédiaire entre les directrices et moi-même. Leur collaboration allait m'aider à réceptionner plus facilement les questionnaires les plus éloignés. L'une d'entre elles travaillant sur deux sites (l'un des deux sites étant celui où j'enseigne) allait me les remettre en main propre. La seconde personne (site de Sarreguemines) permettait que je me rende à son domicile (proche du mien) pour y récupérer les questionnaires qu'elle avait recueillis pour moi.

Lors de la remise des enveloppes, je n'avais pas prévu que les questionnaires allaient être remis le matin même aux enseignants concernés. Une première lecture du questionnaire souleva auprès de quelques un d'entre eux un certain nombre d'interrogations, auxquelles j'ai pu répondre directement. A ce premier imprévu s'ajouta un second : sur les 33 questionnaires distribués lors de la formation, dix m'ont été rendus le jour même. De plus, les collègues enseignant en Moselle m'ont informé que le retour des questionnaires initialement prévu pour le 15 février 2012, ne pouvait se faire. Cette date coïncidait avec les congés scolaires. Leurs écoles mosellanes se trouvant dans la zone A, les vacances avaient lieu huit jours avant celles situées dans la zone B (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Cette remarque pertinente, m'a permis de réagir en retardant la récolte des questionnaires sarregueminois de quinze jours (29 février 2012).

4.4.- Remarques concernant la structuration de certaines questions

Ce n'est qu'au moment de la récolte des données que je me suis rendue compte de l'un ou l'autre oubli dans les modalités ou les items proposés.

Il aurait été judicieux de ma part d'ajouter la modalité "autre" à la question 11, "un peu plus de la moitié" à la question 19, "sans opinion" à la question 22, "moitié alsacien/français" au tableau de la question 41, "aucune" à la question 35.

J'aurais dû anticiper les commentaires apportés⁴⁶ par les participants mosellans et compléter toutes les questions comportant l'item "alsacien" soit par "alsacien/platt" ou par celui de "langues régionales d'Alsace et de Moselle". Les questions concernées par ce manque de précision sont les questions 5 à 14, 18 à 24, 28, 38, 41, 43, 45-46, 48. Lorsque je traiterai les questions ci-dessus, je me permettrai de corriger les items concernés afin d'être le plus clair possible.

⁴⁶ Voir annexe 1, question 6 "remarque personnelle".

5.- Traitement des questionnaires

5.1.- Retour quantitatif des questionnaires par région

5.2.- Codage et méthode d'analyse des données utilisées

5.3.- Description et analyses des données

5.1.- Retour quantitatif des questionnaires par région

Le questionnaire a été distribué aux 33 enseignants (voir 4.2.1. La population cible), parlant soit la langue régionale d'Alsace ou de Moselle. Certains d'entre eux enseignent la langue régionale en classe de maternelle (PS/MS/GS) dans une ou deux des 10 écoles ABCM *Zweisprachigkeit*⁴⁷. D'autres enseignent l'allemand ou uniquement le français⁴⁸, questionnaires ont été dûment remplis (28/33). Afin de mieux comprendre l'analyse des questionnaires et le résultat de l'enquête, il me semble utile de mettre en relation le nombre de questionnaires obtenus et le lieu géographique dont ils sont issus.

Dans les quatre écoles du Haut-Rhin onze sur douze questionnaires me sont revenus, soit en main propre, soit par personne interposée ou alors par courrier postal.

Le nombre de questionnaires obtenus des trois écoles situées dans le **Haut-Rhin**⁴⁹ s'élève à onze questionnaires sur douze questionnaires distribués. Onze questionnaires sur douze m'ont été rendus. Certains m'ont été remis personnellement, d'autres par personne interposée ou par courrier postal.

Dans les quatre écoles du département du **Bas-Rhin**⁵⁰ quatorze questionnaires ont été distribués. J'ai récupéré onze questionnaires, en main propre⁵¹, par personne interposée ou par courrier électronique.

En ce qui concerne le département de la **Moselle** six sur les sept questionnaires distribués ont été remplis et rendus à la collègue⁵² qui me permettait de les récupérer chez elle.

5.2.- Codage et méthode d'analyse des données utilisées

Avant de débiter l'opération qui consiste à déterminer comment les réponses -sous forme d'une croix ou d'observation- se répartissent sur les différentes modalités que contient

⁴⁷ 3.4. Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

⁴⁸ 5.3. Description et analyses des données, partie "I Données personnelles".

⁴⁹ 5.3. Codage des données utilisées

⁵⁰ 5.3. Codage des données utilisées

⁵¹ Lors de la formation du 8 février 2012 (4.3. Recueil des données).

⁵² 4.3. Recueil des données

mon questionnaire (annexe 4), j'ai attribué à chaque questionnaire rempli un code permettant de référencer le participant ainsi que ses réponses.

Les trois départements auront chacun une couleur distincte qui les caractérisera durant toute l'analyse : **le vert pour le Haut-Rhin, le rouge pour le Bas-Rhin et le bleu pour la Moselle.**

Ce codage continue par l'attribution de la lettre "Q"⁵³ à chaque questionnaire. J'ai ajouté à chaque fois la première lettre de la région⁵⁴ d'où provenait le questionnaire, ainsi qu'une couleur propre à chaque région : le Haut-Rhin est représenté par la lettre "H" (QH.), le Bas-Rhin par la lettre "B" (QB.), la Moselle par la lettre "M"(QM.). Deux chiffres identifient chaque répondant : la lettre "Q" sera suivi en premier lieu soit par le chiffre "1" si le répondant enseigne le dialecte, soit par le chiffre "0" s'il ne l'enseigne pas ou plus; en second lieu suivra le numéro du questionnaire analysé. Par exemple la réponse donnée par "QH.1.1" correspond au questionnaire (Q) rempli par un enseignant du Haut-Rhin (QH), enseignant le dialecte (QH.1). Il s'agit du premier questionnaire haut-rhinois analysé (QH.1.1). L'abréviation "QH.0.2" correspond à une réponse donnée par un enseignant du Haut-Rhin (QH) qui n'enseigne pas ou plus le dialecte (QH.0) ; il s'agit du deuxième questionnaire analysé (QH.0.2).

Lorsque j'indiquerai le nombre de répondants à une question précise, j'utiliserai du même code de couleur que ci-dessus : **1H** correspond à une réponse obtenue par un participant haut-rhinois ; **2B** correspond à deux réponses provenant de deux participants bas-rhinois ; **6M** correspond à six réponses données par six participants mosellans.

J'étayerai mon analyse en me référant aux réponses obtenues sous forme de mot isolé ou de phrase entière. Elles ont été données en réponse à une question ouverte⁵⁵, soit pour la compléter⁵⁶ ou en guise de remarque⁵⁷ en rapport avec un item précis. Ces réponses nombreuses⁵⁸ ont été listées et numérotées dans un tableau qui figure en annexe 5. Je les citerai sous leur forme originale, soit dans leur intégralité ou en indiquant uniquement le numéro de la ligne correspondant à la réponse concernée (exemple : ligne 2). La référence à la ligne en question portera la couleur appropriée à chaque département que si je ne mentionne pas la citation.

⁵³ Pour "questionnaire".

⁵⁴ Je me suis basée sur la localisation des écoles (réponse à la question 1 du questionnaire : annexe 4).

⁵⁵ Par exemple pour la question 15, les références vont des lignes 28 à 49.

⁵⁶ Par exemple pour la question 7, la référence se trouve en ligne 7.

⁵⁷ Par exemple pour la question 20, la référence se trouve ligne 63.

⁵⁸ 161 réponses.

J'analyserai les données en les hiérarchisant⁵⁹ et/ou en faisant une analyse comparative par données ou par régions. Il me semble important de relativiser le nombre de réponses donné aux divers items avec l'échantillon total de participants (28/33), ensuite de comparer les résultats entre l'Alsace (22/28) et la Moselle (6/28). Dans certains cas, il faudra distinguer les résultats entre le Bas-Rhin (11/22) et le Haut-Rhin (11/22).

Afin d'analyser au mieux les réponses obtenues, j'ai complété -après réception des questionnaires (voir annexe 4)- les huit tableaux qui figurent dans le questionnaire, de la manière suivante : insertion de deux colonnes à droite du tableau initial et de deux lignes en-dessous. Chaque première nouvelle colonne ou ligne ainsi ajoutées comporte l'item "somme des modalités par département". Dans chaque deuxième colonne ou ligne figure l'item "total". Le résultat du premier item permettra d'affiner l'analyse en distinguant les trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle). Celui du second permettra de constater si chaque question a été complétée ou s'il y a eu abstention ou une non-réponse de la part des participants. Afin d'exploiter au mieux les tableaux à double entrées qui figurent dans le questionnaire, j'effectuerai des tris croisés qui consistent à mettre en relation colonnes et lignes d'un même tableau, afin d'y relever d'éventuelles corrélations.

5.3.- Description et analyses des données

Dans ce chapitre, je ferai la description et l'étude des réponses obtenues dans les questionnaires "[...] autrement dit, il faut en dégager les résultats intéressants s'inscrivant dans le cadre défini par les hypothèses de travail" (Ratier 1998 : 19). Mon travail consiste à décrire et analyser les réponses obtenues dans les 28 questionnaires en me servant des questions évoquées dans l'introduction comme fil conducteur.

La première partie du questionnaire "**I Données personnelles**" nous renseigne sur les déterminants sociaux, c'est-à-dire les caractéristiques des interviewés (âge, sexe, diplôme le plus élevé...)

La **première question "Situation géographique de votre lieu d'exercice"**, me permet de constater que sur les 28 répondants, onze enseignent dans une des écoles situées dans le Bas-Rhin, autant dans le Haut-Rhin et six en Moselle. Rappelons que 5 écoles ABCM Zweisprachigkeit sont situées dans le Bas-Rhin, 3 dans le Haut-Rhin et 2 en Moselle. Le nombre de questionnaires rempli n'est pas proportionnel au nombre d'écoles par

⁵⁹ Ordre croissant/ décroissant.

site. La région qui a le plus participé à mon enquête est celle du Haut-Rhin (environ 37%, ensuite celle de Moselle (30%), le Bas-Rhin arrivant en dernier (22%).

L'engagement plus prononcé du Haut-Rhin se répètera tout au long du questionnaire et permettra à cette région de se démarquer des deux autres. Peut-on y reconnaître une volonté à se distinguer du Bas-Rhin ? Y aurait-il une certaine rivalité entre les deux départements, les deux parlers ? Est-ce que le rayonnement politique et culturel dont bénéficie le Bas-Rhin (grâce à la capitale européenne de Strasbourg), projetterait de l'ombre sur le Haut-Rhin et rendrait les Haut-Rhinois plus vindicatifs⁶⁰ ?

L'origine géographique du questionnaire n'est pas toujours en accord avec l'origine du répondant, c'est le cas par exemple d'une des enseignantes mosellane⁶¹ native du Bas-Rhin et qui y réside toujours.

Dans quelle tranche d'âge se situent ces enseignants ? Les 26 réponses⁶² à la **question 2** permettent de constater que 17 enseignants (7H+ 6B+ 4M) sur 28, ont entre 31 et 40 ans. Sept (1H+ 4B+ 2M) d'entre eux sont âgés entre 41 et 50 ans. Deux collègues haut-rhinois ont entre 20 et 30 ans et deux autres (1H+ 1B) ont plus de 50 ans. L'enquête menée en 2002⁶³ par l'Institut national de la statistique et des études économiques montre qu'en Alsace, 41% des 1481 enseignants parlant le dialecte étaient âgés de plus de 50 ans, 41% entre 40 et 50, 17% entre 30 et 40, et 13% entre 20 et 30. En comparant les résultats de cette recherche à la mienne (2012) onze ans plus tard, on constate la chose suivante : la moyenne d'âge de la plupart des enseignants d'ABCM Zweisprachigkeit, se situe entre 31 et 40 ans, alors que celle des enseignants de 2001 se trouve entre 40 et 50 ans. Le "rajeunissement" de cette population modifie quelque peu les paramètres concernant l'usage et l'enseignement de la langue régionale à l'école maternelle : une génération d'enseignants plus jeunes⁶⁴ rallonge la durée de vie de l'enseignement en dialecte d'au moins 35, voire 45 ans (âge de la retraite de la population concernée). Ce nouveau délai pérennise l'enseignement de la langue et culture régionale et donne un espoir plus grand pour la réhabilitation du dialecte.

⁶⁰5.3. Description et analyses des données : Question 7.

⁶¹ C'est une de mes anciennes collègues.

⁶² Deux non-réponses : 2.

⁶³ http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/themes/cpar12_1.pdf

⁶⁴ 3.3 Comment rétablir la transmission de nos dialectes ?

La question 3 "Diplôme le plus élevé" révèle que la majorité des répondants sont en possession d'une licence (2H+ 2B+ 6M = 10). Sept enseignants (6H, 1B) ont une maîtrise (dont deux une maîtrise en allemand). Cinq ont le concours de professeur des écoles "externe spécial pour l'enseignement privé" avec en option la langue régionale (B). Trois enseignants (1H, 2B) possèdent le diplôme d'éducateur de jeunes enfants (bac +2) ou encore une maîtrise (1H, 1B)). Une seule personne (1B) a un DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales). Jusqu'en 2011, le niveau d'étude minimum requis pour pouvoir enseigner chez ABCM *Zweisprachigkeit*⁶⁵ devait être équivalent à celui de "bac+2"⁶⁶, aujourd'hui un futur enseignant doit être en possession d'un master 2 (bac+5) ou du moins être inscrit en master 1 (bac+4).

Depuis combien d'années ces personnes enseignent-elles chez ABCM *Zweisprachigkeit* (question 4) ? Il me semble utile de préciser que cette question n'est pas spécifique à l'enseignement en langue régionale (voir questions 6 à 8), elle est en rapport avec la pratique professionnelle en général de la population cible. Sur 24 réponses obtenues (1H+ 3B = 4 non-réponses), environ 59% des enseignants (5H+ 6B+ 3M) sont en activité depuis une période située entre onze et vingt années (création de la première école ABCM *Zweisprachigkeit* en 1991). L'ancienneté professionnelle étant en relation avec l'expérience professionnelle, nous permet d'affirmer que les enseignants des écoles ABCM *Zweisprachigkeit* ne sont pas novices en la matière (langue allemande, française ou dialectophone). Une expérience professionnelle -plus ou moins importante- leur donne la possibilité de former de nouvelles recrues. 30% (5H+ 2M = 7/24) y travaillent depuis une période entre une et cinq années et un peu plus de 12% (2B+ 1M = 3/24) enseignent entre six et dix années.

Quelle(s) langue(s) cet échantillon de personnes enseigne-t-il, dans combien de classe et sur combien de site (question 5) ? Nous entrons dans le vif du sujet, à savoir l'enseignement des langues régionales.

Les réponses des enseignants mosellans permettent d'enregistrer une première réaction : chaque apparition d'items en rapport avec le parler alsacien, est barré et remplacée par "platt" (QM1.4/QM.1.5). Les répondants mosellans veulent se démarquer des répondants alsaciens. La sensibilité ressentie par ces locuteurs régionaux est à mettre en rapport avec le fait qu'ils ne veulent pas que leur langue régionale soit assimilée à une autre.

⁶⁵ Indispensable jusqu'en 2011 pour enseigner dans une classe sous contrat avec l'Etat.

⁶⁶ Question 12 : parler le dialecte est un autre critère d'embauche.

Il est vrai que trop souvent on oublie que lorsqu'il est question de "langues régionales d'Alsace", il faut comprendre "langues régionales d'Alsace et des pays mosellans". Le "lothringer platt"⁶⁷ ou 'lothringer deutsch' fait partie des dialectes de l'est de la France au même titre que l'alsacien. Ne voulant pas trop alourdir le questionnaire, j'avais décidé (à tort) de ne pas utiliser systématiquement le double emploi alsacien/ platt. Leur réaction est tout-à-fait justifiée.

Afin d'exploiter au mieux les données de ce tableau à double entrée, je vais les mettre en relation avec celles obtenues aux autres questions⁶⁸.

Quels sont les langues enseignées par ces enseignants ? 21 répondants (8H, 8B, 5M) enseignent -sur les 28 interrogés- en langue régionale : l'alsacien ou le platt. 12 d'entre eux (7H, 3B, 2M) enseignent le dialecte dans une classe. Ceci correspond à un enseignement de deux jours par semaine, autrement dit à une activité à mi-temps. Les 9 restants l'enseignent (1H, 5B, 3M) dans deux classes, c'est-à-dire "à plein temps" (quatre jours/semaine). 3 enseignants "potentiels"⁶⁹ en alsacien, enseignent l'allemand et non la langue régionale (2B, 1M). Ils exercent cet enseignement à plein temps, c'est-à-dire 4 jours par semaine et uniquement sur un site.

Avant de considérer les réponses en rapport avec l'enseignement en français, il me semble important de préciser que tout enseignant en dialecte, enseigne également en français (qu'il soit à mi-temps ou à plein temps). L'inverse n'est pas vrai. D'après les réponses, 27 participants enseigneraient en français⁷⁰ : 11 d'entre eux dans une seule classe (6H, 4B, 1M) et 16 dans deux classes (6H, 4B, 1M). Les données concernant l'enseignement en français sont irrationnelles : **sur les 28 participants, 21 enseignent en dialecte, 3 en allemand. Logiquement il ne peut y avoir que 4 participants n'enseignant que du français (7 inactifs en dialecte).**

Sur la totalité des répondants, seuls 2 (1B, 1M) disent enseigner sur deux sites. Un des deux travaille dans le secteur public en tant qu'intervenant⁷¹ en allemand.

L'analyse de la **question 6** indique **les raisons pour lesquelles ces enseignants n'enseignent pas ou plus en dialecte**. Trois d'entre eux précisent que c'est parce qu'ils

⁶⁷ 2.1. Points communs entre les deux (alsacien/platt)

⁶⁸ Tri croisé.

⁶⁹ 4.2. La population cible

⁷⁰ 3.4. Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

⁷¹ 3.1. Les différentes déclinaisons possibles pour l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle.

exercent leur activité en classe élémentaire (ligne 2⁷² : QB.0.1: j'ai les CM1-CM2. J'enseigne en élémentaire et que le français ; ligne 5 : QB.0.4 : J'enseigne en élémentaire, QM.0.2). Une quatrième personne n'en donne pas la raison (QM.0.1).

L'enseignement de la langue régionale s'arrête à la fin de la grande section. Le créneau horaire de l'enseignement en alsacien ou en platt est pris par le français à partir du cours préparatoire (cycle II et III⁷³). Trois participants du Haut-Rhin (QH.0.1, QH.0.2, QH.0.3) précisent n'enseigner que le français dans le cycle I⁷⁴. D'après les deux premiers, aucun enseignement en langue régionale n'y est dispensé (école de Lutterbach⁷⁵). Le premier des deux (QH.0.1) précise que l'alsacien n'est parlé que pendant la récréation et que l'enseignement en alsacien a été remplacé par l'enseignement en l'allemand (ligne 1 : QH.01 : 1/3 français-2/3 allemand).

A ma connaissance, ce fait est unique dans les écoles ABCM, mais pourrait trouver une explication. Deux cas de figures sont envisageables : soit le poste "en alsacien" n'a pas pu être pourvu (faute de recrue disponible), ou c'est la composition⁷⁶ des classes en question qui a compliqué la tâche des enseignants en alsacien. Les deux classes en question regroupent des cycles différents, ce qui -à mon avis- peut compliquer l'enseignement en dialecte.

Les deux répondants bas-rhinois ajoutent qu'ils enseignent uniquement l'allemand (l'un à temps plein, l'autre à mi-temps) (lignes 3-4).

Un total de 9 enseignants "potentiels"⁷⁷ sont, durant l'année scolaire 2011/2012, actifs dans une autre langue que le dialecte.

L'association ABCM Zweisprachigkeit déroge au principe qui consiste à n'employer que des enseignants dont la langue enseignée correspond à leur langue maternelle ("native speaker"). Si trois enseignants exercent leur activité en allemand, ceci vient du fait qu'à certains moments des postes d'enseignements en allemand étaient vacants. Ils ont été pourvus par des collègues ayant un très bon niveau⁷⁸ en allemand.

⁷² 5.3. Codage et méthode d'analyse des données utilisées et annexe 4.

⁷³ Cycle II : GS/CP/CE1 ; cycle III : CE2/CM1/CM2.

⁷⁴ PS/MS.

⁷⁵ 3.4. Composition des différentes écoles ABCM Zweisprachigkeit

⁷⁶ Un double niveau (PS/GS) et un quadruple niveau (MS/GS/CP/CE1).

⁷⁷ Qui ont les capacités professionnelles requises pour enseigner en dialecte.

⁷⁸ En possession d'une licence en allemand (QB.0.3) ou d'une double nationalité (annexe 4, ligne 153 : QH.1.3).
2.2. La politique linguistique et les langues régionales d'Alsace et de Moselle

Dans les écoles publiques, les postes d'intervenants extérieurs en langue (allemande⁷⁹) sont également souvent pourvus par des personnes ayant le même profil que ceux cités ci-dessus. La collègue enseignante en français dans une des deux écoles ABCM de Sarreguemines (Moselle) se trouve dans ce cas. C'est d'ailleurs la seule personne qui enseigne à la fois chez ABCM (secteur privé) et dans le secteur public. Une enseignante (bas-rhinoise) est également active sur deux sites, mais uniquement dans des écoles ABCM.

A combien d'heures s'élève l'enseignement en langue régionale dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit ?

Pour que les participants puissent répondre plus facilement à la **question 7**, je leur ai proposé quatre propositions d'horaires : "entre 1 et 4 heures par semaine", "entre 4 et 6 heures par semaine", "entre 6 et 10 heures par semaine" et "entre 10 et 12 heures par semaine". Aux vues des réponses obtenues, on peut considérer que la langue et culture régionale est enseignée -tous sites ABCM Zweisprachigkeit confondus, hormis celui de Lutterbach⁸⁰- entre un minimum de 39 heures et un maximum de 88 heures par semaine (tableau ci-dessous). **La moyenne d'heures d'enseignement en dialecte par site se situe environ entre 4 heures minimum et presque 10 heures maximum par semaine (39/9 et 88/9). La moyenne générale se situe à environ 6 heures et demi d'enseignement par semaine.** Elle se situe au-dessus d'un enseignement extensif et en-dessous d'un enseignement intensif⁸¹.

Pour le **Haut-Rhin** (2/3 écoles), l'enseignement se situe entre 16 à 34 heures, ce qui donne une moyenne de 25 heures/semaine et représente **environ 12 heures et demi par semaine et pour chaque école concernée**. Pour le **Bas-Rhin** (5 écoles), l'enseignement se situe entre 18 à 34 heures, ce qui donne une moyenne de 26 heures/semaine pour les 5 sites et représente un **peu plus de 5 heures par semaine et par site**.

En **Moselle** (2 écoles), l'enseignement du platt se situe entre 5 et 20 heures par semaine, ce qui donne **une moyenne de plus de 12 heures/semaine et représente un peu plus de 6 heures par semaine et pour chacune des 2 écoles concernées**.

Une fois de plus c'est la région haut-rhinoise qui semble la plus engagée⁸², la Moselle arrivant en seconde position et le Bas-Rhin en toute dernière.

⁸⁰ Question 6.

⁸¹ 3.1. Les différentes déclinaisons possibles pour l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle

⁸² 5.3. Description et analyses des données ; question 1.

	Haut-Rhin (2 sites ⁸³)	Bas-Rhin (5 sites)	Moselle (2 sites)	total des 3 départements (9 sites)
total d'heures enseignées en langue régionale (LR) par département et par semaine	16 < LR < 34	18 < LR < 34	5 < LR < 20	39 < LR < 88
moyenne départementale (nombre d'heure par semaine)	25h/semaine	26h/semaine	plus de 12h/semaine	plus de 63h/semaine
moyenne ⁸⁴ par site (moyenne départementale/nombre de site)	environ 12h et demi/semaine	un peu plus de 5 h/semaine	plus de 6h/semaine	un peu plus de 7h/semaine

Tableau 6 : Répartition de l'enseignement en langue régionale dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit. Réalisé par Carole Kobi grâce aux résultats obtenus de l'enquête (2012).

13 enseignants en langue et culture régionale exercent leur activité entre 1 et 4 heures par semaine. Au niveau géographique, ces créneaux correspondent à huit participants alsaciens (4H, 4B) et cinq participants mosellans.

Le créneau qui se situe entre 6 et 10 heures par semaine, correspond aux quatre participants enseignant en alsacien (3 dans le Haut-Rhin contre 1 dans le Bas-Rhin). Seul un site dans le Bas-Rhin enseigne l'alsacien entre 10 et 12 heures par semaine. Un répondant bas-rhinois apporte la précision suivante : "plus de 14 heures en alsacien pour les deux classes confondues" (ligne 6 : QB.1.6).

Les réponses à cette question permettent de situer **l'enseignement en langue régionale dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit d'Alsace et de Moselle**, de façon approximative : **il se situe entre un minimum de 34 heures et un maximum de 68 heures par semaine**. Si l'on pouvait comparer l'enseignement du dialecte dans les écoles publiques⁸⁵ et celui des écoles ABCM Zweisprachigkeit, ce dernier arriverait largement en tête.

La quotité horaire de l'enseignement en français se situe pour le plus grand nombre des participants entre 10 et 12 heures par semaine (14 : 4H, 5B, 3M). Cinq enseignants

⁸³ Sans le site de Lutterbach.

⁸⁴ Toute la partie "sur-brillée" en jaune est à mettre en relation avec la question 11.

⁸⁵ 3.2. L'enseignement en chiffres

répondent enseigner en français entre 6 et 10 heures par semaine (1H, 2B, 2M). Deux enseignants du Haut-Rhin enseignent le français entre 4 et 6 heures par semaine. L'enseignement horaire en français, situé entre une et quatre heures par semaine caractérise une école haut-rhinoise et une école bas-rhinoise. Un enseignant du Bas-Rhin ajoute qu'il enseigne 19 heures en français par semaine (ligne 7 : QB1.7 : 19 heures pour le français).

Enseigner l'allemand entre six et dix heures par semaine correspond à une école mosellane ; pour le créneau situé entre 10 et 12 heures/ semaine, trois écoles sont concernées : 2 écoles du Bas-Rhin et une école de Moselle.

Concernant les enseignants parlant l'alsacien ou le platt et enseignant une autre langue, il me semblait intéressant de connaître leur expérience professionnelle en la matière : **"Si vous n'enseignez plus en alsacien, combien d'années l'avez-vous enseigné chez ABCM " (question 8) ?**

Aux vues des réponses, trois personnes (2H, 1M) correspondraient à ce cas de figure. Pour l'alsacien, un participant l'a enseigné pendant une durée comprise entre 1 et 5 ans (QB.0.4), idem pour l'enseignement en platt (QM.0.2), le dernier entre 6 et 10 (QB.0.2). Ces années d'expérience pourraient être mises à contribution afin d'élargir l'effectif d'enseignants pouvant-le cas échéant- enseigner en langue régionale.

Parmi les sept enseignants inactifs en dialecte, deux personnes n'ont pas répondu à cette question. Deux autres signalent ne pas avoir d'expérience dans le domaine : QB.0.1, QB.0.2 n'ont pas d'expérience dans le domaine. Peut-on tout de même les compter parmi les enseignants "potentiels" en dialecte ⁸⁶?

Dans quelles classes l'alsacien et le platt sont-ils enseignés (question 9)?

Comme l'enseignement du dialecte ne se dispense qu'au cycle I⁸⁷ (TPS/PS/MS/GS)⁸⁸, les répondants ont le choix entre préciser s'ils enseignent le dialecte dans un simple niveau, double, triple, voir quadruple niveau⁸⁹.

Aux vu des réponses obtenues, l'enseignement de la langue régionale serait dispensé le plus souvent dans des classes maternelles de niveau simple. Il s'agirait plus

⁸⁶ Tous les deux ont une licence; seul l'un des deux précise qu'il s'agit d'une licence en allemand (question 3 : QB.0.3).

⁸⁷ Voir explication, question 6.

⁸⁸ Voir "Abréviations, sigles".

⁸⁹ 3.4. Composition des différentes écoles ABCM Zweisprachigkeit.

exactement de 13 classes : plus précisément de 4 PS (classes mosellanes), 4 MS (2B, 2M) et de 5 GS (1H, 2B, 5M). Or, ces résultats ne correspondent aucunement avec le tableau 5⁹⁰. Etant donné que les données des répondants sont incomplètes, je vais plutôt me baser sur celles du tableau 5 qui sont fiables⁹¹.

On peut remarquer que l'enseignement de la langue régionale se fait dans des classes maternelles essentiellement composées de classes à double niveaux. Celles-ci sont au nombre de 13 : 2 PS/MS ; 7 PS/MS ; 2 PS/MS, 1MS/GS et 1GS/CP. Il est également dispensé dans 7 classes à niveau simple (1GS ; 1 TPS, 3 GS ; PS, GS) et 7 triples niveaux (4 PS/MS/GS ; 3 PS/MS/GS). Les deux classes de Lutterbach (l'unique classe à quatre niveaux -1 MS/GS/CP/CE1- et celle composée du double niveau -PS/GS-) ne sont pas concernées par l'enseignement en dialecte⁹².

La composition "multi-niveaux" (classes à années multiples) de la majorité des classes ABCM *Zweisprachigkeit*, a été choisie pour que les élèves bénéficient des avantages à la fois scolaires et sociaux qu'offrent de telles classes. Ne pas séparer les différentes tranches d'âges doit faciliter l'entraide mutuelle et la responsabilité entre les enfants. Il est important de débiter l'apprentissage d'une langue de façon précoce (Petit 2000). L'acquisition s'en trouve facilitée.

Est-ce que le dialecte parlé par l'enseignant est identique à celui de la localité même ou réside l'école (question 10) ? Pour 11 cas sur 19⁹³, ceci n'est pas le cas (5 "non" pour le Haut-Rhin, 6 pour le Bas-Rhin ; 4 "oui" pour le Haut-Rhin, 5 pour le Bas-Rhin). Il n'y a eu aucune réponse mosellane (5 participants) et trois non-réponses alsaciennes.

Posons-nous la question suivante : si l'élève entend deux (voire trois) parler différents -celui de l'enseignant en dialecte, celui de l'enseignant en allemand et celui de ses grands-parents (par exemple)-, comment réagira-t-il ? Fera-il le lien entre les deux (trois) parler ou les considèrera-t-il comme deux (trois) langues distinctes? L'apprentissage précoce d'une langue développe très vite chez les enfants une conscience métalinguistique (Perregaux 1994), qui leur permet de comprendre plus facilement les interrelations entre des langues "proches"⁹⁴.

⁹⁰ Voir liste des tableaux.

⁹¹ Annexe 6.

⁹² Voir question 6.

⁹³ Correspond au nombre d'enseignants actifs en 2011/2012.

⁹⁴ 2. L'Alsacien et le Lorrain et l'Allemand

Essayons d'analyser les diverses variantes enseignées dans ces classes associatives : **quelles variantes⁹⁵ des parlers alsacien et mosellan enseignez-vous (question 11) ?**

Avant de débiter le traitement de cette question, il me semble important de signaler le fait suivant : presque tous les participants (1 non-réponse : **1B**) ont répondu à cette question, alors qu'il n'y a que 21 enseignants actifs⁹⁶ en dialecte. De ce fait l'analyse des données ne sera pas en rapport avec la réalité. Il est plus juste de la considérer comme "idéale".

Le bas-alémanique du nord -région de Saverne, Haguenau, Strasbourg et Sélestat- est la variante la plus utilisée dans l'enseignement en dialecte alsacien (9 réponses : **3H, 6B**). L'usage du francique rhénan lorrain -extrémité nord-ouest, Sarre-Union- (7 réponses : **1H, 2B, 4M**) arrive en seconde position. En troisième position arrive l'enseignement en bas-alémanique du sud -région de Colmar et de Mulhouse- (**6B**) ; un participant haut-rhinois précise que la variante qu'il enseigne est celle de Guebwiller. Les deux participants mosellans rajoutent l'item "autre". Deux enseignants utilisent le francique rhénan méridional (extrémité nord-est, Wissembourg). Deux enseignants mosellans ajoutent l'item "autre"⁹⁷, qui d'après moi représente le "francique mosellan" et/ou le "francique luxembourgeois".

La mise en relation de cette question avec le tableau de la question 7, permet de calculer le quota horaire de l'enseignement par variante dialectale.

L'enseignement en bas-alémanique du sud (72h/semaine) et du nord (66h/semaine) est la variante linguistique la plus enseignée. Le francique rhénan lorrain arrive en seconde position (46h/semaine). Le haut-alémanique et le francique mosellan et/ou luxembourgeois arrivent tous deux en troisième position (12h), suivi par le francique rhénan méridional (10h).

⁹⁵ Annexe 8 : Cartes linguistiques de la France. Dialectes alémaniques et franciques (Hudlett 2001).

⁹⁶ Question 6.

⁹⁷ 5.1. Remarques concernant la structuration de certaines questions

	Haut-Rhin (2 sites) ⁹⁸	Bas-Rhin (5 sites)	Moselle (2 sites)	total par parler régional par semaine
moyenne par site (moyenne départementale / nombre de site)	environ 12h et demi/semaine	un peu plus de 5h/semaine	plus de 6h/semaine	plus de 7h/semaine
le francique rhénan lorrain (extrémité nord-ouest, Sarre-Union)	1X12=12	2X5=10	4X6=24	plus de 46/h d'enseignement en francique rhénan lorrain
le francique rhénan méridional (extrémité nord-est, Wissebourg)		2X5=10		plus 10 h d'enseignement en francique rhénan méridional
le bas-alémanique du nord (région de Saverne, Haguenau)	3X12=36	6X5=30		plus de 66 h d'enseignement en bas-alémanique du nord
le bas-alémanique du sud (région de Colmar et de Mulhouse)	6X12=72			plus de 72 h d'enseignement en bas-alémanique du sud
le haut-alémanique (région de Saint-Louis, Altkirch et extrême sud de l'Alsace)	1X12=12			plus de 12 h d'enseignement en haut-alémanique
"autre" : le "francique mosellan" et/ou le "francique luxembourgeois"			2X6=12	plus de 12/h d'enseignement en "francique mosellan" et/ou en "francique luxembourgeois"

Tableau 7 : Quota horaire de l'enseignement du dialecte par variante linguistique dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit. Réalisé par Carole Kobi grâce aux résultats obtenus par l'enquête (2012).

Après une première partie qui a permis de mieux nous familiariser avec les répondants, nous allons passer à la seconde, intitulée : **"L'alsacien dans votre établissement"**. Comme le titre l'indique, je vais essayer d'obtenir d'avantage de renseignements sur les locuteurs en langue régionale se trouvant dans l'enceinte de chaque établissement.

⁹⁸ Sans le site de Lutterbach.

Commençons cette partie en demandant aux enseignants depuis quand la langue régionale est enseignée au sein de leur(s) école(s) (question 12) ?

Les avis concernant cette question divergent selon les sites. La fourchette indiquant le début de l'enseignement en langue régionale, va de 1991 à 2008 (15 : 5H+ 6B+ 4M). La date commune au plus grand nombre de participants est celle de 1998. Pour huit participants, son début date de 2008 (2H, 1B, 5M). Un Bas-rhinois indique l'année 2002, un autre annonce une fourchette allant de 1999 à 2000 ; deux Haut-rhinois pensent que c'est en 1999 qu'il a débuté, mais précisent qu'il est "[...] présent depuis l'ouverture en 1991" (lignes 13-14); le dernier ajoute que sa fréquence est d'"environ ½ journée par semaine" ; deux autres mentionnent l'année 1998, tandis que deux autres répondent par "environ 10 ans" (lignes 19- 20) ; quatre participants répondent en indiquant l'année 1992 (2H, 2B). Trois Bas-Rhinois expriment leur ignorance par un point d'interrogation ou par un "je ne sais pas" (ligne 18). Trois enseignants haut-rhinois ne donnent aucune réponse. Deux participants bas-rhinois précisent que cet enseignement se pratique "depuis toujours" (ligne 21) et deux Haut-Rhinois qu'il se fait depuis "[...] le début" (lignes 11-12). En réalité, l'enseignement en langue régionale a débuté dès l'ouverture de la première école ABCM *Zweisprachigkeit*, c'est-à-dire en 1998⁹⁹. Le quota horaire d'un tel enseignement était certes moindre à ses débuts (à Saverne, par exemple, environ 2 heure par semaine en 2002), mais faisait déjà partie des statuts d'ABCM *Zweisprachigkeit*. L'enseignement en dialecte s'est installé de façon progressive et de façon uniforme dans les différentes écoles ABCM.

Concernant les divergences des diverses réponses, elles proviennent, à mon avis, du fait que les enseignants n'ont pas tous le même parcours professionnel, ni la même ancienneté chez ABCM¹⁰⁰. Toujours est-il, que savoir parler le dialecte a été un critère¹⁰¹ décisif d'embauche pour les enseignants.

Quelles ont été les réactions des enfants au début de l'enseignement en dialecte (question 13) ? La majorité des enseignants (15/20 : 4H, 7B, 4M) n'a constaté aucun changement. Le quart restant a observé des réactions diverses. Dans une des deux écoles de Sarreguemines, certains enfants ont ressenti une stupéfaction momentanée due au fait que leur enseignant de français s'adressait également à eux dans une autre langue, qui au départ ne leur était pas ou peu familière (ligne 27 : QM.1.3). Cette gêne s'est vite dissipée avec l'arrivée de "Fritzi", la marionnette qui ne s'exprime qu'en dialecte, suivie de

⁹⁹ 3.4. Les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

¹⁰⁰ Question 4 : depuis quand travaillez-vous chez ABCM *Zweisprachigkeit*

¹⁰¹ Question 3 : diplôme le plus élevé.

comptines et de chants également en dialecte. Cette incompréhension passagère provient du fait que l'enfant perd momentanément ses repères, d'abord par rapport à la personne référente (le principe "un maître/ une langue" n'étant plus¹⁰² respecté¹⁰³), ensuite par rapport à la langue, qui est nouvelle pour lui. L'utilisation du principe "une personne, une langue", est également appelé le principe de Grammont-Ronjat (Petit, 2006). La prédominance ludique des activités à l'école maternelle a rapidement raison de l'hésitation première des enfants. Après quelques interventions de "Fritzi", les enfants brûlent d'impatience de le revoir.

Le second enseignant de Moselle mentionne n'avoir constaté que très peu de changement, sans toutefois donner plus de détails (ligne 26 : QM.1.2). Dans son cas également, le côté ludique l'a emporté. Notons qu'un autre problème surgit lors de l'enseignement en dialecte. Il n'est mentionné que plus tard dans la question 15. Un manque de concentration est observé chez les enfants francophones, lié au fait qu'ils doivent faire un effort supplémentaire pour suivre les activités en langue régionale¹⁰⁴. Cette incompréhension passagère entraîne souvent un problème de discipline (beaucoup de chahut). Un répondant haut-rhinois avoue ne pas avoir assez de recul pour répondre à cette question (ligne 22).

Les remarques des trois participants restants (3B), concernent l'expression orale et la compréhension des élèves. L'un d'entre eux remarque que vers la fin de la moyenne et grande section (MS et GS), les élèves répondent en allemand aux questions posées en alsacien ; d'après lui, ceci prouve qu'ils ont conscience du lien de parenté entre l'alsacien et l'allemand (ligne 23). Deux autres constatent que la dispense de l'enseignement en alsacien, correspond à une meilleure compréhension en allemand chez les élèves (lignes 24 et 25) ; l'un de ces participants précise qu'en plus d'être un soutien à la langue faible, l'enseignement en alsacien permet « la découverte d'un dialecte » à l'enfant.

Il me semble judicieux de mettre en parallèle les réactions des enfants avec celles des parents d'élèves, exprimées en réponses à la **question 17 : avez-vous pu constater un changement d'attitude des enfants depuis l'arrivée de l'enseignement en dialecte ?**

Quinze des vingt répondants (15/20 : 6H, 5B, 4M) n'ont constaté aucun changement majeur dans l'attitude des parents depuis qu'à l'école de leur enfant l'enseignement en langue régionale a été instauré (ligne 52 : QB.1.4 : certains parents étaient réticents ; ligne 55 : QB.1.5 : dès la mise en place : certains sont dubitatifs et ne comprennent pas l'intérêt, et

¹⁰² En 2001, à Saverne, l'enseignement en dialecte était dispensé par un enseignant, celui du français par un autre.

¹⁰³ Discussion et conclusions

¹⁰⁴ Ligne 43 : QB.1.7 : [...] Problèmes de discipline à ce moment (lors de l'enseignement en alsacien), [...].

d'autres (la majorité) approuvent car ils y voient un moyen de conserver une langue en voie de disparition).

Pourtant, tous les participants ne partagent pas cet avis (3B, 2M). Quatre d'entre eux ont donné des précisions quant à la nature de ces réactions. Je ne vais analyser dans ce paragraphe que deux de ces réactions (lignes 53, 54), les deux autres (lignes 52, 55) ont été vues ci-dessus.

La première concerne l'une des deux écoles de Sarreguemines : l'enseignement en platt a provoqué le départ de plusieurs enfants pour une école monolingue (ligne 54 : QM.1.2 : Certains sont partis dans un établissement monolingue). Cette réaction me laisse croire que les parents en question n'étaient pas très intéressés par le bilinguisme et encore moins par le dialecte.

S'ils l'avaient été, ils auraient inscrit leur enfant dans un autre site bilingue, voire dans une des écoles biculturelles¹⁰⁵. Une de celles-ci (école biculturelle de la Blies) se trouvant tout juste à côté de l'école ABCM de la Blies, un enseignement en allemand, pouvant approcher les 9 heures hebdomadaires y est dispensé.

La seconde remarque concerne le commentaire d'un parent qui s'étonnait que son fils ne connaisse le mot cigogne qu'en alsacien ("Storisch") et non en français (ligne 53 : QB.1.7). Ce commentaire est intéressant parce qu'il montre que cet enfant a déjà intégré du vocabulaire actif en alsacien, même si dans ce cas précis il ne s'agit que d'un mot. Le parent devrait féliciter son enfant de pouvoir citer l'animal dans la langue régionale et l'inciter à continuer dans cette voie. Il est important que les parents soutiennent et relayent l'effort de l'école. Est-ce que le parent en question aurait une représentation essentiellement négative du dialecte ? Il est important que les parents soutiennent les efforts de l'école même si la famille ne parle pas ou comprend peu l'allemand et/ou le dialecte régional. Quelques réponses données à la question 15 (Pouvez-vous résumer en quelques lignes le thème principal de (vos) discussion(s) avec les parents d'élèves), traduisent non pas un changement d'attitude des parents, mais une certaine inquiétude quant au bien-fondé de l'enseignement du dialecte (ligne 46) et à son utilité (ligne 29).

Les questions 14, 15, et 16 m'ont permis de dresser l'inventaire des thèmes **abordés** entre les enseignants, autour de la langue régionale (**question 15 : pouvez-vous résumer en quelques lignes le thème principal de (vos) discussions ?**).

¹⁰⁵ 3.2 Pour la Moselle

Pour arriver à ce résultat, j'ai demandé aux participants **s'il leur arrivait d'avoir des discussions autour de l'enseignement en dialecte (question 14)**. Les discussions qui m'intéressaient étaient celles menées par les répondants avec les collègues également enseignants en dialecte, en français, en allemand ou celles menées avec les parents d'élèves. Les items que je leur proposais allaient de "très souvent", à "souvent", "de temps en temps" à "jamais".

La plupart des participants répondent discuter de "temps en temps" avec l'un ou l'autre (entre 15 et 17 des 25 participants). Quinze d'entre eux (4+ 7+ 4 = 15) prétendent discuter de "temps en temps" de thèmes en rapport avec le dialecte (essentiellement avec d'autres collègues enseignant endialecte). Trois ont répondu ne jamais le faire (2B, 1M), ni avec ceux en français ; six (4B, 2M) disent ne "jamais" le faire avec les collègues allemands ; cinq d'entre eux ne le font "jamais" avec les parents d'élèves (1H, 2B). Quatre participants (3H, 1B) répondent discuter "souvent" avec un ou plusieurs enseignants en alsacien ; quatre autres (1H, 3B) font de même avec l'enseignant en français; deux collègues Haut-Rhinois et deux Bas-Rhinois discutent également "souvent" avec leur(s) collègue(s) allemand ; deux participants seulement disent entamer "très souvent" des discussions autour du dialecte avec leur(s) collègue(s) en dialecte. Trois répondants discutent "très souvent" avec leur(s) collègue(s) (2H, 1B) : deux (1H, 1B) avec le/les enseignant(s) en alsacien et un seul avec celui/ceux en français (1H). Douze participants disent le faire souvent avec les différents enseignants (3X4).

Dix-sept personnes (1H, 12B, 4M) sur vingt-huit répondent ne jamais discuter autour de l'enseignement en langue régionale (peu importe le(s) locuteur(s)).

Une partie des différents thèmes abordés par les enseignants concernent les supports et matériels pédagogiques (chants, comptines, recettes, arts visuels), les variantes et différences phonétiques entre les divers parlers, le lexique à employer, la mise en place de certaines activités, les traditions alsaciennes à exploiter (lignes 28/30-36, 37/39-44, 45, 46, 47/49). Deux participants précisent discuter en alsacien et non pas autour de l'alsacien (lignes 32-36, 37).

Les autres sujets de discussions traitent des difficultés rencontrées lors de la préparation ou pendant le déroulement de l'enseignement en dialecte (lignes 40, 43, 46, 49). Le manque de matériel pédagogique est un thème récurrent dans les discussions (ligne 38 : QB.1.2 : problèmes de matériel pédagogique, [...] ; lignes 34-35, 41, 45).

Un autre thème qui revient est celui du manque de structure (lignes 30-33, 43, 46-49) ressenti par les répondants lors de leur pratique professionnelle : comment aborder

l'enseignement en dialecte (lignes 28) ? Combien de temps faut-il s'y consacrer (lignes 38 et 44) ? Dans l'esprit des enseignants le temps de l'enseignement en dialecte est amputé sur le temps imparti à la langue française. Il serait plus juste de faire la part des choses (la part des langues) et de considérer les deux enseignements/langues comme complémentaires et interactifs/-ves.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés en rapport avec le principe "un maître/une langue", ni sur les inquiétudes des parents (voir ci-dessus questions 13/17).

L'attitude et l'état d'esprit des enseignants sont primordiaux pour la transmission d'une langue. Un manque de conviction, un sentiment de "mal-aise" trop fort chez l'enseignant, peut porter préjudice à l'enfant. L'adulte sert d'intermédiaire entre le dialecte et l'élève. Il aide progressivement l'élève à adopter et à s'identifier à la nouvelle langue. Dès lors que l'enseignant ne se sent pas en confiance durant son activité, la phase dite "réceptive" de l'enfant est compromise (Witzigmann 2010). L'enfant doit ressentir le côté authentique et utile (le dialecte comme moyen de communication entre lui et le maître) de la langue.

Il faut espérer que la mise 'à plat' de toutes les préoccupations rencontrées par les enseignants en langue régionale, les amènera à se rencontrer afin d'en discuter et trouver des solutions.

Comment expliquer que ces sujets de discussions ne sont abordés que "de temps en temps" (**question 16 : si ces discussions n'ont pas lieu, pour quelle(s) raison(s) (blocage, tabou, manque de temps...)**) ? Se sentent-ils résignés ? S'en accomode-t-ils ? En revanche aucun sujet de discussion n'est tabou.

Est-ce que les enseignants interrogés ont la possibilité de mettre à profit des intervenants extérieurs pendant leur pratique professionnelle (question 18) ?

Dix-sept participants répondent à cette question par la négative (11H, 6B). Les six réponses positives sont à mettre en rapport avec l'intervention de chansonniers (lignes 56-59), de chanteurs (ligne 60 : **QB.0.3 : Sommerlied avec Jean-Pierre Albrecht**) et de conteurs (lignes 58-60). Deux écoles du Bas-Rhin ont profité d'animations en alsacien avec Serge Riegert et Philippe Klein. D'autres écoles ont bénéficié de rencontres "intergénérationnelles" avec les seniors du quartier (lignes 56-57), ainsi qu'avec des parents dialectophones. L'utilisation du dialecte par des personnes extérieures à l'école anime positivement

l'échange dialectal avec les enfants et leur fait comprendre que le dialecte ne se cantonne pas qu'aux seuls murs de l'école avec les personnes qui s'y trouvent.

L'intervention de l'OLCA n'est citée que par un participant, ce qui me semble peu, compte-tenu du matériel dont elle dispose. Cette animation consistait à adapter une partie du conte pédagogique écrit en alsacien par André Weckmann, afin d'en faire un spectacle présenté aux parents. Une autre école bas-rhinoise s'est également servie d'une animation musicale menée par des chanteurs dialectophones pour réaliser un spectacle de fin d'année (ligne 58). Les réponses données pour les deux collègues mosellans concernent l'intervention de la Médiathèque de Sarreguemines avec la participation de Mme Haas-Heckel¹⁰⁶ et de Mme Bischler (lignes 61-62).

Il est étonnant que les participants haut-rhinois n'aient pas fait profiter leurs classes d'interventions semblables. Serait-ce par manque de proposition ou plutôt par manque d'information ? Pour certains projets pédagogiques, les informations arrivent par courrier directement dans les écoles. Suite à un échange de mail avec la responsable¹⁰⁷ des projets pédagogiques en alsacien dans les écoles maternelles, j'ai appris que l'OLCA n'intervenait pas en Moselle, étant donné qu'ils parlaient le platt et non l'alsacien. La participation haut-rhinoise à de tels projets est légèrement inférieure à celle du Haut-Rhin. Pour bénéficier d'autres interventions et connaître les modalités, il faut en prendre l'initiative et faire des recherches. Je sais par expérience que nos écoles sont souvent oubliées par certaines organisations et que nous n'avons pas les mêmes informations que les écoles publiques. Ceci s'explique par le fait que nos écoles sont privées et la plupart du temps ne figurent pas dans l'annuaire des divers organismes culturels et pédagogiques.

Aux vues des réponses, je constate que les trois départements n'ont aucun intervenant commun : manque d'échange, de communication, intervention trop onéreuse ?

La mise en place d'un site pédagogique intranet pour les écoles ABCM *Zweisprachigkeit* permettrait peut-être aux enseignants en dialecte de se partager les informations concernant les différentes animations, interventions et projets possibles en dialectes ?

¹⁰⁶ Une personnalité bien connue des amateurs de la culture et de la langue franciques. Exemples de thèmes proposés : le 'Struwelpeter', le 'Petit Prince', la graphie-écriture en platt.

¹⁰⁷ Waldmann Angélique

Je poursuivrai cette analyse en m'intéressant maintenant aux **"pratiques langagières des enfants de l'école" (question 19)**. J'aimerais pouvoir dresser un bilan des enfants dialectophones et francophones dans les classes ABCM *Zweisprachigkeit*. Il me semble important de comparer les données obtenues à cette question avec la moyenne générale des enfants scolarisés dans la totalité des sites ABCM *Zweisprachigkeit* (un peu plus de 21 enfants¹⁰⁸) ou par département (**19,27 enfants pour le Haut-Rhin** ; **22,61 enfants pour le Bas-Rhin** et **21,52 enfants pour la Moselle**). Le tableau 8 comporte les données en question.

Pour 26 enseignants "moins d'un quart de la classe" parle le dialecte à la maison et à l'école (**11H, 11B, 4M**). Un total de 14 répondants (**8H+ 1B+ 5M**) répond qu'"au moins un quart de la classe" comprend le dialecte : cela représente moins de 73¹⁰⁹ enfants (toutes écoles confondues). Par département et par ordre décroissant, cela correspond à moins de 39 enfants pour le Haut-Rhin, moins de 28 enfants pour la Moselle et moins de 6¹¹⁰ enfants pour le Bas-Rhin. Le résultat obtenu pour ce dernier département me semble en-dessous de la réalité (oubli ou réalité ?).

Les indications données pour les enfants parlant le dialecte "à la maison" et "à l'école" sont semblables. Il est vrai que si un enfant parle le dialecte à la maison, il est également capable de le parler à l'école (on ne tient pas compte du facteur 'timidité' que peut éprouver un enfant). Au vu des résultats pour toutes les écoles ABCM *Zweisprachigkeit*, moins de 137 enfants parlent le dialecte à la maison et à l'école. Cela représente **moins de 60 enfants pour le Bas-Rhin**, **moins de 54 enfants pour le Haut-Rhin** et **moins de 23 enfants pour la Moselle** parlent le dialecte.

Deux participants bas-rhinois situent le nombre d'enfants parlant l'alsacien à la maison "entre un quart et la moitié de la classe", ce qui correspond à une moyenne par classe située entre 11(10,86¹¹¹) enfants et 6 (5,42). 8 participants (**3H, 5B**) pensent que le nombre d'élèves comprenant l'alsacien à l'école se situent entre "un quart et la moitié de la classe". 2 réponses du Bas-Rhin sont hésitantes : deux croix ont été placées entre la colonne qui précise "entre un quart et la moitié de la classe" et celle de "plus de la moitié de la classe"¹¹². Il aurait fallu réaliser des évaluations individuelles pour donner un nombre exact en accord avec la réalité. D'autant plus que certains peuvent réaliser une activité sans avoir

¹⁰⁸ 3.4. Composition des différentes écoles ABCM *Zweisprachigkeit*

¹⁰⁹ Chiffre réel : 73,34.

¹¹⁰ 5,43 enfants

¹¹¹ Chiffre non arrondi.

¹¹² Même procédé qu'à la question 41.

compris dans un premier temps quelle était la consigne : "imiter l'autre" est une stratégie que certains enfants utilisent en guise de béquille en début d'apprentissage. Je me suis permise de diviser les réponses en demi-réponses, afin de traduire les résultats de façon plus fidèle. Pour 3,5 enseignants (B) "plus de la moitié de la classe" comprend l'alsacien en classe.

	<1/4 de la classe	Mise en rapport avec la moyenne d'enfants scolarisés (moins 1/4 de la moyenne)	$1/4 \leq X \leq$ la moitié de la classe	Mise en rapport avec la moyenne d'enfants scolarisés ($1/4 \leq X \leq$ la moitié de la classe)	plus de la moitié de la classe ($X >$ la moitié)	total général
parlent à la maison en alsacien (X)	11 +11 +4 =26	inf. à 52,99 enfants inf. à 62,18 enfants inf. à 22,56 enfants inf. à 139,88 enfants	2	11,3 enfants $\leq X \leq$ 22,61 enfants		28/28
comprennent l'alsacien dans votre classe (X)	8 +1 +5 =14	inf. à 38,54 enfants inf. à 5,65 enfants inf. à 28,2 enfants inf. à 75,32 (chiffre arrondi vers le haut : 76) enfants	3 +5,5 =8,5 *	14,45 enfants $\leq X \leq$ $\geq 28,90$ enfants 31,09 enfants $\leq X \leq$ $\geq 62,18$ enfants 45,54 enfants $\leq X \leq$ $\geq 91,08$ enfants	3,5* correspond à $X > 39,57$ enfants	25/28
Parlent l'alsacien dans votre classe (X)	11 +11 +4 =26	inf. à 52,99 enfants inf. à 62,18 enfants inf. à 22,56 enfants inf. à 139,88 enfants				26/28 1

*il y a 2 croix entre ces deux cases

Tableau 8 : Nombre d'enfants qui comprennent/parlent le dialecte dans la classe. Réalisé par Carole Kobi grâce aux chiffres de l'enquête de 2012.

Un enseignant du Haut-Rhin précise qu'aucun élève ne parle l'alsacien dans sa classe (il s'agit d'un rajout de la part du participant. J'aurais dû penser proposer cet item¹¹³).

Presque 93% des enseignants répondent qu'"au moins un quart de la classe" comprend le dialecte, le parle à la maison, ainsi qu'à l'école. En chiffre, ceci représente moins d'un quart de la totalité des élèves inscrits au cycle 1 : l'effectif en maternelle (TPS/PS/MS/GS) est de 632 inscrits) c'est-à-dire moins de 158 élèves. En Moselle, cela

¹¹³ 5.1. Remarques concernant la structuration de certaines questions

représente moins de 34 enfants sur 137 inscrits en maternelle. Cette différence entre les deux départements s'explique par le fait que l'intérêt pour la langue régionale est moindre en Moselle qu'en Alsace et que les politiques menées sont divergentes¹¹⁴.

Quel est l'environnement linguistique des élèves à l'école ("**Qui d'autre à part vous parle le dialecte à l'école ?**" question n° 20). Compte tenu des résultats obtenus, les enseignants sont ceux qui se servent le plus du dialecte pour s'exprimer (9H+ 11B+ 5M = 25/28). Il n'y a pas que les enseignants en dialecte (21/28) qui s'expriment en dialecte, mais également certains de ceux qui ne l'enseignent pas. Ces réponses permettent de constater que le dialecte est une langue de communication pour eux. L'emploi du dialecte par les ATSEM est également important (7H+ 10B+ 6M = 23/28 réponses). Ces locutrices sont d'autant plus importantes, qu'elles sont en contact constant avec les élèves ; plus le nombre de locuteurs est grand, plus l'immersion en langue régionale est importante¹¹⁵. Rappelons que la pratique de la langue régionale est un critère important d'embauche chez ABCM *Zweisprachigkeit*. Du côté des directrices 64% ne sont pas dialectophones (6H+ 7B+ 5M = 18 réponses) ; j'aurai dû ajouter l'item "si elle n'est pas dialectophone, dans quelle langue s'exprime-elle le plus souvent", afin de déterminer si elles sont plutôt francophones ou germanophones. A mon avis, elles sont germanophones¹¹⁶.

67% des participants répondent que les parents se servent également du dialecte au sein de l'école (7H+ 8B+ 4M = 19). La direction (siège d'ABCM *Zweisprachigkeit*) incite fortement l'utilisation du dialecte comme langue de communication au sein de l'école. Elle aimerait privilégier l'emploi de la langue régionale au sein des écoles (au détriment du français ?). Il nous a même été conseillé de tenir les réunions pédagogiques en dialecte ou en allemand. On assiste à un phénomène curieux : en 1945, le dialecte était considéré par l'Etat comme étant un obstacle « moins préjudiciable que celui de l'allemand standard à l'apprentissage du français¹¹⁷ (Huck 2008) ; aujourd'hui, pour ABCM *Zweisprachigkeit* l'apprentissage du dialecte doit se faire par celui de l'allemand, en mettant le français au second plan. Qu'advient-il des enfants dont la langue maternelle n'est pas le français ? Où et quand vont-ils apprendre la langue française ? A ma connaissance, cette réflexion a été menée par certains parents¹¹⁸ d'élèves dont l'enfant était germanophone. Un compromis

¹¹⁴ Voir 3.2 (Enseignement en chiffre) Pour la Moselle

¹¹⁵ Il faut pratiquer et non enseigner la langue régionale (Morgen/ Zimmer 2009)

¹¹⁶ Deux critères d'embauche : parler le dialecte ou l'allemand.

¹¹⁷ 2.2. La politique linguistique et les langues régionales d'Alsace et de Moselle

¹¹⁸ A l'école ABCM *Zweisprachigkeit* de Strasbourg.

a été trouvé : l'enseignement en alsacien ne dépassera guère une matinée par semaine¹¹⁹ (au lieu d'une journée, voire même une journée et demie comme à Haguenau).

Est-il possible d'estimer de façon plus précise "**le nombre de collègues (enseignants, ATSEM(s), animateurs du périscolaire)**" qui utilisent le dialecte pour communiquer ? Si, oui "**à quel endroit de l'école ou à quel moment de la journée le font-ils (question 21) ?**" est sous forme de tableau. 85% des participants (7H+ 6B+ 6 M = 19) situent le nombre d'adultes parlant le dialecte avec eux par école "entre 1 et 5". 8 autres enseignants (2H, 6B) mentionnent que ce nombre peut atteindre jusqu'à dix personnes.

78% des participants pensent que le nombre d'adultes usant du dialecte avec les parents d'élèves se situe "entre 1 et 5".

Concernant les adultes parlant aux élèves, leur nombre s'élève "entre 1 et 5" ; très peu des participants sont d'avis (1H, 1B) qu'il pourrait se situer "entre 6 et 10". 70% des enseignants pensent qu'il se trouve plutôt "entre 1 et 5". Aucune indication n'est donnée des participants mosellans pour l'item "entre 6 et 10".

75% estiment (7H, 10B, 4 M) qu'"entre 1 et 5 collègues" parlent le dialecte avec les grands-parents des élèves. Ce résultat ne varie que peu d'avec ceux qui parlent avec les parents. Un seul répondant pense que le chiffre peut atteindre "entre 6 et 10 personnes". L'item qui obtient le nombre de réponses le plus élevé est celui des collègues parlant aux enfants (7H+ 9B+ 6M = 22).

75% sont d'avis que l'endroit de l'école où les adultes parlent le plus souvent le dialecte se trouve dans la cour (9H+ 7B+ 5 M = 21) : son nombre se situe "entre 1 et 6 collègues". 14% des participants optent pour la réponse "entre 6 et 10 collègues".

50% des participants répondent qu'"entre 1 et 5 adultes" parlent la langue régionale durant le périscolaire (entre midi et 14 heures, ainsi que le soir après 16 heures. 11 (3B), pensent que ce nombre s'élève "entre 6 et 10 collègues". Même si l'on ne peut se faire une idée précise du nombre d'adultes "collègues" parlent le dialecte dans l'enceinte de l'école, on constate que son usage dépasse les murs de la salle de classe, ainsi que celui du temps d'enseignement. Cette transmission et "réactivation" ponctuelle de l'usage du dialecte (influencé par les enseignants en dialecte ?) sont très importantes. Elles servent la cause régionale et linguistique des écoles ABCM *Zweisprachigkeit*, c'est-à-dire la réintroduction du dialecte dans les pays d'Alsace et de Moselle. Sans le soutien de ces écoles, le temps imparti au dialecte se verrait remplacé puis additionné à la pratique du français. Nous avons

¹¹⁹ Durée minimum.

pu observer à la question 40, que la conviction de l'enseignant en dialecte était primordiale pour que l'acquisition du dialecte se fasse de façon naturelle.

"D'après vous, le personnel qui parle le dialecte à l'école, se sent-il contraint de le faire (question 22)" ? Sur les 31 réponses¹²⁰ à cette question, 17 répondent (6H+ 8B+ 3M = 17) qu'elles ne se sentent "pas du tout" contraint de parler le dialecte à l'école, 11 le sont "un peu", tandis que trois participants répondent par l'affirmative. Un répondant assure se sentir contraint pendant le soutien à la langue¹²¹ (qui a lieu en dialecte).

Il me semble important que les enseignants en dialecte se sentent à l'aise dans ce qu'ils font ou enseignent, afin que l'enfant ressente l'aspect authentique d'un tel enseignement. L'enseignant doit lui-même se sentir stimulé positivement dans ce qu'il fait ou dit, afin de motiver et susciter de l'intérêt chez l'élève. Faire du soutien à la langue en dialecte se caractérise (à Strasbourg par exemple) par une séance de 20 minutes¹²² pendant laquelle un thème ou une activité est abordée avec 4 enfants ; ce laps de temps est "détaché" du rythme habituel d'une journée d'école et perd par la même occasion de son naturel et de sa cohérence¹²³. Je pense que c'est pour cette raison que le répondant en question ne se sent pas à l'aise. Les questions 23 et 24 nous renseignent sur l'environnement linguistique des enfants au sein de la famille (Il y a trois non-réponses pour chacune des deux questions). 56% pensent qu'un à trois parents d'élèves parlent en dialecte à leur progéniture. 29% le situent plutôt entre 4 et 8. 16% estiment leur nombre entre 9 et 12.

Concernant les grands-parents d'élèves, sur 25 des enseignants 12 estiment le nombre de grands-parents utilisant le dialecte avec leurs petits-enfants se situe entre 1 à 3 ; 6 sont d'avis que ce nombre se situe plutôt entre 1 et 3 ; trois vont jusqu'à cocher la case "plus de 16 adultes", 2 enseignants cochent "entre 9 et 12", une seule personne pense qu'il s'agit de 13 à 16 grands-parents. L'item "aucune idée" a été rajoutée par un enseignant. On constate d'après ces réponses que les grands-parents parlent plus le dialecte avec leurs petits-enfants que les parents. Il est important que les grands-parents transmettent cet héritage qu'est la langue et culture régionale. Les parents doivent jouer leur rôle dans cette continuité. Ces derniers pensent encore trop, quand il s'agit de l'utilisation ou l'apprentissage du dialecte, en termes d'utilité et qu'il n'a pas sa place au sein de l'école. L'utilisation du

¹²⁰ Il y a 3 réponses de plus que de participants, car trois personnes ont donné deux réponses au lieu d'une demandée.

¹²¹ Voir question 40

¹²² Après le passage de la semaine à 4 jours.

¹²³ Question 16.

dialecte sert autant à la communication "inter-génération" qu'à l'apprentissage de l'allemand et du français¹²⁴.

La partie III "Les pratiques langagières des enseignants dans la classe" comporte cinq questions et un tableau composé lui-même de trois questions.

Afin de nous familiariser avec un certain nombre de leurs pratiques professionnelles, j'ai demandé aux enseignants en question s'ils "utilisaient des albums écrits en dialecte" (question 25). Il me semble important de rappeler que sur les 28 répondants, sept n'enseignent pas en dialecte au moment où ils remplissent le questionnaire, certains ont tout de même répondu à ces questions, en se référant à leur pratique antérieure.

La majorité répond ne pas le faire (4H+ 6B+ 4M = 14/23). L'un d'entre eux écrit ne pas avoir trouvé d'albums écrits en dialecte (ligne 64 : QH.1.2¹²⁵). Neuf d'entre eux disent s'en servir (6H+ 2B+ 1M = 9/23). Sachant que l'utilisation d'albums de jeunesse a une grande importance en classe de maternelle (support visuel important dans l'apprentissage d'une langue), j'ai demandé aux participants s'il leur arrivait de se servir d'albums écrits dans une autre langue qu'en dialecte. 7 répondent (4H+ 2B+ 1M = 7/19) ne traduire aucun album de jeunesse, 4 (2H 1B+ 1M = 4/19) prétendent traduire tous les albums utilisés. 6 (4H+ 2M = 6/19) le font en moyenne pour "un album sur six", deux répondent (1B+ 1M = 2/19) le faire "une fois sur deux". Un répondant mosellan précise qu'il ne se sert que de chansons et de comptines plus ou moins inventées et non d'albums (ligne 67).

Afin de pouvoir évaluer les acquis des enfants, les enseignants leur demandent de réaliser des fiches d'activités individuelles. Par mon expérience, je sais qu'il n'en existe pas en dialecte. C'est la raison pour laquelle je demande aux enseignants en dialecte s'ils "traduisent les fiches d'activités" (question 27) qu'ils utilisent. Un peu plus de la moitié (4H+ 5B+ 4M = 13/25) répond à cette question par la négative (une personne répond qu'elle le fait "rarement" (ligne 68 : QB.1.2). Trois (2H, 1B) le font pour toutes les fiches, 5 (3H, 2B) pour "1 fiche sur 5" tandis que 4 (1H, 2B, 1M) le font pour la moitié des fiches utilisées.

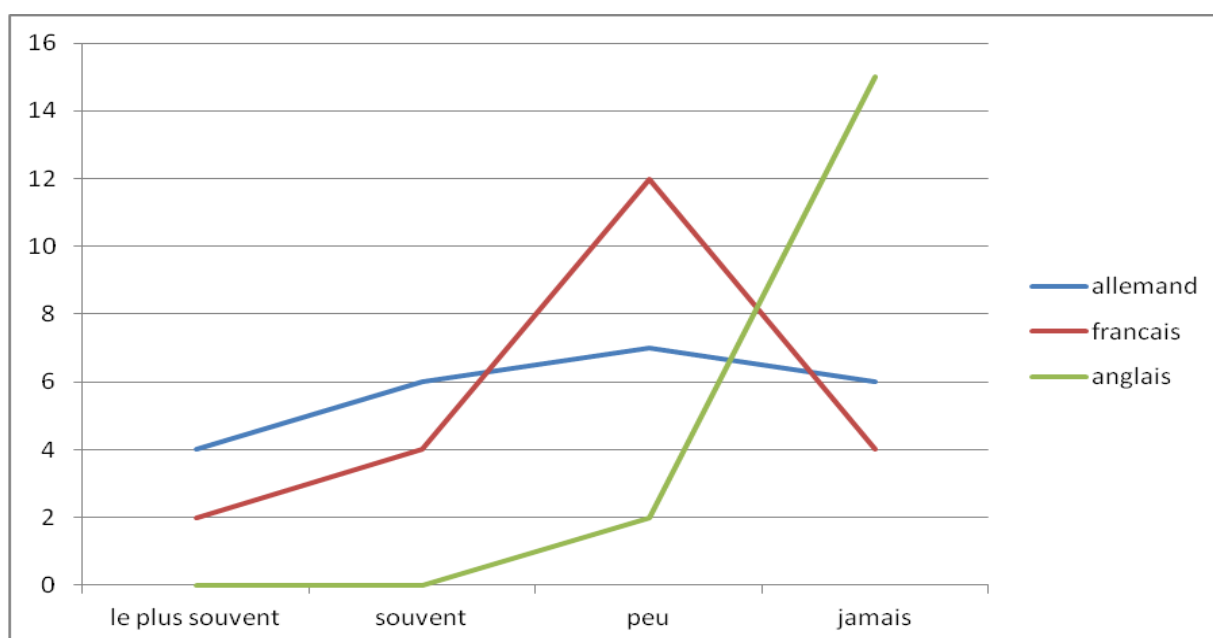
Pour ceux qui traduisent des fiches d'activités ("Si oui, de quelle langue vers quelle langue" Question 27) 15 des répondants (6H, 4B, 5M) les traduisent du français en dialecte

¹²⁴ 2.1.3. Particularités du Francique rhénan

¹²⁵ Voir la question 18 : proposition de créer un site intranet.

et 5 autres (2H, 1B, 2M) de l'allemand en alsacien. Les collègues enseignants l'allemand adaptent également une partie de leur matériel pédagogique par des traductions du français vers l'allemand. Le rectorat les dédommagent pour ce travail supplémentaire en leur attribuant un traitement¹²⁶ annuel qui entre dans le cadre du 'Programme traitement LCR'¹²⁷. Ce traitement n'est pas accordé aux enseignants en dialecte.

La langue régionale des pays d'Alsace et de Moselle est constituée d'emprunts lexicaux¹²⁸ faits aux langues environnantes telles que la langue française, allemande ou encore la langue anglaise. Dans le cadre de ma recherche, il me semble intéressant de connaître l'origine des emprunts réalisés par les participants, ainsi que la fréquence à laquelle ils ont lieu.



Graphique 1 : Origine et fréquence des emprunts faits aux langues environnantes l'Alsace et la Moselle. Graphique réalisé par Carole Kobi grâce à l'enquête de 2012.

La question 29 "Empruntez-vous des mots à l'allemand...", révèle que les participants (4H+ 5B+ 3M 12) font "peu" d'emprunts au français, 4 (2H, 1B, 1M) disent le faire "souvent", 4 autres (1H, 2B, 1M) ne le font "jamais", alors que 2 (2H) précisent que c'est au français qu'elles font des emprunts le "plus souvent". 7 enseignants (2H, 2B, 3M)

¹²⁶ 479,84 euros pour un enseignant à 'temps plein'.

¹²⁷ Langue et Culture Régionale.

¹²⁸ 2.1.3. Particularités du Francique rhénan

précisent emprunter "peu" de mots à la langue allemande, 6 (1H, 4B, 1M) disent le faire "souvent", 6 autres (4H, 1B, 1M) indiquent ne "jamais", le faire, alors que 4 (2H, 1B, 1M) des répondants disent se servir "le plus souvent" de l'allemand pour emprunter du lexique. La langue anglaise n'est "jamais" sollicitée pour 15 des enseignants (7H, 5B, 3M=15), contre 2 (1H, 1M) qui le font "peu".

Le graphique permet de constater que lorsque les enseignants font des emprunts, c'est le plus souvent à la langue allemande qu'ils les font, la langue française n'arrivant qu'en seconde position. Les emprunts à la langue anglaise sont pratiquement inexistantes. Au vu des réponses obtenues à cette question, il me semble intéressant de remarquer que d'après les courbes du graphique, les enseignants en langue régionale font peu d'emprunts même si parler le dialecte sans faire d'emprunts me semble relever de l'impossible¹²⁹.

Intéressons-nous aux raisons qui mènent à de tels emprunts : **"Pour qu'elles raisons les enseignants font-ils appel à d'autres langues pour réaliser des emprunts (Question 30) ?"**.

Le manque de vocabulaire¹³⁰ en alsacien ou en mosellan est le motif le plus souvent invoqué par les participants pour justifier de leurs emprunts (lignes : 72, 73, 75, 78, 79, 80, 83). D'autres justifient leurs emprunts par un gain de temps : certains mots en dialecte leur échappent (lignes 73-74, 79), ils se rappellent plus facilement les mots équivalents en français ou en allemand. Ces réactions presque automatiques s'expliquent par la particularité linguistique qu'est l'alternance codique fait partie de la langue régionale (lignes 70, 78, 80). Elle se fait quelques fois au profit du français, d'autres fois au profit de l'allemand. Ce phénomène encore appelé "code-switching"¹³¹ est présent dans toutes les combinaisons de langues.

Il s'agit dans ces deux cas d'emprunts involontaires.

Dans certains cas l'enseignant choisit volontairement la langue à laquelle il va faire l'emprunt : si le thème abordé en dialecte peut être mis en rapport avec un thème traité récemment en allemand, c'est l'emprunt à la langue allemande¹³² qui prime (ligne 77) ; s'il est possible de le mettre en rapport avec un thème abordé en français, c'est ce dernier qui régit

¹²⁹ 2.1. Particularités du Francique rhénan

¹³⁰ Voir question 40.

¹³¹ Döpke 1992

¹³² L'enseignant français/dialecte et l'enseignant en allemand sont des 'binômes' qui travaillent en étroite collaboration. Ils sont tenus à se concerter régulièrement sur les divers thèmes abordés dans l'une et l'autre langue.

l'emprunt. Dans ces deux cas de figures, la langue régionale permet l'acquisition et/ou le réinvestissement d'un lexique tantôt français, tantôt allemand¹³³ (lignes 71, 77, 82).

Certains participants considèrent l'utilisation de mots en l'allemand non pas comme des emprunts mais plutôt comme des variantes lexicales dues au fait que l'allemand et les dialectes franciques et alémaniques ont même origine¹³⁴ (lignes 71, 76). L'intégration de mots étrangers à la langue régionale symbolise une ouverture vers les autres et un enrichissement linguistique.

Les réponses des participants permettent de constater que les compétences des enseignants en langue anglaise se prêtent moins à ce système d'échange, ce qui explique peut-être pourquoi les répondants font moins d'emprunts à cette langue¹³⁵.

La partie IV intitulée "**Outils pédagogiques**" est constituée de quatre questions. Son analyse doit démontrer s'il est possible ou non de dresser un inventaire des outils pédagogiques utilisés par la population cible. Il me semble important de rappeler que l'analyse de la question 15¹³⁶ faisait ressortir que les enseignants interrogés manquaient de matériel pédagogique suffisant.

En réponse à la **question 31 "Quels outils pédagogiques utilisez-vous ?"**, les enseignants avaient la possibilité de cocher plusieurs réponses. Une question ouverte leur permettait de compléter la liste.

Le plus grand nombre se sert de matériel audio tel que le CD (7H+ 7B+ 4M = 18 réponses) : le chanteur alsacien René Egles est donné en guise d'exemple (ligne 84).

Images et objets de la vie quotidienne sont presque autant utilisés (6H+ 7B+ 3M = 16 et 7H+ 5B+ 3M = 15), suivi de près par l'usage de poésies (5H, 4B, 5M).

La marionnette et l'usage d'albums de jeunesse¹³⁷ sont exploités par 12 (4H, 4B, 4M) et 11 enseignants (6H, 5B).

Affiches et fiches d'activités arrivent en dernière position pour 7 (1H, 2B, 4M) et 6 des participants (3H, 2B, 1M).

¹³³ Vérifie l'hypothèse : l'enseignement en dialecte facilite-t-il l'enseignement de /en allemand ?

¹³⁴ Annexe 7 : La provenance de notre langue (Hudlett 2001). 3.3.3 Comment rétablir la transmission de nos dialectes ?

¹³⁵ Monsieur Raymond Matzen disait pendant ces cours de dialectologie que l'anglais était un mauvais alsacien (Université de Strasbourg 1988).

¹³⁶ "Pouvez-vous résumer en quelques lignes le thème principal de vos discussions..."

¹³⁷ Voir questions 25 et 26.

Les enseignants complètent cette liste en mentionnant les outils pédagogiques suivants :

- locutions visuelles/DVD¹³⁸. Chansons, comptines/ jeux de doigts (ligne 85 : QH.1.8)
- affichage présent dans la classe (ligne 86 : QB.1.7)
- jeux traditionnels (Memory-loto) (ligne 87 : QM.1.2)
- jeux (ligne 88 : QM.1.3)

Je constate que l'exploitation de supports visuels et auditifs est une pratique très répandue chez les enseignants, conscients de l'importance de ces outils pédagogiques dans l'apprentissage de la langue régionale. Les réponses révèlent que les participants utilisent peu de fiches d'activité, leur préférant les objets de la vie quotidienne. L'élève peut ainsi vivre la langue et vivre dans la langue, c'est-à-dire l'intégrer à sa vie quotidienne à l'école. Mais **"d'où proviennent ces outils pédagogiques (question 32) ?** Il s'avère que les outils pédagogiques les plus souvent utilisés par les enseignants en langue régionale sont essentiellement des outils personnels (8H+ 6B+ 4M = 18 participants) ou empruntés dans une bibliothèque : 6 répondants font des emprunts (1H, 3B, 2M) à la bibliothèque de la classe, autant à celle de l'école, 6 autres (2H, 1B, 3M) à la bibliothèque municipale. 9 participants (5H, 4B) disent les obtenir de l'OLCA. Seules 3 personnes (2H, 1B) se servent au CRDP, tout autant utilisent des sites internet. Les enseignants avaient la possibilité de citer le nom du/des sites utilisés. Voici les trois réponses obtenues : "Alsatic ou google", "en français ou allemand : tête à modeler, fiche de préparation, grenouille et compagnie....", "parler l'alsacien en classe (peu fourni) " (lignes 89, 90, 91).

A ma question **"leur demandant d'estimer si le matériel dont ils disposaient était suffisant, pas assez riche ou pas du tout suffisant (question 33) ?"**, 11 enseignants répondent (6H, 4B, 1M) qu'il n'est "pas du tout suffisant". 6 autres (2H, 4B, 6M) trouvent qu'il n'est "pas assez riche" et 2 (2B) qu'il est "suffisant". Un enseignant haut-rhinois ajoute que trop de documents sont en alsacien du Bas-Rhin (ligne 92). Je pense qu'il fait allusion aux outils pédagogiques sonores, tels que CD ou DVD. Il est vrai que la prononciation bas-rhinoise et haut-rhinoise se distinguent nettement pour certains sons (Zeidler/ Crévenat-Werner 2008).

Une mise en commun du matériel pédagogique utilisé par les enseignants s'impose, ainsi qu'une discussion autour des différentes manières d'aborder l'enseignement en langue

¹³⁸ Digital Versatile Disc

régionale. Ceci permettrait d'abord d'échanger et de varier les outils pédagogiques et de dynamiser l'enseignement en langue régionale. Dresser l'inventaire de tout ce qui est disponible et adaptable à l'enseignement en langue régionale, constituerait la seconde étape. Ce n'est qu'ensuite qu'on constatera quel matériel est suffisant, quel autre ne l'est pas et quelles améliorations apporter (le matériel est-il adaptable à toutes les variantes dialectales, comment l'adapter si ce n'est pas le cas...).

Dans la même idée de partage, j'ai demandé aux participants **"s'ils avaient des outils pédagogiques qu'ils aimeraient conseiller" (question 34)**. Sur les 16 répondants, 7 d'entre eux (4H, 2B, 3M) n'ont rien à conseiller. Est-ce parce qu'ils ont peu de matériel ou parce qu'ils sous-estiment la qualité de celui qu'ils utilisent ?

Voici les différentes suggestions faites par les 9 autres enseignants : les CDs de Jean-Pierre Albrecht -cités deux fois- (lignes 96, 97), suivis par celui d'Isabelle Grussenmeyer, de Charly Damien et de René Egles (lignes 96, 101-102) ; le manuel "J'apprends l'alsacien avec Tommy et Louise"¹³⁹ est conseillé deux fois (la seconde personne précise que ce manuel sert beaucoup « pour l'écriture de l'alsacien ») (lignes 93-94) ; le matériel (livre, CD, jeux) mis à disposition par l'OLCA est conseillé par deux fois (lignes 95, 98), il est même précisé qu'une partie est donné gratuitement et « sur simple demande » ; quant aux 2 suggestions mosellanes, l'un des deux enseignants conseille d'"Ouvrir ses yeux, ses oreilles, son cœur.....et inventer !", le second propose l'utilisation de "jeux de dé, mémoire, domino" (lignes 99-100).

Voici un beau début d'échange !

L'avant-dernière partie **"Représentations autour du dialecte"** interroge les enseignants sur les formations pédagogiques suivies, les préparant à l'enseignement en langue régionale et leurs attentes. Je leur demande également de porter un avis critique sur l'enseignement en place, ainsi que leur ressenti à ce sujet.

La question (35) "Quelles formations avez-vous suivies pour vous préparer à l'enseignement en dialecte, pouvez-vous en donner les thèmes principaux" révèle que la moitié des participants (4H+ 5B+ 5M = 14/28) a suivi les formations dispensées par le centre de formation interne aux écoles ABCM Zweisprachigkeit, appelé "Üsbeldung"¹⁴⁰.

¹³⁹ (Schmitt-Troxler, Nouvelle, Troxler-Lasseaux 2003)

¹⁴⁰ "Formation" en dialecte.

Les formateurs évoqués sont madame Crévenat¹⁴¹ et madame Bichler (lignes 103, 106, 110-111). Les différents thèmes abordés sont les contes alsaciens (lignes 105, 108), l'histoire de l'Alsace-Lorraine (ligne 108), les différents parlers (lignes 108, 110). Les répondants mosellans complètent la liste en ajoutant les thèmes concernant le vocabulaire culinaire, l'utilisation d'un kamishibai¹⁴², l'écriture du platt ainsi que l'étude de documents pour enseigner le platt (lignes 109, 110). 2 enseignants répondent à cette question que l'alsacien est leur langue maternelle (lignes 104, 107). Pour enseigner une langue, suffit-il de savoir la parler ?

Quatre participants (2H, 1B, 1M) ont suivi des cours de dialectologie alsacienne à l'université de Strasbourg, deux d'entre eux précisent que l'enseignant était Raymond Matzen¹⁴³ (ligne 115) : les sujets abordés étaient en rapports avec les différents parlers alsaciens et lorrains, les fêtes et traditions, les contes régionaux, ainsi que l'histoire de l'Alsace (lignes 113-114). Ces cours n'étaient pas spécifiques à l'enseignement de la langue régionale. Un répondant précise avoir suivi une formation avec mesdames Haas et Bichler, à Sarreguemines (ligne 116), tandis qu'un autre indique avoir participé à une formation continue sur le thème de l'écriture, dispensée par l'OLCA (ligne 117).

Cinq personnes disent n'avoir suivi que les formations "Üsbeldung".

Par **"quelle(s) formation(s) complémentaire(s) pourrait-on améliorer l'enseignement en langue régionale ?" (question 36)**. Huit répondants souhaitent des formations concernant la réalisation de supports pédagogiques pour réaliser une immersion dialectale (ligne 118), des ateliers en alsacien (ligne 119), des formations autour de l'animation, du jeu (ligne 120), de la danse et des rondes en langue régionale (ligne 123) ; les deux enseignants mosellans réclament des formations "concrètes" (idem pour QB.0.1: ligne 107) pouvant être adaptées au quotidien durant l'enseignement en langue régionale et pouvant leur apporter « de nouvelles idées » (ligne 125) ; observer d'autres collègues pendant leur pratique professionnelle (ligne 122) est également souhaité ; un dernier enseignant désire une formation complémentaire, mais sans avoir d'idée précise (ligne 121).

"Quelle est d'après la population cible la forme la mieux adaptée à ces formations ?" (question 37). Les enseignants proposent de réaliser des animations

¹⁴¹ Linguiste et dialectologue du Bas-Rhin.

¹⁴² Littéralement « pièce de théâtre sur papier ».

¹⁴³ Linguiste et dialectologue, ancien directeur de l'Institut de dialectologie de l'Université de Strasbourg.

pédagogiques (16 réponses : 8H, 5B, 3M), des échanges entre enseignants (13 réponses : 7H, 4B, 2M), ainsi que des stages d'observation dans une autre classe (9 réponses : 4H, 3B, 2M). Cette dernière suggestion a déjà été relevée dans la question précédente.

Avant d'analyser les réponses obtenues à **la question 38 ("Est-ce-que votre quota horaire en dialecte vous convient ?")**, il faut rappeler que la moyenne d'heures d'enseignement en dialecte par site se situe environ entre 4 heures minimum et presque 10 heures maximum par semaine (39/9 et 88/9). La moyenne générale - tous les sites confondus¹⁴⁴ - se situe à environ 6 heures et demi d'enseignement par semaine (question 7).

Sur les 19 réponses obtenues, 7 enseignants (2H, 5B) alsaciens estiment que le quota horaire en alsacien dont ils disposent est "assez suffisant". Un participant bas-rhinois trouve qu'il n'est "pas assez suffisant" en justifiant sa réponse de la manière suivante : « **Pour une maîtrise du dialecte, idem que pour les langues faibles, + il y en a, mieux c'est !**¹⁴⁵ » (ligne 126). Un enseignant haut-rhinois ne répond à aucune modalité, mais écrit que « **Tout dépend de la finalité de l'apport de la langue régionale ?**¹⁴⁶ » (ligne 127). La majorité des répondants (10 : 4H, 1B, 5 M) trouve que le quota horaire est "suffisant".

Au vu de la totalité des réponses à cette question, une moyenne de 89 % des répondants sont satisfaits du quota horaire pour le dialecte, contre 1 qui l'est moins.

Lorsque j'ai demandé aux enseignants (**question n° 39**) de s'exprimer librement sur le quota horaire en dialecte, idéal à leurs yeux ("**Si vous pouviez gérer vous-même ce quota, en quoi le modifieriez-vous, pourquoi...**"), j'ai obtenu une réponse par département (lignes 127-132, 133, 134), chacune résumant un point de vue différent.

L'enseignant mosellan (ligne 134) pense qu'une initiation au platt est suffisante : « **Uniquement des interventions ponctuelles parce que je ne vois pas l'intérêt d'une immersion en langue régionale (faux-amis avec l'allemand)** ». Le souhait de l'enseignant bas-rhinois (ligne 133) est contraire à celui de la Moselle qui aimerait « **enseigner en alsacien une journée entière, voire même tout le quota initialement prévu en alsacien et français** ». Le quota en question est à mettre en rapport avec le projet à long terme des écoles ABCM Zweisprachigkeit : la mise en place progressive d'un enseignement immersif allemand/langue régionale, tel que cela est déjà le cas dans les écoles catalanes ou

¹⁴⁴ Hormis l'école de Lutterbach.

¹⁴⁵ Je retransmets l'explication du participant sans rien y modifier.

¹⁴⁶ Ce participant complète son argumentation à la question suivante.

bretonnes¹⁴⁷. La réponse donnée par l'enseignant haut-rhinois résume les différents choix possibles pour enseigner le dialecte (lignes 127-132) :

« Que cherche-t-on au travers de l'enseignement de l'alsacien ?

- Former l'oreille de l'enfant à une nouvelle sonorité ? Quota suffisant.
- Faire découvrir des comptines ? Quota assez suffisant.
- Former l'enfant à un nouveau lexique, langage ? Quota pas assez suffisant.
- Vivre et faire vivre une culture ? Quota pas du tout suffisant.
- Approcher la question de la langue régionale par le biais du quota horaire n'a pour moi pas de sens. Il faut l'aborder en termes d'objet et de finalité¹⁴⁸ ».

Lors de la rédaction du questionnaire, il me semblait intéressant de savoir si les acteurs de l'enseignement en dialecte "**se sentaient 'à l'aise' pendant leur activité (question 40)**". Cette question semi ouverte est essentielle car la conviction de l'enseignant pour la matière qu'il enseigne, va être retransmise aux élèves. C'est de cette conviction que dépend l'adhésion de l'apprenant (influence positive ou négative)¹⁴⁹. Sur les 19 réponses, 12 sont affirmatives (4H, 6B, 2M) et 7 négatives (2H, 2B, 3M). Les participants bas-rhinois sont les plus nombreux à se sentir "à l'aise" (6 réponses), suivis de près par les haut-rhinois (4 réponses). Quant aux collègues mosellans, le mécontentement (3M), l'emporte légèrement (2M). Les autres réponses négatives (6) proviennent du Bas-Rhin (2B) et du Haut-Rhin (2H). D'après ces réponses, il y a 63 % d'enseignants qui ne ressentent aucune gêne durant leur activité en dialecte.

Mais lorsque je leur demande de préciser leur mal-aise, j'obtiens plus d'une dizaine d'explications (3H+ 4B+ 4M = 11). Deux enseignants (mosellan pour le premier et haut-rhinois pour le second) expriment un sentiment partagé en précisant pour l'un que son sentiment est « moyen » (ligne 145) et pour le second (ligne 146) qu'il ne se sent « pas toujours (à l'aise) ! Surtout dans les situations où l'émotionnel prend le dessus¹⁵⁰ ». Une seconde réponse mosellane va dans le même sens que celui-ci-dessus : l'enseignant répond que l'usage de son dialecte pendant l'enseignement en langue régionale n'est « Pas spontané » (ligne 144). Un répondant haut-rhinois dit se sentir "à l'aise" en dialecte (ligne 135), mais déplore le « manque de supports » (voir question 32). Deux enseignants bas-

¹⁴⁷ www.abcmzwei.eu/.../abcm-zweisprachigkeit/la-pedagogie.html

¹⁴⁸ Il est vrai que la question aurait dû être plus précise. J'accepte la critique exprimée par cet enseignant.

¹⁴⁹ Voir question 15.

¹⁵⁰ 3.3.1 Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

rhinois disent que leur gène vient « **parce que je suis à la fois maitresse pour le français et l'alsacien et que parfois cela est difficile de passer d'une langue à l'autre. Je préférerais être la référente d'une seule langue et rester dans cette langue-là !** » (lignes 139-140).

Elargir le principe "un maître, une langue"¹⁵¹ au dialecte, est certes une suggestion pertinente ; si tel pouvait être le cas, deux variantes sont envisageables : l'enseignement du français est supprimé au profit d'une immersion totale dialecte et en allemand, ou deux enseignants se partagent pour un l'enseignement en langue et culture régionale, pour l'autre l'enseignement en allemand. Qui des enseignants en français voudra enseigner 3 heures en dialecte sur un site, 3 heures dans un autre et ceci 2 ou 4 fois par semaine (selon qu'il veuille exercer une activité à mi-temps ou à temps complet) ? A ce jour, la totalité des sites ABCM Zweisprachigkeit comptabilise 8 classes "entières" et 8 demi-classes sous contrats avec l'Etat. Au niveau des enseignants, cela représente 15 mi-temps pour 15 enseignants en français/langue régionale et 8 mi-temps pour 8 enseignants en allemand, rémunérés en grande partie par l'Etat. Qu'advient-il des engagements pris avec l'Etat si les écoles ABCM Zweisprachigkeit se décident pour l'immersion totale ? Comment ces classes survivront ces classes financièrement, si l'immersion totale est décidée ?

Deux participants mettent en cause le fait qu'ils ne parlent plus trop le dialecte : « **c'est difficile de tenir 3 heures en continu étant donné que je ne parle plus que le dialecte à l'école** » (ligne 137) ; « **Je ne suis pas habituée à parler cette langue et j'ai donc toujours l'impression de parodier une situation !** » (ligne 142). Un des enseignants haut-rhinois aimerait que l'enseignement en dialecte soit moins rigide. Il suggère de « **le rendre moins statique et l'utiliser quand j'en ai envie et non quand il faut** » (ligne 138). Un autre explique qu'en dialecte « **il existe des thèmes abordés en alsacien pour lesquels je n'ai pas le vocabulaire suffisant. J'ai des fois du mal à « tenir » les enfants qui décrochent plus vite qu'en français. Il faut innover tout le temps pour les motiver**¹⁵² » (ligne 141). Un dernier, le plus vindicatif -à mon avis- s'exprime dans les termes suivants : « **Je suis avant tout là pour enseigner le français aux petits Français et Allemands** » (ligne 143).

Je pense qu'il faut tenir compte de ses ressentiments pour améliorer l'enseignement en langue régionale. Après avoir étudié l'environnement professionnel de la population cible, intéressons-nous à sa **pratique langagière**, dans sa sphère privé.

Dans la première question de la **partie VI**, intitulée "**Quelle langue parlez-vous le plus souvent et avec qui ?**" (**question 41**). Je propose aux enseignants un panel de 4

¹⁵¹ Voir : 3.4.1 Les écoles ABCM Zweisprachigkeit

¹⁵² Voir question 30.

langues : le dialecte, le français, l'allemand et l'item "autre(s)". Les interlocuteurs pris en considération sont les parents d'élèves, les grands-parents d'élèves, le conjoint, son (ses) enfant(s), les parents, le(s) frère(s) et la (les) sœur(s).

Le tableau de la question 41, comporte 185 réponses (71H, 68B, 46M). Chaque participant avait la possibilité de cocher plusieurs réponses¹⁵³.

L'analyse -colonne par colonne (analyse verticale du tableau)- permet de constater que la langue la plus souvent utilisée lors de communication verbale est la langue française (100,5¹⁵⁴/185). L'usage de la langue régionale se situe en seconde position avec 71,5¹⁵⁵ réponses (21H, 36B¹⁵⁶, 9M). L'usage de l'allemand arrive en troisième position avec seulement 13 réponses. Aucune autre langue n'est utilisée pour communiquer avec les différents locuteurs proposés (0 réponses sur un total de 185 réponses données)¹⁵⁷.

Parmi les trois régions interrogées, ce sont les collègues haut-rhinois qui se servent le plus du **français** pour s'exprimer (42/100,5). Ils le font en premier lieu avec les parents d'élèves (9,5/42), ensuite avec les grands-parents d'élèves (8,5/42), avec leur conjoint (8/42), un peu moins avec leur(s) enfant(s) (7,5/42), puis avec leur(s) frère(s) et sœur(s) (5,5/42). C'est avec leurs propres parents qu'ils se servent le moins du français (3/42). L'emploi du dialecte avec les collègues arrive en seconde position (30/100,5). Les répondants parlent autant le français presque avec pratiquement tous les locuteurs : le plus avec leur(s) frère(s) et sœur(s) (6/30), un peu moins avec les grands-parents et parents d'élèves (5/30), tout autant avec leurs parents et leur(s) enfant(s) et un peu moins avec leur conjoint (4/30). Les répondants bas-rhinois (28,5/100,5) suivent les Mosellans de près en se servant le plus souvent du français pour communiquer avec les parents d'élèves (10/28,5), avec les grands-parents d'élèves (5,5/28,5), leur conjoint (5/28,5), leur(s) enfant(s) (4,5/28,5), frère(s) et sœur(s) (3/28,5) puis en dernier lieu avec leurs parents (1/28,5).

La **langue régionale** (71,5 réponses sur un total de 185) est utilisée le plus souvent par les Bas-Rhinois (36,5/71,5). Les Haut-Rhinois se situent en deuxième (26/71,5) et les Mosellans en dernière (9/71,5) position.

Les enseignants du Bas-Rhin parlent le plus souvent l'alsacien avec leurs parents (11/36,5), ensuite avec les grands-parents d'élèves (6,5/36,5), avec leur(s) enfant(s) (6/36,5),

¹⁵³ Sept réponses ont été signalées par une croix entre les deux colonnes "alsacien/platt" et "français". Voir également 4.4. Remarques concernant la structuration de certaines questions.

¹⁵⁴ Sept réponses ont été signalées par une croix entre les deux colonnes "alsacien/platt" et "français". Voir également 4.4. Remarques concernant la structuration de certaines questions.

¹⁵⁵ Sept réponses ont été signalées par une croix entre les deux colonnes "alsacien/platt" et "français".

¹⁵⁶ 4.4. Remarques concernant la structuration de certaines questions.

¹⁵⁷ Noté (0/185).

autant avec le conjoint, un peu moins avec les frères et sœurs (5/36,5) et qu'un peu avec les parents d'élèves (2/36,5).

Les enseignants du Haut-Rhin parlent le plus souvent en alsacien avec leurs parents (7/26), presque autant avec leur(s) enfant(s) (4,5/26), avec les grands-parents d'élèves (4,5/26), avec leur conjoint (4/26), leur(s) frère(s) et sœur(s) (3,5/26) et avec les parents d'élèves (2,5/26).

Les enseignants de Moselle parlent le platt autant avec leurs parents qu'avec leur(s) frère(s) et sœur(s) (3/9), moins avec leur(s) enfant(s) (2/9) et leur conjoint (1/9) et pas du tout avec les parents d'élèves ou grands-parents d'élèves.

L'**allemand** est le plus souvent utilisé par les répondants mosellans (7/13), environ moitié moins par les haut- et bas-rhinois (3/13). Ceci résulte de la proximité des deux écoles sarregueminoises avec la frontière allemande. Les participants Mosellans parlent l'allemand à leur(s) enfant(s) (2/7), autant aux parents- qu'aux grands-parents d'élèves ainsi qu'à leur conjoint (1/7).

Les Bas-Rhinois parlent l'allemand autant aux parents d'élèves, grands-parents d'élèves et à leur(s) enfant(s) (1/3) ; ils ne parlent pas l'allemand à leurs parents, conjoint, ou frères et sœurs (un participant répond n'avoir ni frère, ni sœur : ligne 146).

Les Haut-Rhinois parlent l'allemand à leur conjoint, leur(s) enfant(s) et parents (1/3), nullement aux autres locuteurs cités.

L'analyse ligne par ligne (analyse verticale du tableau) permet de constater que c'est à leurs propre parents que les enseignants parlent le plus en dialecte (21/31) ; l'usage du français n'arrivant qu'en seconde position (9/31) et celui de allemand en dernière (1/31). L'usage du dialecte avec leur(s) enfant(s) est placé en seconde position (12,5/33), même s'ils communiquent plus en français qu'en dialecte avec eux (16,5/33) ; l'allemand est peu utilisé (4/33).

Le dialecte régional est un peu plus utilisé avec les frères et sœurs (11,5/26) qu'avec le conjoint (11/26) ; le français l'emporte également pour les deux catégories de locuteurs, même s'il est légèrement plus utilisé avec le conjoint (17/30), qu'avec les propres enfants (16,5/33). L'utilisation du dialecte avec les grands-parents d'élèves arrive en avant- dernière position (11/39), celui du français étant beaucoup plus répandue (19/33), celui de l'allemand étant beaucoup moins répandue (3/33). Les parents d'élèves occupent la dernière place pour l'utilisation du dialecte (4,5/32), pour lesquels le français est beaucoup plus usité (24,5/32), contrairement à l'allemand (3/32).

J'ai également scindé le tableau en deux sous-parties : le début du tableau se caractérise par les échanges verbaux entre l'enseignant et la "famille de l'élève" (parents d'élève/grands-parents d'élève) ; la deuxième moitié est réservée à la 'famille proche' de l'enseignant. J'ai fait un sous-total pour chacune de ces sous-parties. La comparaison des deux est fort intéressante et modifie quelques peu l'analyse qu'on a pu faire du tableau dans son ensemble.

La case qui a obtenu le plus de réponses révèle que **c'est dans la famille proche que l'enseignant utilise le plus le dialecte** ($19+28+9 = 96/120$). La seconde case la plus fournie traduit que la seconde langue la plus parlée au sein de la famille est le français ($24+13+20 = 57/120$). L'allemand reste la langue la moins utilisée, que se soit dans la famille proche ($3+1+3 = 7$) ou avec la famille de l'élève ($2+4 = 6$). Le "sous-total 1", révèle que la langue la plus utilisée avec les parents/grands-parents d'élèves est le français ($18+15,5+10 = 43,5/65$), le dialecte arrivant en seconde place ($7+8,5 = 15,5$).

Quelle langue parlez-vous le plus souvent et avec qui ? :

	alsacien/platt	français	allemand	autre (s)	Total par département
Sous-total 1 (famille de l'élève)	$7+8,5$ = 15,5	$18+15,5+10$ = 43,5	$2+4$ = 6		$25/65$ $26/65$ $14/65$
Sous-total 2 (famille proche)	$19+28+9$ = 96	$24+13+20$ = 57	$3+1+3$ = 7		$46/120$ $42/120$ $32/120$

**Tableau 9 : Tableau récapitulatif des réponses obtenues à la question 41
"Quelle langue parlez-vous le plus souvent et avec qui ?"
Réalisé par Carole Kobi en 2012.**

Ces données permettent de dire que le dialecte s'utilise essentiellement dans un contexte familial (parents, enfants, conjoint, frères et sœurs) où les locuteurs se sentent proches les uns des autres. L'emploi du dialecte¹⁵⁸ au sein de la famille est associé à un sentiment d'appartenance, de liens avec les siens où l'affectif prime (Clerc/ Rispaill 2009). D'où l'importance de perpétuer l'utilisation du dialecte dans la famille, vecteur de la transmission du patrimoine vivant qu'est notre parler régional.

¹⁵⁸ 3.3 Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

L'âge des interlocuteurs est également décisif pour l'emploi du dialecte car plus ils avancent en âge (parents, grands-parents d'élève) plus l'utilisation de la langue régionale reste naturelle et presque automatique. Ce sont également ces mêmes interlocuteurs qui possèdent le plus grand vocabulaire. Ne pas mettre à profit leur savoir régional serait une perte que rien ne saurait combler.

L'utilisation importante du français avec les parents et grands-parents d'élèves vient du fait que les enseignants (français et allemands) sont tenus de s'adresser à ces derniers dans la langue qu'ils enseignent. Etant donné que les enseignants en dialecte enseignent plus le français que le dialecte et que les parents/grands-parents d'élèves sont souvent des personnes envers lesquelles l'enseignant doit garder une certaine distance, l'emploi du français prend le dessus, au détriment du dialecte qui réduirait cette distance.

La petite part d'allemand utilisée (13/179) prouve que les répondants ne considèrent pas l'allemand comme une langue de communication courante, même si le dialecte régional est proche de l'allemand.

A ce propos, de quelle nature est le contact de la population cible avec l'environnement germanophone ? Presque la totalité des participants (27/28) répond être "**en contact avec des personnes germanophones**" (**question 42**). Seul un enseignant bas-rhinois¹⁵⁹ répond à cette question par la négative. Au vu de sa réponse, j'espère que les autres participants ont également fait abstraction de leur(s) collègue(s) germanophone(s) ou des parents d'élèves qu'ils côtoient à l'école, pour répondre à cette question. Peut-être aurais-je dû compléter cet item avec "en dehors de votre lieu de travail" ? Je rappelle que chaque participant travaille -selon la langue enseignée- en étroite collaboration avec un enseignant soit en allemand, soit en français. Chaque classe est constituée de deux enseignants¹⁶⁰.

Sur les 40 réponses obtenues à la **question 43 "Si oui, quelle(s) langue(s) parlez-vous avec elles ?"**, 23 enseignants indiquent qu'ils s'entretiennent "en allemand" avec les personnes germanophones (10H, 7B, 6M). 14 s'entretiennent avec eux en langue régionale (7H, 4B, 3M). 3 personnes bas-rhinoises répondent le faire dans une autre langue ; 2 d'entre elles précisent le faire en français (lignes 147, 148). Ces résultats révèlent qu'un enseignant parlant le dialecte converse plus volontairement en allemand avec une personne

¹⁵⁹ A ma demande elle passera directement à la question 44, étant donné que les questions 43 et 44 ne la concernent pas.

¹⁶⁰ Voir questions 6 et 7.

germanophone qu'en dialecte ; il se sent plus à son aise en se servant de l'allemand, que de sa langue maternelle¹⁶¹. Parler le dialecte avec des personnes d'une autre nationalité ne se fait pas "automatiquement". L'usage d'une langue autre, même s'il s'agit d'un allemand approximatif ou d'un alsacien à l'allemande est préférable à l'utilisation de "son" dialecte, réservé à la sphère familiale.

Les "**personnes germanophones côtoyées**" (**question 44**) par les participants sont le plus souvent originaires de la République fédérale d'Allemagne (10H+ 9B+ 6M = 25), moins d'Autriche (7H, 4B, 4M=15), très peu de Suisse (1H+ 1B = 2) et 2 venant d'ailleurs (1H, 1B). Gilles Forlot (2006) constate dans son étude que les professeurs des écoles ont - dans leurs habitudes extrascolaires- un comportement linguistique plus proche d'un enseignant monolingue, que d'un bilingue. Cette remarque s'adapte également à l'échantillon interrogé.

Dans la dernière partie (**partie VII**), intitulée "**Vos pratiques des médias**", les deux tableaux des questions 45 et 46 donnent des renseignements concernant les préférences en lecture et les habitudes médiatiques des répondants.

D'après les réponses obtenues, les enseignants dialectophones lisent en majorité peu de poèmes (49% des réponses), livres ou articles écrits en langue régionale ou allemande. Les réponses illustrant au mieux ces propos sont en majorité bas-rhinoise (34/79), haut-rhinoise (31/79), puis mosellanes (14/79). En observant les résultats de plus près, ce sont les poèmes écrits en dialectes qui remportent ce triste palmarès avec 20% de réponses (7H, 7B, 2M). La lecture de revues ou articles en langue régionale se place en seconde position, situé à égale distance avec les "écrits en langue allemande" (14%), suivi de près par les "livres en dialectes" (16%). La lecture de livres en allemand arrive en dernière position (11%).

34% de la population cible dit ne lire aucun des écrits proposés ("du tout"). Cet avis est majoritairement bas-rhinois (24/54), mosellan (17/54), puis haut-rhinois (13/79). Les réponses venant de Moselle sont supérieures à celles du Haut-Rhin, alors qu'il y a plus de participants haut-rhinois que mosellans (11/6).

"Livres en dialectes" et "poèmes en allemands" (12/54) représentent la catégorie la moins lue par nos répondants (respectivement 4H, 5B, 3M et 2H, 6B, 4M); les livres alsaciens sont tout aussi peu lus (2H, 6B, 4M). Ceux en allemand (10/54) (4H+ 4B+ 2M) ont

¹⁶¹ 3.3 Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

un peu plus de succès, suivi de "poèmes écrits en alsacien" ($1H+ 4B+ 3M = 8$), puis des "revues ou articles en alsaciens et allemands" (respectivement $1H, 2B, 3M = 6$ et $1H+ 3B+ 2M = 6$).

9% des réponses à ce tableau permettent de conclure que peu de répondants lisent souvent un des écrits mentionnés ($10H, 4B, 1M$). En ce qui concerne les ouvrages lus souvent, en voici la liste par ordre de préférence :

- les "revues ou articles en alsacien" pour 4 participants ($2H, 2B$)
- les "poèmes écrits en alsacien" ($2H, 1M$)/ "revues ou articles en allemand" ($2H, 1B$)/ "livres en allemand" ($2H, 1B$) pour 3 répondants dans chacun des cas.
- "poèmes écrits en allemand" et "livres écrits en alsacien" n'ont été relevés que par 2 Haut-Rhinois.

Il est vrai que lire des poèmes ou des livres en langue régionale peut s'avérer compliqué selon le dialecte utilisé par l'écrivain (voir 2.1.3. Points communs entre les deux). Un lecteur bas-rhinois par exemple, doit d'abord s'appropriier un écrit composé en haut-rhinois, afin que lecture et compréhension se fassent aisément. Pour les lecteurs qui n'ont pas de véritable passion pour la lecture d'un tel livre, poème ou d'une telle revue ne passeront pas outre cette difficulté première. De plus, l'offre et la variété proposées de ces écrits n'est pas assez grande pour satisfaire un maximum de lecteur. Il en va de même pour les thèmes abordés.

Les "écrits/revues ou livres en allemand" sont très souvent lus par nos participants (10/12 réponses : $6H, 3B, 3M$). Les "livres allemands" se situent en première position (4 réponses : $2H, 1B, 1M$), les "poèmes, revues ou articles en allemand" arrivent en seconde place ($1H, 1B, 1M$) ; ceux "écrits en alsacien" (livres, revues) se placent soit en avant dernière position (une réponse *haut-rhinoise* pour chaque catégorie), soit en dernière position pour les "poèmes" avec zéro réponse (sur un total de 160).

J'aimerais faire une mise en relation de cette question avec une des réponses obtenue à la question 49 : "**Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter des commentaires libres ici**" : un enseignant mosellan exprime son souhait de lire Astérix et Obélix en dialecte (ligne 159). Faut-il comprendre cette remarque comme un souhait personnel ? Si tel est le cas, trois albums d'"Astérix et Obélix" existent déjà en langue régionale. Le dernier en date s'intitule "De Astérix geht wedder dran" (Gosciny/ Uderzo 2004). S'agit-il plutôt d'un album que l'enseignant souhaiterait utiliser en classe ? Doit-il être ajouté à la liste des écrits que j'ai proposée dans le tableau de la question 45 ?

Le tableau de la **question 46 ("Vous arrive-t-il d'écouter ou de regarder la télévision en allemand, en alsacien, très souvent, souvent, peu, pas du tout ?)**, révèle que 9 des 28 personnes concernées, regardent très souvent la télévision (3H, 3B, 1M). Seulement 2 enseignants haut-rhinois disent regarder très souvent des émissions "en alsacien". Presque autant de participants (10/28) répondent ne pas du tout regarder ou écouter la télévision : sur 10 réponses, 4 concernent les chaînes "en allemand"(2H, 1B, 1M), 6 les émissions "en dialecte" (3H, 3M). 46% des répondants regardent souvent les émissions/films "en dialecte" et "en allemand" : 6/13 regardent souvent la télévision "en allemand" (1H, 3B, 2M), pour 7/13 "en dialecte" (2H, 3B, 2M).

86% des participants regardent peu les télévisions en "langue régionale" ou "allemande". 11 enseignants (5H, 4B, 2M) répondent regarder peu les chaînes allemandes. 13 autres disent qu'ils regardent peu les émissions "en dialecte" (4H, 8B, 1M), 2 d'entre eux mentionnent que ceci s'explique par le fait que les horaires de diffusion sont inadaptés à leur emploi du temps, et que la faible fréquence de diffusion y est également pour quelques chose (lignes 150-151).

La **question 47** nous informe que seuls trois enseignants en dialecte ont "**vécu plus de 6 mois dans un pays germanophone**". Il s'agit d'un enseignant bas-rhinois et de deux enseignants haut-rhinois. L'un des deux participants du Haut-Rhin précise qu'il est "**titulaire de la double nationalité franco/allemande**" et a vécu ou vit à Offenbourg (ligne 152). Je ne tiendrai pas compte de cette réponse. La question se rapportait plutôt à un séjour linguistique ou encore à un voyage d'étude en pays germanophone. Tous les 25 autres enseignants répondent par la négative. Je pensais que les enseignants frontaliers étaient nettement plus curieux des populations voisines qui les entourent. Une fois de plus le comportement de la population cible est semblable à celui étudié par Forlot (2006 : 8):

« Les [...] professeurs à l'étude sont ainsi identifiés comme des usagers des moyens de communications francophones. Cela trahit sans doute une tendance dans les pratiques quotidiennes des répondants : on pourra les considérer comme soumis à une idéologie linguistique monolingue qui rend marginale l'ouverture à une altérité linguistique circulant pourtant de façon de plus en plus insistante en Europe. »

En demandant aux enseignants s'ils "**participaient à des activités en dialecte en dehors de l'école ?**" (**question 48**), il me semblait intéressant de savoir si la population cible était "associativement active" en langue et culture régionale. 22 ont répondu par la

négative (8H, 9B, 5M), 6 autres (3H, 2B, 1M) par la positive ; 3 des 6 actifs sont membres d'un groupe de théâtre alsacien (ligne 153, 155, 157), les autres participent aux manifestations "E Friejhohr fer unseri Sproch" organisées par l'OLCA (ligne 154), ou prennent en charge "la lecture de la messe en alsacien" (ligne 156). Un des participants - originaire d'Alsace Bossue- précise que dans sa région, on « parle encore le dialecte dans les associations et souvent on se "lacht è scholè uf Elsèsisch" ! » (ligne 158), autrement dit parler l'alsacien en Alsace Bossue reste monnaie courante et n'empêche pas de se "fendre la poire". Le nombre d'enseignants actifs en dialecte, de leur cadre de travail n'est certes pas très important, mais contribue pleinement à la transmission de la langue régionale.

La dernière **question** (numéro 49) de ce questionnaire est une question ouverte et permettait aux participants d'"**ajouter des commentaires libres, s'ils le souhaitent**". Trois répondants mosellans ont profité de cette occasion pour exprimer soit un souhait (déjà abordé à la question 44), soit pour apporter des précisions concernant certaines particularités dont font preuves les deux écoles ABCM *Zweisprachigkeit* implantées à Sarreguemines (ligne 160-161) : les écoles "Beausoleil" et "Blies" bénéficient de "subventions de la mairie", les locaux appartiennent et sont pris en charge par la ville, il en est de même pour le personnel (hormis les enseignants). D'autres sites sont nettement moins avantagés¹⁶². Les deux écoles de Sarreguemines fonctionnent de ce fait à moindre frais. Les trois répondants mosellans ajoutent également que "les parents d'élèves sarregueminois s'opposent vivement à l'enseignement de l'Alsacien ou du Platt tel qu'il est pratiqué en Alsace dans les écoles ABCM !" (ligne 161). Etant donné que le nombre d'élèves germanophones est supérieur au nombre d'élèves francophones, l'enseignement en platt y est beaucoup moins sollicité que dans les écoles alsaciennes.

¹⁶² Le loyer mensuel de l'école de Strasbourg s'élève à un environ 40 000 euros et n'est pas pris en charge par la ville.

Discussion et conclusion

Considéré comme « deuxième langue régionale de France », la langue d'Alsace et de Moselle est aujourd'hui menacée, car principalement transmise par la génération des grands-parents. L'usage et la connaissance de la langue régionale vernaculaire permet de communiquer avec d'autres civilisations. Communiquer est synonyme d'échange et d'enrichissement ; perdre l'usage du dialecte aurait pour conséquences l'appauvrissement de notre patrimoine culturel, linguistique et l'éloignement de nos voisins d'Outre-Rhin.

Le rôle de l'école est primordial pour la sauvegarde et l'extension des dialectes alsaciens et mosellans. Ils nécessitent un enseignement précoce sur les bancs de l'école, seule alternative possible pour leur donner un nouvel élan. La transmission des langues régionales doit rétablir les liens avec notre culture et tradition régionale ainsi que faciliter notre ouverture au monde.

Malgré la reconnaissance tardive des langues régionales de l'est de la France, l'enseignement des dialectes alsaciens et mosellans n'a cessé de rester imprécis et flou. L'introduction de l'enseignement des langues régionales d'Alsace et de Moselle dans le système scolaire français est le résultat d'un travail long, minutieux et en constante évolution. L'enseignement du dialecte a commencé avec un retard de 57 années par rapport aux autres langues de France, tel que le breton par exemple.

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre d'une réflexion autour de l'enseignement du dialecte en Alsace et en Moselle.

L'objectif de ce mémoire était de faire l'état des lieux actuel de l'enseignement des langues régionales dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle. Trop souvent l'enseignement de la langue régionale est confondu avec l'enseignement de l'allemand. La langue allemande est reconnue comme la langue standard permettant d'écrire les divers parlers franciques et alémaniques. Elle n'est pas considérée comme langue de communication par l'échantillon interrogé. L'objet de cette étude est bel et bien l'enseignement du dialecte et non de l'allemand.

Au fil de ce travail, il s'avère que dans les écoles publiques mosellanes et alsaciennes, l'école de Seebach soit la seule à pratiquer une sensibilisation au dialecte (dans ce cas précis : l'alsacien). Les inspections académiques de Strasbourg et de Nancy-Metz ne dispensent d'aucune statistique précise au sujet de l'enseignement en dialecte. Un détour par l'associatif a donc été nécessaire.

L'enseignement du dialecte est dispensé dans 9 écoles associatives ABCM *Zweisprachigkeit*¹⁶³. Elles sont situées en Moselle (2 écoles), dans le Bas-Rhin (5 écoles) et dans le Haut-Rhin (2 écoles). Pour l'année 2011/2012, l'effectif des élèves ayant bénéficié d'un enseignement en dialecte s'élève à 598 élèves, scolarisés de la petite à la grande section. Le dialecte est dispensé jusqu'à la fin de la grande section (GS) durant trois années consécutives. Il s'agit d'un enseignement intensif. Les élèves vivent et évoluent dans la langue.

La collaboration des 28 enseignants parlant et enseignant le dialecte pour la plupart d'entre eux, au sein de ces écoles associatives, m'a permise de quantifier et qualifier l'état de cet enseignement.

Pour l'année scolaire 2011/2012, 61% des enseignants parlant le dialecte alémanique ou francique, sont âgés entre 31 et 40 ans. Ils ont tous au moins un niveau d'étude équivalent à celui de bac (baccalauréat) +2. A ce jour le niveau requis est celui de bac+5 (master 2). Plus de la moitié d'entre eux, ont une expérience professionnelle conséquente, allant de 11 à 20 années de pratique.

¹⁶³ L'école de Lutterbach ne dispose d'aucun enseignement dialectophone pour l'année scolaire 2011/2012 ; il est néanmoins compensé par un enseignement en allemand plus important que dans les autres sites.

75% enseignent en langue régionale et en français, dont 43% à temps plein et 57% à mi temps. 10% enseignent la langue allemande et un peu moins de 14% la langue française uniquement. 25% de la population cible aurait les compétences linguistiques suffisantes pour enseigner en dialecte (enseignants potentiels).

L'enseignement du dialecte a démarré et progressé de façon inégale selon les différents sites. Il a du s'adapter aux particularités et caractéristiques de chaque école. L'enseignement en platt et/ou en elsasserditsch y est pratiqué entre 4 et 10 heures par semaine et par site. La moyenne générale s'élève à 6 heures et demie par semaine et par site. Les deux écoles haut-rhinoises sont à 12 heures trente par semaine et par site, 12 heures pour celles de Moselle et environ 5 heures pour le Bas-Rhin. Le temps scolaire restant est répartie entre l'enseignement en français et en allemand. L'écoute et l'usage du dialecte permettent aux élèves de faire le lien entre lexicque, syntaxe et plus tard morphosyntaxe du dialecte et de l'allemand. L'objectif des écoles ABCM *Zweisprachigkeit* est d'obtenir une parité de compétences en français, dialecte/ allemand et non une parité horaire.

Ces classes sont composées de niveaux multiples (pouvant aller d'un niveau simple à un quadruple niveau). L'hétérogénéité des niveaux participe au développement de l'autonomie et à l'entraide au sein de la classe. La diversité linguistique et culturelle des élèves contribue à la composition hétérogène de ces écoles. Pour les francophones, l'enseignement du dialecte est dynamisé par le savoir des enfants dialectophones (actifs et passifs). Mettre à contribution les connaissances linguistiques des enfants germanophones permet de pallier l'absence de locuteurs dialectophones. Cette alternative me paraît intéressante pour relancer et dynamiser l'apprentissage du dialecte dans le milieu urbain. L'apprentissage du dialecte et de l'allemand sont complémentaires et s'influencent réciproquement.

Dans 98% des cas, le dialecte enseigné est différent de celui pratiqué dans la localité où se trouve l'école. Le parler maternel de l'enseignant prime et montre qu'ABCM *Zweisprachigkeit* ne veut ni appauvrir ou standardiser la langue régionale. Les variantes les plus souvent usitées pour l'enseignement dans la langue sont d'abord le bas-alémanique, le francique rhénan lorrain, le haut-alémanique, le francique mosellan et/ou le luxembourgeois, puis le francique rhénan méridional. Les différents parlers symbolisent la richesse des dialectes alsaciens et lorrains.

Certains élèves ont réagi avec surprise aux premières séances en dialecte : les élèves germanophones en reconnaissant des similitudes entre leur langue maternelle et celle pratiquée par l'enseignant ; les élèves francophones en découvrant une nouvelle langue parlée par le même enseignant qui, quelques heures auparavant, leur parlait en français. L'attention et la concentration de ces derniers nécessite un temps d'adaptation plus long que pour les germanophones. Un maître de référence pour la langue faible est une règle simple et efficace qui officialise la langue. Elle apporte à l'enfant un soutien psychologique indispensable pour démarrer le plus rapidement possible le langage en allemand dans un monde devenu presque exclusivement francophone. Le respect du principe de Ronjat¹⁶⁴(1913) et son application aux enseignants en langue régionale devraient enrayer l'appréhension et l'agitation des élèves et rendre l'acceptation et la prise en compte du dialecte moins équivoques.

L'objectif à long terme des écoles ABCM *Zweisprachigkeit* est de substituer progressivement le français au profit du platt et de l'elsasserditsch.

Le bain linguistique de ces enfants ne s'arrête pas aux murs de la salle de classe, mais se prolonge tout au long de la journée grâce aux divers acteurs de l'école. L'objectif recherché par les écoles ABCM *Zweisprachigkeit* est de remplacer l'enseignement de la langue française par celui du dialecte, pour que les enfants bénéficient à long terme d'un enseignement immersif allemand/dialecte.

Les résultats de l'enquête montrent que l'enseignement en dialecte tel qu'il se pratique, peut être amélioré par des formations pédagogiques adaptées aux besoins des enseignants. La liste des outils pédagogiques utilisés n'étant pas exhaustive (annexe 20), un échange entre les enseignants s'impose. Se rendre dans les classes pour observer le savoir-faire des autres collègues permettrait -à mon avis- de donner une autre dimension aux échanges professionnels. L'avis des personnes interrogées semblent être unanimes quant à la création de nouveaux supports. La mise en place d'un réseau internet interne aux différentes écoles ABCM *Zweisprachigkeit* pourrait également faciliter les échanges entre les enseignants.

Est-il possible de dissocier l'enseignant en français, de l'enseignant en dialecte en adoptant le principe "un maître/une langue" ?

¹⁶⁴ Un maître/une langue.

Partager un quota horaire bien défini entre deux langues, donne quelques fois l'impression de désavantager l'une par rapport à l'autre ; il arrive que le temps consacré à la langue régionale soit "grignoté" par la partie française. L'attribution d'un enseignant distinct à chaque langue mettrait un terme à ces débordements. La mise en valeur des enseignants, l'acquisition d'une connaissance plus fine de leur activité professionnelle, sont autant de conséquences positives en faveur de la reconnaissance sociale des dialectes d'Alsace et de Moselle. Un nouvel équilibre entre le dialecte, l'allemand et la langue française verrait le jour. Pourquoi l'enseignant en allemand enseigne-t-il une seule langue, alors que l'enseignant en français deux : le français et le dialecte ? A quand les mêmes avantages pour les uns et les autres¹⁶⁵ ?

Il me semble important que les enseignants soient reconnus pour leur savoir-faire, ainsi que pour la portée culturelle et linguistique de leur activité professionnelle. Les mettre en valeur pourrait modifier les sentiments mitigés qu'ils éprouvent durant leur pratique linguistique et accentuer leur volonté à partager davantage la langue maternelle, qu'est leur dialecte.

L'enseignement en langue régionale permet d'améliorer la transmission du dialecte dans les foyers, mais doit s'étendre de façon considérable pour que la transmission prenne de l'ampleur et deviennent continu.

Les résultats de l'enquête montrent que l'usage du dialecte de la population cible, est réservé à la famille proche, comme reflet de son appartenance familiale et géographique. Concernant les pratiques médiatiques de ces enseignants, j'ai pu constater que comparée à l'offre des médias en langue allemande, la régularité des contacts avec ces médias est plutôt faible. Elle l'est d'autant plus pour les médias en langue régionale, l'offre et la variété étant moindres (poèmes). La faible pratique médiatique, ainsi que le faible usage de mots anglais (durant l'enseignement en dialecte) indique un intérêt limité de la population cible pour les langues régionales et environnantes. Les expositions linguistiques à l'allemand sont faibles et ne compensent pas une pratique individuelle familiale monolingue et souligne un positionnement interculturel peu affirmé.

Les réactions négatives observées auprès des parents d'élèves par l'enseignement de la langue régionale, sont à mettre en rapport avec un manque d'information concernant l'utilité et l'importance de cet enseignement. Trop nombreux sont les parents pour qui le

¹⁶⁵ Un enseignant en allemand bénéficie d'un contrat à durée indéterminée une fois la période d'essai terminée, un enseignant en français/dialecte va d'un contrat déterminé à un autre.

dialecte représente un instrument de communication peu utile, son usage étant limité à la sphère familiale ou à la communication intergénérationnelle. Ils perçoivent la proximité linguistique de l'allemand et du dialecte, mais discréditent cette dernière. Peut-être faudrait-il insister d'avantage, lors des prochaines réunions de parents d'élèves, sur le rôle que joue l'enseignement des langues régionales non seulement dans l'acquisition et l'apprentissage de la langue allemande, mais également dans celles du français, de l'anglais, ainsi que dans le développement du patrimoine régionale et familial.

Pourtant transmettre le dialecte par l'école n'est pas suffisant pour rétablir l'usage des langues régionales d'Alsace et de Moselle. L'aide et le soutien des parents dialectophones ou non dialectophones sont indispensables, dans la mesure où la transmission du dialecte n'est pas que l'affaire des enseignants. Si l'usage du dialecte pouvait continuer au sein des familles dialectophones, voire même être à nouveau retransmis par la famille

Je pense qu'il est possible d'élargir cet enseignement à d'autres écoles, en prenant appui sur l'expérience professionnelle des enseignants d'ABCM *Zweisprachigkeit*. Elle peut servir de point de départ pour l'enseignement dans d'autres écoles privées/publiques. Ce n'est qu'en améliorant et en augmentant cet enseignement que l'espace scolaire peut devenir un espace de relais ou de rechange par rapport à l'espace familial.

Index des tableaux

Page

- 21 **Tableau 1** : Nombre de locuteurs dans la langue régionale (2008). Selon les chiffres donnés dans l'enquête réalisée par Erramun Bachos (2012).
- 33 **Tableau 2** : Effectifs d'élèves et écoles maternelles en Moselle (2011/2012) (source "Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle" 2011/2012).
- 35 **Tableau 3** : Les locuteurs en alsaciens et en lorrains, transmission. Selon les chiffres donnés dans l'enquête réalisée par Erramun Bachos (2012).
- 46 **Tableau 4** : Répartition des niveaux de classes par sites et par département. Réalisée par Carole Kobi (2012) Source : documents ABCM Zweisprachigkeit.
- 51 **Tableau 5** : Remarques du comité expert. Réalisé par Carole Kobi, grâce aux résultats obtenus de l'enquête (2012).
- 68 **Tableau 6** : Répartition de l'enseignement en langue régionale dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit. Réalisé par Carole Kobi grâce aux résultats obtenus de l'enquête (2012).
- 72 **Tableau 7** : Quota horaire de l'enseignement du dialecte par variante linguistique dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit. Réalisé par Carole Kobi grâce aux résultats obtenus de l'enquête (2012).
- 80 **Tableau 8** : Nombre d'enfants qui comprennent/parlent le dialecte dans la classe. Réalisé par Carole Kobi grâce aux chiffres de l'enquête réalisée en 2012.
- 85 **Graphique 1** : Origine et fréquence des emprunts faits aux langues environnantes l'Alsace et la Moselle. Graphique réalisé par Carole Kobi grâce à l'enquête de 2012.
- 98 **Tableau 9** : Tableau récapitulatif des réponses obtenues à la question 40 "Quelle langue parlez-vous le plus souvent et avec qui". Réalisé par Carole Kobi en 2012.

Bibliographie et sitographie

Bibliographie

ABCM Zweisprachigkeit (sans date) : *Pédagogie du bilinguisme dans les écoles ABCM Zweisprachigkeit. Schweighouse sur Moder : ABCM Zweisprachigkeit*. En ligne : www.abcmzwei.eu/.../abcm-zweisprachigkeit/la-pedagogie.html (consulté le 03/05/2011).

ABCM Zweisprachigkeit (2012) : Statuts de l'Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle Zweisprachigkeit. *ABCM Zweisprachigkeit Association pour le bilinguisme en classe maternelle Bulletin de liaison-Infoblat*. Schweighouse sur Moder (édité par leur soin), 2.

Académie de Bordeaux: Langues vivantes En ligne : http://disciplines.ac-bordeaux.fr/interlangues/?id_category=13&id_rubrique=58&id_page=178 (consulté le 22/3/2012)

Académie de Metz (11 octobre 2011) : *Centre transfrontalier, 1er degré : les sites biculturels de Moselle 2011/2012*. En ligne : <http://www3.ac-nancymetz.fr/iamoselle/centretransfrontalier/spip.php?article92> (consulté le 11/10/2011).

Académie de Nancy-Metz (2012a) : *Plan pluriannuel de développement des langues régionales 2010-2015*. En ligne : http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/allemand/SiteLR/LURIANNUEL_DE_DEVELOPPEMENT_DES_LANGUES_REGIONALES_Version%20corrig%20E9e_15%2012%202010-1.pdf (consulté le 11/10/2011).

Académie de Strasbourg (2012b) : rubrique : *Elèves, parents, étudiants...* En ligne : <http://www.ac-strasbourg.fr/publics/formation-etablissements/sections-et-voies-specifiques/voie-bilingue-paritaire/>. (consulté le 12/05/2012 et mis à jour le 16/04/ 2012).

Alen-Garabato, Carmen/Cellier, Micheline (2009) : L'enseignement des langues régionales en France aujourd'hui : état des lieux et perspectives. In : *Tréma*, 2009 n°31, 1-4. En ligne : <http://trema.revues.org/903> (consulté le 12/05/2012).

Association Lehrer (2009) : Et la Moselle ?. *Bulletin Info-Lehrer*, 2008-2009 n° 2. En ligne : <http://www.culture-bilinguisme-lorraine.org/pdf/articlelehrer.pdf> (consulté le 24/01/2012).

Bachoc, Erramun (2012) : Les langues régionales. Institut culturel basque. En ligne : <http://www.eke.org/fr/culture-basque/euskara-la-langue-des-basques/webographie> (consulté le 12/02/2012 et mis en ligne le 27/01/2012).

Bouchard, Stéphane/Cyr, Caroline (dir. publ.) (1998) : *Recherche psychosociale pour harmoniser recherche et pratique* (chapitre 7). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 279-313.

Cerquiglini, Bernard (1999a) : *Rapport de Bernard Cerquiglini sur les langues de la France* - Avril 1999. En ligne : www.dglf.culture.gouv.fr/.../rapport_cerquiglini/langues-france.html (consulté le 04/01/2012)

Cerquiglini, Bernard (1999b) : *Les langues de la France*. En ligne : http://www.dglff.culture.gouv.fr/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html (consulté le 20/02/2012).

Cerquiglini, Bernard (2003) : *Les langues de France*. Paris : PUF

Clairis, Christos/Costaouec, Denis/Coyos, Jean-Baptiste (coord.) (2000) : *Langues et cultures régionales de France. État des lieux, enseignement, politiques*. Paris : L'Harmattan, 107- 110, 278.

Clerc, Stéphanie/Rispail, Marielle (2009) : Minorités linguistiques et langues minorées vont-elles de pair ? *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. 43 | 2009, 225-242. En ligne : <http://dhfles.revues.org/929> (consulté le 05/06/2012, mis en ligne le 16/01/2011).

Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle (2012) : Les sites bilingues en Alsace et en Moselle, L'enseignement bilingue français/langue régionale paritaire 12h / 12h en Alsace. En ligne : <http://alsacezwei.voila.net/> (consulté le 16/02/2012).

Culture et bilinguisme de Lorraine (2012) : Les classes bilingues paritaires en Moselle. Ville : Édition. En ligne : <http://www.culture-bilinguisme-lorraine.org/fr/les-classes-bilingues-paritaires.html> (consulté le 16/02/2012).

Deixonne - Loi (1951) : Journal officiel de la République française du 13 janvier 1951, Paris : Direction de l'information légale et administrative, 48.

De Ketele, Jean-Marie/Roegiers, Xavier, (1996, 4^e édition 2009 Tu as eu lequel? Note que celui-là) : *Méthodologie du recueil d'informations*. Bruxelles : De Boeck. En ligne : <http://ala.u-strasbg.fr/index3.php?page=bibliographie> (consulté le 14/01/2012).

Délégation générale à la langue française et aux langues de France (2009) : *Les langues de France*. En ligne :

http://www.dglflf.culture.gouv.fr/publications/Reference09_Langues_de_France.pdf (consulté le 28/12/2001).

Délégation générale à la langue française et aux langues de France: Les institutions chargées de la langue française. En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/archives/histoire1.htm> (consulté le 2/02/2012).

Deyon, Pierre (1985) : Le programme langue et culture régionales en Alsace, juin 1982 – juin 1985, *Bilan et perspectives, 5 juillet 1985*. Strasbourg : Académie de Strasbourg, 10.

Döpke, Susanne (1992) : *One parent one language. An international approach*. Amsterdam/Philadelphie : John Benjamin Publishing Company.

Eduscol, Ministère Education Nationale (2009) : L'enseignement des langues régionales. En ligne : <http://eduscol.education.fr/cid48109/textes-reference.html> (consulté le 12/01/2012, mis à jour le 01/09/2009).

Eysseric, Violaine (2004) : *Le corpus juridique des langues de France* dans la DGLFLF. En ligne :

<http://www.dglflf.culture.gouv.fr/lgfrance/legislationLDF.pdf> (consulté le 25/05/2012, mise à jour en avril 2012).

Forlot, Gilles (2006) : Des pratiques aux stéréotypes sociolinguistiques d'étudiants-professeurs. Résultats préliminaires d'une enquête et pistes de recherche. In : *SPIRALE - Revue de Recherche en Éducation* n° 38. Lille : Presses de l'Université Charles-de-Gaulle/Lille III, 8.

Geiger-Jaillet, Anemone (2006) : Sprachattitüden zukünftiger bilingualer Lehrkräfte. *Nouveaux Cahiers d'allemand*, vol. 24, 2006, n°4. Nancy : Université de Nancy 2, 349-376.

Geiger-Jaillet, Anemone (2008) : *Le bilinguisme pour grandir. Naître bilingue ou le devenir par l'école*. Paris : L'Harmattan, 153.

Gosciny, René/ Uderzo, Albert (2004) : *Astérix geht wieder dran*. Paris : Albert René.

Hagège, Claude (2000) : *Halte à la mort des langues*. Paris : Odile Jacob, 12.

Huck, Dominique (2006) : Le dialecte en Alsace, sa place dans l'enseignement, possibilités et limites. *Nouveaux Cahiers d'allemand*, vol. 24, 2006, n°2, Nancy : Université de Nancy 2, 129-145.

Huck, Dominique (2007) : Dispositions légales, aspects historiques et sociaux. In : *Aspects of Multilingualism in European Border Regions*. Bolzano : Andrea Abel, Mathias Stuflesser, 13-38.

Huck, Dominique (2008). Langues et locuteurs en Alsace : approches sociolinguistiques, approches de politique linguistique. *Revue d'Alsace*, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 352.

En ligne : <http://alsace.revues.org/1035> (consulté le 17/06/2012, mis en ligne le 15 /06/2011).

Hudlett, Albert (2001a) : La provenance de notre langue. - D'Harkuntft vu unsra Schproch. *Culture et patrimoine d'Alsace*. En ligne : <http://culture.alsace.pagesperso-orange.fr/carte-provenance.htm> (consulté le 13/03/2012).

Hudlett, Albert (2001b) : La carte linguistique D'Schproch Itailung's Kàrta vum Elsàssischa Üssdruck's Schätz. *Culture et patrimoine d'Alsace*. En ligne : <http://culture.alsace.pagesperso-orange.fr/carteling.htm> (consulté le 13/03/2012).

INSEE Alsace (2002) : L'Alsacien, deuxième langue régionale de France. *Chiffres pour l'Alsace*, 2002, n° 12, Strasbourg : INSEE, 3. En ligne : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/alsace/themes/cpar12_1.pdf (consulté le 12/12/2011).

Inspection académique du Bas-Rhin, académie de Strasbourg (2011) : Annexe III du 18 février 2011 13-15. En ligne : http://ien-sarre-union.site.ac-strasbourg.fr/Mouvement/circulaire_%20mouvement%202012-2013.pdf (consulté le 2/05/2012).

Jodelet, Denise (1989) : Les représentations sociales : un domaine en expansion. *Les représentations sociales*. Paris : PUF, 31.

Journal officiel (J.O.) texte législatif (1993): Circulaire n°2003-090 du 5 juin 2003 relative à la mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, 28. <http://www.dgflf.culture.gouv.fr/lgfrance/legislationLDF.pdf>.

Kalmbach, Jean-Michel (2004) : *Grammaire alsacienne en bref*. Site personnel de Jean-Michel Kalmbach. En ligne : <http://paloque.blogspot.fr/2004/10/grammaire-alsacienne-en-bref.html> (consulté le 17.10.2011).

Laumesfeld, Daniel (2000) : *La Lorraine francique : culture mosaïque et dissidence linguistique*. Paris : L'Harmattan, 86-95.

Leclerc, Jacques (2011) : La politique des langues régionales et minoritaires. *L'aménagement linguistique dans le monde*. TLFQ, 18 mai 2011. Québec : Université Laval. En ligne : http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm (consulté le 29/02/2012).

Morgen, Daniel (2003) : "L'école et le recul du dialecte." *Actes du Colloque sur l'enseignement de l'allemand, langue régionale en Alsace*, mars (médiathèques et site Internet de l'IUFM d'Alsace). En ligne : http://www.alsace.iufm.fr/web/connaître/cfeb/tout_colloque_2003_actes.htm (consulté le 01/03/2012)

Morgen, Daniel (2004) « La formation des futurs professeurs des écoles bilingues ». *Nouveaux Cahiers d'allemand*, 2004, n°2, 145-166.

Morgen, Daniel (2008) : Enseignement bilingue. Et la Moselle ? In : *Bulletin de liaison Info-Lehrer de l'association LEHRER*, Programme Langue et Culture Régionales, deuxième trimestre 2008/2009, 10-13. En ligne : <http://www.culture-bilinguisme-lorraine.org/pdf/articlelehrer.pdf> (consulté le 25/06/2012).

Morgen, Daniel/Zimmer, Armand (2009) : « L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle », *Tréma*. En ligne : <http://trema.revues.org/981> (consulté le 2/06/2012, mis en ligne le 01/09/2011).

North, Xavier (2010) : Une nouvelle loi sur les langues régionales n'est pas forcément nécessaire. In : l'Express. En ligne : http://www.lexpress.fr/region/une-nouvelle-loi-sur-les-langues-regionales-n-est-pas-forcement-necessaire_847006.html (consulté le 02/03/2012, mis en ligne le 05/02/2010).

OLCA (2012) : *Etude sur le dialecte alsacien. Etude réalisée par EDInstitut pour l'OLCA sur la base de 801 personnes résidant en Alsace interrogées par téléphone selon la méthode des quotas entre le 1er et le 9 mars 2012.* Strasbourg : 65.

Ott, Jürgen/ Philipp, Marthe (1993) : Dialekt und Standardsprache im Elsass und im germanophonen Lothringen, in *Deutsche Sprache* 21/1, 1-21. G.&E ab.

Parkvall, Mikael (2002) : La France dialectale. In : *France Situation géopolitique et démographique Les Langues de France.* En ligne : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/France-Parkvall-map.htm> (consulté le 15/03/2012).

Perregaux, Christiane (1994) : *Les enfants à deux voix : Des effets du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture.* Berne : Peter Lang.

Petit, Jean (2000) : *L'Alsace à la reconquête de son plurilinguisme – Eine schwere Wiedergeburt.* Strasbourg : Diffusion Salde.

Petit, Jean (2006) : Warum Französisch als erste Fremdsprache in der Grundschule? In: Schlemminger, Gerald (Hrsg.): *Aspekte des bilingualen Lehrens und Lernens.* Schwerpunkt Grundschule. Hohengehren: Schneider Verlag, 31-58.

Ratier, Corinne (1998) : *Conseils pour mener une enquête par questionnaire.* Diffusion : DSI. En ligne : eiverseau.electrobel.net/docs/info5actu/chapitre1_questionnaire.pdf (consulté le 10/12/2012).

Rispail, Marielle (2003) : *Le francique, de l'étude d'une langue minorée à la sociodidactique des langues.* Paris : L'Harmattan, 182.

Robert, Paul (1990) : *Petit Robert Dictionnaire de la langue française.* Paris : Dictionnaire Le Robert, 2069, 2080.

Ronjat, Jules (1913) : *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue.* Paris : Champion.

Rudio, Yves (2007) : Le dialecte alsacien, parent pauvre de l'enseignement bilingue en Alsace. In : *Nouveaux Cahiers d'allemand*, 25e année, n°2, 151 - 158. voir commentaire ci-dessus sur les NCA.

Schaffner, François (2011) : Se tirer une balle dans la tête. In : *Land un Sproch, les cahiers du bilinguisme*, N°178. Strasbourg : Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle René Schickele-Gesellschaft, 3-4.

Schmitt-Troxler, Evelyne/ Nouvelle, Catherine/ Troxler-Lasseaux, Sylvie (2003) : *J'apprends l'alsacien avec Tommy et Louise.* Bastberg.

Schwengler, Bernard (2000) : *L'Alsace bilingue.* Strasbourg: Do. Bentzinger, 68, 73.

Vivre dans le Rhin supérieur. Manuel pour une Europe sans frontières.....Annexe. Thème 3 : Parler et s'entendre : Document complémentaire. En ligne : http://www.crdp-strasbourg.fr/ork/anx/table_f.htm (consulté le 10/5/2012).

Walter, Henriette (1998) : *Le Français dans tous les sens.* Paris : Robert Laffont.

Witzigmann, Stephanie (2011) : „*Bildende Kunst“ in der Zielsprache Französisch als Einstieg ins bilinguale Lehren und Lernen - explorative Studie in einer fünften Realschulklasse.* Karlsruhe. Francfort : Lang, 383.

Woehrling, Jean-Marie (2005) : *Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaire. Un commentaire analytique.* Conseil de l'Europe : 114. En ligne : <http://book.coe.int/ftp/2586.pdf> (consulté le 20/12/2011).

Zeidler, Edgar/ Crévenat-Werner, Danielle (2008) : *Orthographe alsacienne. Bien écrire l'alsacien de Wissembourg à Ferrette.* Jérôme Do Bentzinger.

Sitographie

Arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 1995. En ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000179949&fastPos=57&fastReqId=290444467&oldAction=rechExpTexteJorf>

Article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958. En ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194#0>

[Article 75-1 de la Constitution du 4 octobre 1958.](#) En ligne :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=2351A8115FC608D748DEEEE0B2DF15F4.tpdjo10v_1?idArticle=LEGIARTI000019241104&cidTexte=JORFTEXT000000571356&categorieLien=id&dateTexte=20120731

Article 2, Loi constitutionnelle n° 92-554. En ligne : Article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958 sur Légifrance. En ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194#0>

Carte des langues de France . En ligne : janvier 2012.

www.lexilogos.com/france_carte_dialectes.htm

Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires (1992). En ligne :

<http://conventions.coe.int/treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=148&CL=FRE> (consulté le 10/01/2012).

Délégation générale à la langue française et aux langues de France : Les institutions chargées de la langue française. En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dqf/lois/archives/histoire1.htm> (consulté le 3/03/12//2012).

Legifrance (2008) : loi n°2005-843 du 26 juillet 2006, article 13. En ligne :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000017758765&type=general>,

(consulté le 21 juin 2012, mis à jour le 12/02/2008).

Legifrance (2009) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194#75-1>,

dernière modification : 1 décembre 2009 (consulté le 2 mars 2012).

Les langues régionales et dialectes en France. En ligne : janvier 2012. Site personnel d'une famille.

http://histoiresdefamille.voila.net/langues_regionales.html

Sénat : Proposition de loi constitutionnelle. In : Un site aux service des citoyens. En ligne : <http://www.senat.fr/leg/pp11-430.html> (consulté le 28/12/2011).

France. Situation géopolitique et démolinguistique, les variétés du francique. <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/europe/francique-map.htm> (Consulté le 6 avril 2012, mise à jour le 01 déc. 2005).

Luxembourg Lu. En ligne : <http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/langues/index.html> (consulté le 7/02/2012, mis à jour le 15-02-2011)

Liste des annexes

(volume 2)

Annexes I : Eléments liés à l'enquête

- 6 **Annexe 1** : Questionnaire vierge à l'attention des enseignants
- 16 **Annexe 2** : Courrier électronique adressé à la directrice de l'école ABCM Zweisprachigkeit de Bindernheim (5 février 2012)
- 17 **Annexe 3** : Lettre explicative ajoutée au questionnaire
- 18 **Annexe 4** : Analyse statistique des réponses obtenues au questionnaire
- 38 **Annexe 5** : Réponses aux questions ouvertes (tableau Excel)
- 49 **Annexe 6** : Effectifs des écoles ABCM Zweisprachigkeit en Alsace et en Moselle par classe et par niveau pour l'année scolaire 2011/2012.

Annexes II : Cartes linguistiques

- 50 **Annexe 7** : Carte de la France dialectale (Parkvall 2002)
- 51 **Annexe 8** : La provenance de notre langue d'après les recherches de Schleicher et Trubetzkoy (Hudlett 2001a)
- 52 **Annexe 9** : Cartes linguistiques de la France. Dialectes alémaniques et franciques (Hudlett 2001)
- 53 **Annexe 10** : Carte linguistique des variétés du francique (2005)
- 54 **Annexe 11** : Moselle dialectophone : Les langues régionales des pays mosellans.

55 **Annexe 12** : Situation géographique des écoles ABCM Zweisprachigkeit 2009/2010

Annexe III : Liste des écoles

56 **Annexe 13** : Ecoles DEAA biculturelles en Moselle (année scolaire 2011-12)

Annexe IV : Statistiques des locuteurs et effectifs dans les classes

58 **Annexe 14** : Locuteurs de langues régionales en France (1999)

59 **Annexe 15** : L'enseignement bilingue dans le 1er degré (1998-2012).

60 **Annexe 16** : Tableau des effectifs et classes bilingues allemand pour le Haut-Rhin (2011-2012).

61 **Annexe 17** : Evolution de l'enseignement bilingue paritaire (2012)

62 **Annexe 18** : Effectifs de l'enseignement bilingue en métropole en 2008/2009

Annexe V : Divers

63 **Annexe 19** : Proposition de loi constitutionnelle : 24 février 2012

66 **Annexe 20** : Liste non exhaustive du matériel pédagogique utilisé par les enseignants en dialecte

RECERC - Ouvrages de référence - 2014
Collection Enseignement, immersion, plurilinguisme n°8

Sommaire

Carole KOBI

L'enseignement de la langue régionale dans les écoles maternelles d'Alsace et de Moselle

Page

- 5 **Bref sommaire**
- 6 **Résumé en français, alsacien, catalan, allemand, anglais**
- 9 **Abréviations**
- 10 **Introduction**
- 12 **1.- Les langues de France**
 - 1.1.- Terminologie dans le domaine des Langues de France
 - Langue officielle et langues régionales
 - Recensement des Langues de France métropolitaine
 - Statut juridique
 - 1.2.- La politique linguistique
 - Evolution linguistique en dents de scie
 - Vers un plurilinguisme français
- 20 **2.- L'alsacien et le lorrain**
 - 2.1.- Origines linguistiques
 - Qu'appelle-t-on l'alsacien ?
 - Qu'appelle-t-on le lorrain ?
 - Points communs entre les deux
 - Particularités du Francique rhénan
 - 2.2.- Situations historique et politique
 - Contexte historique
 - La politique linguistique et les langues régionales d'Alsace et de Moselle
- 30 **3.- Caractéristiques de l'enseignement des langues régionales en Alsace et en Moselle**
 - 3.1.- Les différentes déclinaisons possibles pour l'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle
 - 3.2.- L'enseignement en chiffres
 - Pour l'Alsace

Pour la Moselle

3.3.- Bilan

Pratique et représentation des langues alsacienne et mosellane

Pourquoi faut-il sauver les dialectes régionaux ?

Comment rétablir la transmission des dialectes ?

3.4.- L'enseignement bilingue précoce à parité horaire en Alsace et en Moselle

Les écoles ABCM Zweisprachigkeit

Composition des différentes écoles ABCM Zweisprachigkeit

47 **4.- Enquête sur le terrain. Aspects méthodologiques**

4.1.- Choix du questionnaire

4.2.- Collecte des données

La population cible

La construction du questionnaire

La composition du questionnaire

4.3.- Recueil des données

4.4.- Remarques concernant la structuration de certaines questions

59 **5.- Traitement des questionnaires**

5.1.- Retour quantitatif des questionnaires par région

5.2.- Codage et méthode d'analyse des données utilisées

5.3.- Description et analyses des données

102 **Discussion et conclusion**

108 **Index des tableaux**

109 **Bibliographie et sitographie**

116 **Liste des annexes (volume 2)**

Annexes I : Eléments liés à l'enquête

Annexes II : Cartes linguistiques

Annexe III : Liste des écoles

Annexe IV : Statistiques des locuteurs et effectifs dans les classes

Annexe V : Divers

118 **Sommaire**